

La proportionnelle aurait donné 20 libéraux à l'Ouest

OTTAWA — Au moins 20 députés libéraux dans les quatre provinces de l'Ouest, 10 conservateurs, trois néo-démocrates et même deux créditistes au Québec, c'est le miracle politique qui se serait produit lundi soir si on avait pris au sérieux une recommandation de la Commission de l'unité canadienne. Qui plus est, les libéraux seraient demeurés majoritaires.

La formule, préparée par un professeur de Sciences politiques de l'Université de Queens, M. William Irvine, ajoute 60 sièges aux Communes, lesquels sont répartis en proportion des votes obtenus par chacun des partis dans chaque province, à partir de listes de candidats dressées à l'avance.

La représentation actuelle à la Chambre des communes est de 282 députés, dont 146 libéraux, 103 conservateurs et 32 néo-démocrates. La formule Pepin-Robarts dans une chambre des Communes de 342 sièges, aurait donné le 18 février selon les chiffres communiqués du DEVOIR en assumant que les libéraux remportent le siège de Frontenac: 173 libéraux, 123 conservateurs, 44 NPD et deux créditistes.

C'est évidemment la répartition régionale de ces 60 nouveaux sièges qui est intéressante. Selon les calculs du professeur Irvine, les libéraux auraient aujourd'hui neuf députés en Colombie-Britannique, six en Alberta, trois en Saskatchewan, deux de plus au Manitoba et six en Ontario.

Les conservateurs auraient pour leur part obtenu dix sièges au Québec, en plus de celui de M. LaSalle, et dix autres sièges en Ontario. Les néo-démocrates auraient augmenté leur caucus de l'Ontario de huit députés, et auraient surtout ob-

tenu trois députés au Québec et un en Nouvelle-Écosse, deux provinces dont ils sont absents. Quant au Crédit social, il aurait encore deux députés aux Communes aujourd'hui.

À noter que la formule Pepin-Robarts ne permet pas de «rescaper des candidats défaits puisque les députés élus sur des listes doivent être «designés» à l'avance.

L'absence totale de députation libérale dans les trois provinces de l'Ouest crée aujourd'hui un problème sérieux au premier ministre, M. Pierre Trudeau et il n'a d'autre ressource que de puiser dans le Sénat ou de «marauder» dans les autres partis.

Pourtant, les libéraux ont obtenu 24,3% des votes en Saskatchewan, 21,3% en Alberta et 22,17% en Colombie-Britannique. Avec 28% des suffrages, les libéraux n'ont que deux députés au Mani-

toba alors que les néo-démocrates, avec 34,4% des suffrages, obtiennent sept députés.

À l'autre bout du pays, les conservateurs n'ont qu'un député au Québec avec plus de 13% des voix, et les néo-démocrates aucun avec près de 9% des suffrages. C'est cet équilibre que la Commission de l'unité canadienne, avec l'aide du professeur Irvine, voulait rétablir quelque peu.

La répartition des sièges se ferait à l'aide d'une série de divisions qui visent à déterminer pour chaque parti et dans chaque province, le «prix» qu'il faut payer pour obtenir un député de plus. Ainsi au Québec, avec 255,000 voix le parti NPD doit «payer» 255,000 voix pour un premier siège, mais 127,500 pour un deuxième siège, 85,000 pour un troisième, etc. En Ontario, par contre, le NPD ayant

obtenu cinq sièges avec un peu plus de 800,000 voix, doit «payer» son sixième siège 133,655. Le siège de la Nouvelle-Écosse «vaut» 87,000 et celui de Terre-Neuve, 34,000, c'est-à-dire la totalité des votes reçus dans cette province. On attribue le premier siège à la province qui «paie» le plus cher; dans le cas du NPD, le Québec. Le deuxième siège va à l'Ontario qui «paie» 133,655 pour son siège et le troisième au Québec qui «paie» 127,000.

Le deuxième siège du NPD est allé à l'Ontario avec 65,000 voix, 2,000 de plus seulement que ce qui aurait pu être un quatrième siège au Québec, alors prêt à payer 63,000 voix.

La répartition se fait ainsi pour tous les partis en lice et le Crédit social aurait pu rescaper deux députés aux Communes, lundi dernier, avec la formule de la Commission Pepin-Robarts.

Le premier ministre élu, M. Trudeau, s'est rallié à la formule à Montréal en novembre, et même au cours de la campagne électorale. Le chef néo-démocrate a publiquement appuyé ce système devant la Commission de l'unité canadienne, à la seule différence qu'il demandait 100 députés de plus, au lieu de 60. Quant aux conservateurs, leur opinion semble moins claire. Le premier ministre défait, M. Joe Clark, trouvait l'idée «intéressante» mais l'un des ses principaux lieutenants, M. Walter Baker, s'y oppose farouchement. Mais il semble que cette fois, avec un gouvernement libéral majoritaire et leur échec cuisant dans l'Ouest, la réforme va faire rapidement son chemin.

Le problème qui divise le plus les partisans de la formule est la confection de la liste elle-même. Le NPD souhaite carré-

ment que ce soient les régions qui dressent les listes, tandis que les libéraux préfèrent que ce soit le leader, au besoin en collaboration avec les exécutifs régionaux de son parti.

Le système permet d'amener aux Communes, et surtout au cabinet, des candidats de prestige qui pourraient avoir des difficultés à se faire élire, ou qui ne sont tout simplement pas tentés par la politique de comté. Le système actuel, même lorsqu'il permet de faire élire un ou deux députés dans une région, ne donne pas entière satisfaction. Par exemple, le Québec a bien fait élire deux députés au Québec en 1979, mais, insatisfait de ces ministres, M. Clark a quand même dû nommer au Sénat MM. Robert de Cotret et Arthur Tremblay, et il a tenté d'attirer MM. Pierre Laurin et Julien Chouinard.

Voir page 18: Proportionnelle

Des sénateurs de l'Ouest au cabinet?

OTTAWA — Tout semble indiquer que le nouveau gouvernement libéral devra avoir recours à la formule des ministres-sénateurs pour assurer aux provinces de l'Ouest une représentation minimale à Ottawa.

Le fait que les trois provinces les plus à l'ouest du pays, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, n'aient élu aucun libéral lundi a suscité de vives préoccupations dans la capitale fédérale,

d'autant plus que les réactions populaires et la réaction officielle de M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, ne sont pas de nature à calmer les esprits.

Dans ces circonstances, le premier ministre élu, M. Pierre Trudeau accorde à cette question un intérêt de grande urgence, en prévision du cabinet dont il devra annoncer la composition dans quelques jours.

C'est pourquoi il a demandé au sénateur Ray Perreault, un libéral de Colombie-Britannique, de lui préparer une liste de suggestions qui seront présentées aujourd'hui même au premier ministre élu. Ce travail découle d'intenses consultations effectuées depuis mardi, dont certaines avec des représentants de M. Trudeau.

M. Perreault qui fut leader parlementaire du dernier gouvernement libéral au Sénat après avoir été député et ministre, a déclaré hier au DEVOIR que «50 idées différentes ont circulé sur la colline parlementaire cette semaine» sur la façon de donner une représentation à l'Ouest dans le gouvernement.

Dans ce rapport soumis aujourd'hui à M. Trudeau, le sénateur Perreault propose que des sénateurs de ces provinces soient faits ministres d'Etat mais avec des fonctions spécifiques. Par exemple, un sénateur et ministre d'Etat pourrait avoir la charge de la Commission canadienne du blé.

Les libéraux et M. Perreault en particulier ne favorisent pas cette solution qui consisterait à confier un ministère complet à un sénateur, comme c'était le cas chez les conservateurs avec M. Jacques Flynn à la Justice. Ils s'en tiendraient au modèle offert par M. Martial Asselin, ministre d'Etat chargé de l'ACDI.

Les libéraux s'opposent catégoriquement au «modèle De Cotret», c'est-à-dire celui de sénateur-superministre.

Une autre mesure qui pourrait être appliquée rapidement et que suggère M. Perreault est celle de la mise en place de comités parlementaires permanents à vocation régionale. De tels comités pourraient servir les intérêts de l'Ouest, aussi bien que ceux de toutes les autres grandes régions du pays.

En troisième lieu, M. Perreault croit que des comités du cabinet et des comités

Voir page 18: Sénateurs

La CECM refusera toute autre demande de révocation du statut confessionnel

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a clarifié, en la durcissant, sa position à propos du statut confessionnel des écoles qu'elle administre.

En effet, les commissaires montréalais ont majoritairement renié dans un premier temps une position adoptée l'année dernière par laquelle ils admettaient l'existence d'écoles publiques autres que catholiques.

Cette position de principe avait, on s'en souvient, été votée après que de nombreux parents eurent pressé leurs

commissaires de répondre à la requête du comité d'école de Notre-Dame-des-Neiges, où les parents et le personnel désiraient la révocation du statut confessionnel de leur école.

La réponse vint et elle fut négative. Et hier la CECM a cru sage de faire disparaître des principes qui ne tiennent plus.

De plus, les résolutions présentées hier par le président de la CECM, M. Luc Larivière, visent à prévenir les coups en affirmant que «la CECM entend refuser toute autre demande qui pourrait lui être soumise dans le sens d'une révocation du

statut confessionnel d'une école et de l'implantation d'un système d'options en remplacement de la politique d'exemption de l'enseignement religieux».

Actuellement, au-delà des principes en cause, le système qui prévaut dans les écoles catholiques est le suivant: le parent qui désire que son enfant suive un cours de formation morale plutôt que de religion catholique doit entreprendre les démarches à cette fin et son enfant devient un «exempté».

L'enfant n'est pas nécessairement soustrait à d'autres activités de pastorale et plusieurs parents se plaignent de l'ineffectivité, dans les faits, d'un véritable cours de formation morale.

L'école primaire Notre-Dame-des-Neiges, dans le quartier Côte-des-Neiges à Montréal, voulait instaurer un pluralisme plus égal en demandant une révocation du statut catholique. Sa requête a été agréée par le comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation mais par la suite les commissaires ont dit non et contesté l'autorité du comité catholique.

Hier, les commissaires montréalais ont «prié» leurs délégués de prendre les mesures pour assurer le retour, à Notre-Dame-des-Neiges, de la politique d'exemption en septembre prochain.

La présidente du comité de cette école où 45% des enfants sont inscrits en formation morale, Mme Lucie Proulx, a déploré «le mépris évident des valeurs démocratiques» et a dit trouver malheureux que la CECM érige son «projet éducatif chrétien» en principe absolu.

Quant à l'école Notre-Dame-de-Grâce, qui a déjà entrepris des démarches plus ou moins officielles pour se donner un statut non confessionnel, que les parents estiment plus près de la réalité, ils ont reçu une réponse indirecte mais limpide hier sans que leur dossier n'ait été étudié.

Cette question sera par ailleurs débattue prochainement devant les tribunaux.

En effet, la requête d'un groupe de parents de Notre-Dame-des-Neiges contestant la légalité de la révocation de statut catholique sera entendue par la Cour supérieure le 17 mars.

Les commissaires de la plus importante commission de la province vont appuyer ces citoyens qui remettent en cause l'autorité du comité catholique. Ce dernier a eu l'appui du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

Les parents de Notre-Dame-des-Neiges ont à maintes reprises exprimé l'opinion que la CECM devrait d'abord s'assurer d'obtenir gain de cause devant les tribunaux avant de contourner des décisions et des instances reconnues.

Il reste toujours à la commission un groupe de commissaires qui se dissocient de la ligne religieuse de leurs collègues, en arguant, sans succès jusqu'à présent, qu'une attitude intransigeante n'aide en rien la cause catholique que la commission veut promouvoir.

tourisme



Au pays des Mayas

Au cœur de l'Amérique centrale, le Guatemala se relève du séisme de 1976 et constitue une destination touristique de choix non seulement à cause des prix très bas qu'on y pratique mais aussi à cause de ses extraordinaires beautés et de cette culture maya restée étonnamment pure.

— page 5

Un autre Mexique

La cité-musée de Guanajuato, à 2,000 mètres d'altitude au Mexique, avec son université et sa basilique n'est pas courue par les touristes comme les stations balnéaires d'Acapulco et de Cancun ou Puerto Vallarta, mais elle est une élégante illustration de l'histoire mouvementée du Mexique.

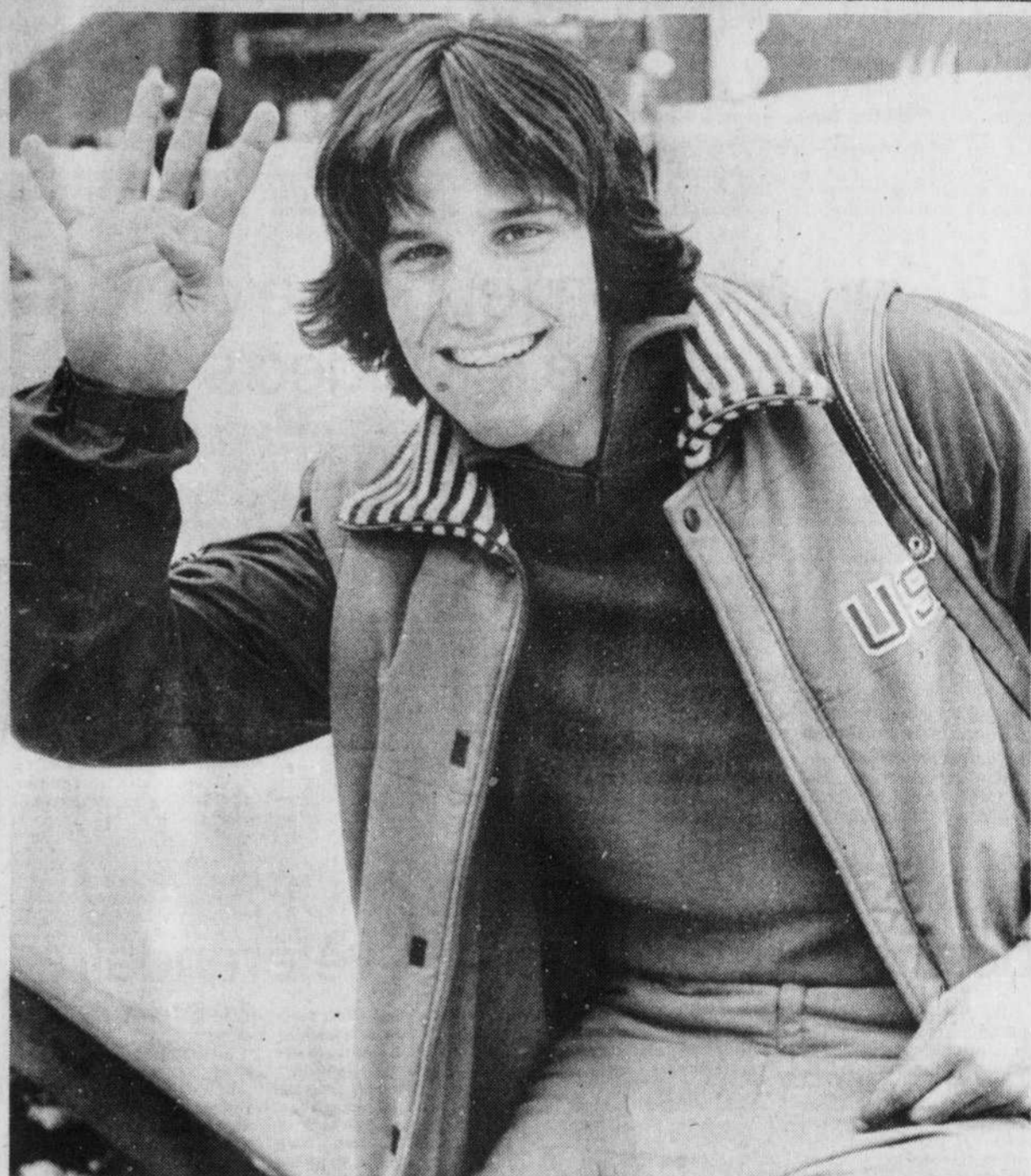
— page 5

Les Bahamas dans l'intimité

Les autorités des Bahamas font de louables efforts pour faire de leurs îles des destinations agréables et de tout repos. Mais il y a encore des mauvaises surprises pour qui manque de prudence.

— page 7

Eric Heiden au panthéon olympique



L'Américain Eric Heiden est entré au panthéon olympique en devenant hier à Lake Placid le premier homme à gagner quatre médailles d'or au cours des mêmes Jeux olympiques. Le patineur de vitesse a gagné jusqu'ici toutes les épreuves masculines de sa discipline, et il pourrait bien en remporter une cinquième et dernière, demain, ce qui ajouterait encore à un exploit digne des «dieux du stade».

(Photolaser AP)

L'inquiétude renaît sur le sort des otages de Téhéran

WASHINGTON (d'après AFP et Reuters) — L'insistance de l'ayatollah Khomeiny et des militants islamiques de Téhéran pour que l'ex-chah soit extradé a relancé hier aux États-Unis l'inquiétude sur les chances de libération des otages américains.

Les déclarations violemment anti-américaines faites mercredi soir par le «guide de la révolution», après l'annonce officielle de la formation de la commission d'enquête internationale et de son prochain départ pour Téhéran, avaient déjà fait l'effet d'une douche froide à Washington.

Les craintes sur la solidité du compromis réalisé par l'intermédiaire de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, ont été accrues hier par le lien très clair que les militants islamiques qui occupent l'ambassade américaine ont

maintenu entre le retour du chah et la libération des otages.

Les concessions successives faites par le président Carter pour permettre à M. Waldheim de résoudre la crise américano-iranienne, par le biais de la commission internationale d'enquête, étaient apparemment basées sur la confiance dans l'autorité croissante de M. Abolhassan Banisadr après son élection triomphale à la présidence de la République islamique avec la bénédiction de l'ayatollah.

Les dirigeants américains constatent maintenant que l'ayatollah continue à encourager la ligne intransigeante des militants de l'ambassade, au risque de faire échouer le délicat compromis élaboré avec M. Banisadr.

La première source d'inquiétude américaine provient du fait qu'il n'y a, dans la

formule annoncée mercredi par le secrétaire général des Nations unies, aucun lien formel entre l'enquête de la commission sur les griefs de l'Iran et la libération des otages.

Sans être très affirmatifs, les porte-parole officiels laissent entendre en privé qu'il y a un «accord tacite» sur ce point, sans quoi le président Carter n'aurait jamais accepté la formule de la commission d'enquête.

Un autre écueil possible dans la mission incertaine du groupe d'enquête est la procédure qui sera adoptée pour entendre les otages américains de Téhéran. La Maison-Blanche a insisté sur le fait qu'il ne saurait s'agir ni d'un procès ni d'interrogatoires.

Mais la position du président Carter vis-à-vis de son opinion publique de-

Voir page 18: Téhéran

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

chez VITO
Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE, TRADITION, EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges Montréal

Témoignant devant la commission Keable

Desautels a oublié si Mme Devault a écrit des communiqués du FLQ

Le directeur-adjoint de la police de la CUM, M. Claude Desautels, a soutenu hier, devant la commission d'enquête Keable, qu'il «ne se souvient pas» avoir été informé, en 1970-71, que l'indicatrice de police Carole Devault avait rédigé et distribué des communiqués du FLQ. S'étant abstenu, de son propre aveu, de consulter le moindre document qui aurait pu lui «rafraîchir la mémoire», il dit ne se souvenir maintenant que du nom de cette «source» policière.

M. Desautels était à l'époque le capitaine responsable de la section antiterroriste de la police de Montréal, qu'il dirigeait avec ses deux lieutenants, MM. Cormier et Giguère.

M. Desautels a confirmé hier qu'il était le seul policier qui connaissait à l'époque l'identité de tous les informateurs de son service. Il en conservait la liste dans son coffre-fort. Il a aussi reconnu que M. Giguère lui faisait rapport au jour le jour sur toutes les informations fournies par Mme Devault. «Malheureusement», dit-il, tout cela est maintenant bien flou dans ma mémoire.

M. Desautels a été incapable de préciser s'il y a eu, en décembre 1970, une assemblée des dirigeants des trois corps de police (Montréal, SQ et GRC) au cours de laquelle on aurait pris la décision de ne pas arrêter MM. Robert Comeau et François Seguin et où on aurait discuté des moyens à prendre pour retrouver la

demi-tonne de dynamite avariée qui était en possession des felquistes.

M. Desautels dit ne se souvenir ni d'avoir participé à une telle rencontre ni des arguments qu'il aurait pu lui-même faire valoir ni des motifs qui pourraient avoir motivé la décision prise. Il a précisé que telle décision avait été prise en vertu «du consensus de l'assemblée», mais il ne «se souvient pas» que le nom de M. Nigel Hamer ait pu être l'objet de discussion pendant cette rencontre.

Toujours devant la commission Keable hier, le directeur du district 33 de la police de la CUM, M. Marcel Allard, est venu expliquer qu'il avait remplacé M. Desautels à la tête de la section antiterroriste en mai 1971.

M. Allard a affirmé pour sa part n'avoir même pas su, à l'époque, le vrai nom de Mme Devault. Il ne la connaissait que sous le sobriquet de «Poulette».

M. Allard a dit qu'il «est possible» qu'il ait su que Mme Devault rédigeait et distribuait la plupart des communiqués du FLQ mais il dit ne pas se rappeler s'il y avait matière à accusations criminelles contre elle.

«Si j'avais su qu'elle avait participé à des complots pour vol ou pour extorsion», je pense que j'aurais dû la poursuivre, a-t-il précisé. Il dit se souvenir qu'il «avait été question» à l'époque d'un vol à main armée dans un bingo mais il affirme ne se souvenir d'aucun détail plus précis.

M. Allard soutient aussi qu'il ne se souvient pas avoir jamais entendu parler de la demi-tonne de dynamite avariée qui n'avait toujours pas été retrouvée en 1971 et qui était, selon le témoignage de M. Giguère, la principale raison justifiant la poursuite des activités felquistes de Mme Devault à la fin de 1971.

«Cela ne me dit absolument rien, c'est complètement nouveau pour moi. Cela ne sonne aucune cloche dans ma tête», a-t-il déclaré en réponse à une question du procureur de la commission Keable, Me Mario Bilodeau.

Pour expliquer son ignorance, M. Allard a souligné qu'il «lisait très rapidement» les rapports que lui faisait M. Giguère et qu'il ne faisait pas attention aux détails. C'est lui qui fournissait l'argent nécessaire au paiement de Mme Devault mais il «faisait totale confiance à M. Giguère» à cet égard. «Mes lieutenants étaient des gens responsables», a-t-il dit.

M. Desautels s'est toutefois souvenu «très très vaguement» que le policier Claude Marcotte avait confronté Mme Cross à des photos de Nigel Hamer en 1970 et que cette dernière avait été incapable d'identifier l'individu. Il dit ne savoir ni la date ni l'origine de la photo et il se dit incapable de fournir le moindre rapport écrit à l'appui de son affirmation.

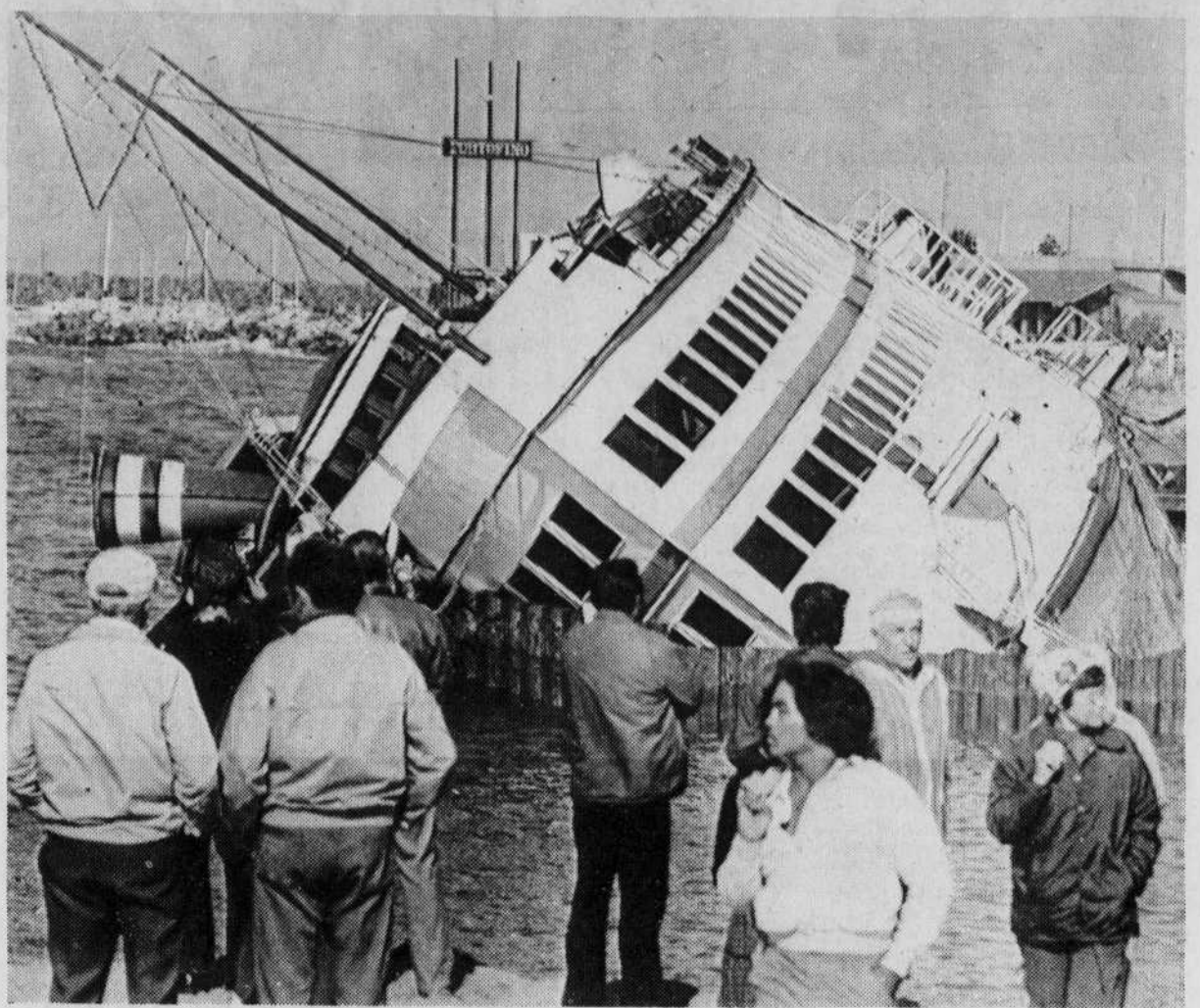
Mandé d'urgence devant la commission Keable, le policier Marcotte a expliqué que cette confrontation photographique s'est «probable-

ment faite en deux temps»: d'une part, la photo de Nigel Hamer aurait figuré parmi un grand nombre de photos de manifestants qui avaient été soumises à l'attention de Mme Cross avant son départ, pour Londres, le 6 novembre 1970. D'autre part, M. Marcotte aurait peut-être soumis une photo de M. Nigel Hamer à M. Cross pendant ses vacances de l'été 1971, après que le diplomate britannique lui eut demandé une photo de chacun des ravisseurs, à titre de souvenir.

M. Marcotte a précisé que les photos-souvenir représentaient au moins les exilés à Cuba mais il a dit «ne pas se souvenir» si la photo de M. Hamer y figurait aussi. Quant à savoir si une photo de M. Nigel Hamer avait effectivement été soumise à l'attention de Mme Cross avant le 6 novembre 1970, le témoignage de M. Marcotte est le suivant: «Si M. Giguère a fait un rapport comme quoi une source l'avait informé avant le 6 novembre que M. Hamer était un ravisseur de M. Cross, il est certain que je l'ai vu. Et si je l'ai vu, il est évident que j'ai montré à Mme Cross la photo de M. Hamer», a-t-il expliqué.

«Est-ce une présomption ou une certitude?» a demandé M. Keable. «Si je l'ai vu, il est certain que j'ai présenté la photo», répond M. Marcotte.

Le commissaire Keable a demandé au témoin de lui apporter, mardi prochain, les fameuses photos de M. Hamer qui auraient pu être soumises à Mme Cross.



Les violents orages qui ravagent depuis plus d'une semaine l'ouest des États-Unis, en plus d'endommager irrémédiablement ce bateau récréatif de 150 pieds à Redondo Beach, ont fait céder plusieurs digues hier après-midi en Californie du sud, inondant entièrement les villes de Palm Springs et de San Jacinto. On ne sait pas encore si le bilan de 31 morts s'en est aggravé. Quant au Lady Alexandra que voici, on a préféré le couler plutôt que de prendre le risque que d'autres orages annoncés provoquent une tragédie. (Photolaser AP)

La Commission jeunesse du PLQ veut convaincre les indécis

À l'instar du Mouvement étudiant pour le OUI (Méoui) mais en visant une plus grande crédibilité encore, la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec entend accentuer sa présence dans les milieux scolaires pour y rejoindre les indécis et leur transmettre le message référendaire du PLQ.

C'est ce qu'a expliqué hier le président de la Commission jeunesse du PLQ, M. Alain Samson, qui a souligné que le mouvement qu'il présidait avait été à même de constater depuis un an que la masse étudiante se dépolitisait.

Cette dépolitisation, selon M. Samson, est le résultat d'un grand désappointement

des jeunes à l'endroit d'un gouvernement qui n'a pas répondu à leurs attentes en matière de prêts et bourses, d'un gouvernement qui a montré son inefficacité lors des récentes négociations du secteur public et qui se livre à une propagande biaisée et désordonnée.

La Commission jeunesse du PLQ assumera donc le leadership du NON étudiant. La Commission compte près de 20.000 membres bien intégrés dans les structures des associations de comté et qui s'étendent dans les institutions scolaires.

Les cellules du PLQ dans les institutions scolaires, a souligné hier M. Samson, sont

identifiées au PLQ et n'accepteront aucune subvention ou service provenant d'autres partis politiques, organisations de type Pro-Canada ou tout autre don.

«Nous n'accepterons aucune dérogation à ces critères», a affirmé M. Samson, et seuls les moyens financiers et techniques mis à la disposition des cellules locales par notre parti et, en dernier recours, par les administrations des institutions scolaires, seront acceptés.

M. Samson a fait état des résultats de quelques sondages préférendaires réalisés dans des institutions de la province par des associations étudiantes, et qui donnent, pour un,

47% des réponses en faveur du NON, pour l'autre 52% en faveur du OUI.

Puis le président de la Commission jeunesse s'est attaché à démontrer que le Méoui, même s'il prétend être indépendant du Parti québécois, a déjà demandé des subventions au gouvernement.

«La naissance du Méoui, a déclaré M. Samson, s'appareille donc à une campagne de maquillage de l'idéologie péquistes savamment manigancée dans les coulisses du pouvoir à Québec. Où est-elle passée cette fameuse transparence, cette droiture d'esprit dont s'emparaient les candidats péquistes aux dernières élections?»

Blakeney s'étonne que l'ACFS donne son appui au OUI référendaire

REGINA (PC) — Le premier ministre Allan Blakeney n'a pas trouvé sage la récente décision de l'exécutif de l'Association canadienne-française de la Saskatchewan d'encourager les Québécois à voter OUI, au prochain référendum sur la souveraineté-association.

Dans une conférence de presse, M. Blakeney a supposé que l'association ne croyait pas réel le danger du séparatisme québécois et qu'elle ne

considérerait le référendum que comme un moyen de pression dans des négociations pour le renouvellement de la constitution canadienne.

Mais, a fait remarquer M. Blakeney, ce serait les francophones vivant à l'extérieur du Québec qui souffriraient le plus si le Canada n'avait plus une province où le français est la langue dominante.

Pour M. Blakeney, il faut combattre le séparatisme en

demandant aux Québécois de voter NON au référendum.

Commentant, d'un autre côté, l'élection de lundi dernier, M. Blakeney a déclaré qu'il faudra sûrement des «mesures spéciales» pour remédier à la situation «extrême» dans laquelle se trouve actuellement le pays.

La Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan n'ont aucun député gouvernemental, à la suite de l'élec-

tion, et le Manitoba n'en a que deux.

M. Blakeney a suggéré certaines de ces mesures, comme nommer des sénateurs de l'Ouest au cabinet ou demander à des ministres d'agir comme agents de liaison avec les provinces non représentées au pouvoir.

Il s'est de plus demandé si on ne devrait pas recourir à une certaine forme de représentation proportionnelle.

Roy ne dit pas non à Frontenac

QUÉBEC (PC) — Le chef du Crédit social, M. Fabien Roy, pourrait revenir sur sa décision et briguer les suffrages le 24 mars dans la circonscription de Frontenac.

C'est du moins ce qu'il a laissé entendre à un journaliste d'un quotidien québécois.

Rejoint à son retour d'une réunion de l'association créditiste de Frontenac, à Thetford-Mines, M. Roy a déclaré qu'il avait été «très fortement sollicité» par la centaine de partisans au point qu'il devait réévaluer la situation.

Le chef créditiste a ajouté qu'il donnera une réponse définitive à l'association du comté à son retour de vacances, vers le 6 mars.

D'ici là, l'exécutif créditiste de cette circonscription procédera à de nouvelles consultations auprès des partisans. Battu par près de 3.000 voix par le libéral Normand LaPointe dans Beauce, lundi dernier, M. Roy avait affirmé en conférence de presse le lendemain qu'il n'était pas question pour lui d'être candidat dans Frontenac le 24 mars.

L'élection dans cette circonscription a été reportée à la suite du décès du candidat créditiste Nelson Lessard survenu moins de deux semaines avant le scrutin général de lundi.

Normand Guérin devra passer dix ans de plus en prison

Normand Guérin, qui, il y a quelques mois, avait été reconnu coupable, avec son complice Gilles Pimparé, du meurtre de deux adolescents jetés du pont Jacques-Cartier, en juillet dernier, a écopé hier d'une sentence additionnelle de 10 ans de prison, à la peine d'emprisonnement à vie qu'il purge déjà.

Hier, Guérin a littéralement décidé de vider son sac, devant le juge Dollard Danseur, de la Cour des sessions, en se reconnaissant coupable à une quarantaine d'accusations de vols, de vols d'attentats à la pudeur, crimes sur-

tout perpétrés avant l'affaire du pont Jacques-Cartier, mais également après, soit dans la dizaine de jours qui a précédé son arrestation et celle de son complice.

Quant à Pimparé, il avait déjà reçu une sentence semblable, il y a quelques mois, après avoir reconnu les mêmes crimes.

Alain Charron et Donald LaVoie, âgés respectivement de 31 et 37 ans, ne sont pas coupables du meurtre de Lynda Maorie et Gérard-Henri Fernandez, survenu le 22 février 1978, dans un domicile sis au

2264 rue Chambly, dans l'est de Montréal.

C'est le verdict qu'a rendu un jury de la Cour supérieure, présidé par le juge Claire Barrette-Joncas, devant qui les deux hommes subissaient leur procès pour meurtre depuis le 9 janvier.

La découverte des victimes avait été faite par la mère de l'une d'elles, Mme Thérèse Maiore, qui s'était rendue au logement de sa fille parce qu'elle était inquiète de son silence prolongé. Le jeune couple avait été abattu de coups de feu et poignardé à plusieurs reprises.

Pas moins d'une cinquantaine de témoins ont été entendus lors de ce procès, répondant tantôt aux questions du procureur de la Couronne, Me Paul-Émile Lejour, ou à celles des deux procureurs des accusés, Mes Lawrence Corriveau et Pierre Morneau.

Le juge Édouard Rinfret, de la Cour d'appel, a remis en liberté, hier, un jeune père de famille de 25 ans, tout en lui accordant également la permission d'en appeler de la sentence de 30 jours de prison qui lui avait été imposée, la semaine dernière, par le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions.

Serge Dubé, père de deux enfants en bas âge, s'était à ce moment reconnu coupable d'avoir frustré la compagnie Gaz métropolitain, d'une somme de \$329.75, en ayant bénéficié d'un raccordement «illégal» du service, grâce aux bons offices de l'Aide aux sinistrés.

La francisation en marche

La francisation touche déjà

- plus de 1 000 grandes entreprises
- plus de 300 000 travailleurs

D'ici à janvier 1981, plus de 5 000 autres entreprises auront amorcé le processus de francisation.

Qu'en est-il de votre entreprise?

Si votre établissement québécois compte plus de 50 employés, vous avez déjà mis en oeuvre un programme de francisation — ou vous devrez bientôt y travailler.

Il est possible que vous éprouviez quelque difficulté à mettre au point soit une terminologie spécialisée, soit un programme de francisation adapté à vos besoins. Si tel était le cas, rappelez-vous que l'Office de la langue française offre les services de spécialistes qui sont en mesure de vous aider.

N'hésitez pas à communiquer avec nous aux numéros de téléphone suivants:
(514) 873-7032 — entreprise comptant 100 employés et plus
(514) 873-7226 — entreprise comptant de 50 à 99 employés.

Gouvernement du Québec
Office de la langue française



En plus des bornes-fontaines qui glaçent les rues et des feux de signalisation éteints, la grève des employés manuels de la ville de Montréal a pour effet de transformer certaines rues en dépotoirs linéaires. Le boulevard Saint-Laurent, à la hauteur de l'avenue des Pins, est du nombre. (Photo Le Devoir)

Les négociateurs des cols bleus et de Montréal enfermés en «conclave»

Le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a décidé d'obliger l'administration municipale de Montréal et ses 5,600 cols bleus, en grève depuis le 12 février, à négocier jour et nuit, s'il le faut, alors que les deux parties se boudent depuis 11 jours dans l'attente qu'une tempête de neige ou un quelque autre événement imprévu ne vienne modifier la situation à leur avantage.

Pour y arriver, M. Johnson a décidé d'utiliser l'article 44 du Code du travail, qui permet à ses conciliateurs de convoquer d'autorité les deux parties lorsqu'ils le jugent à propos. Comme la loi ne fixe aucune limite à la longueur et à la fréquence de ces rencontres «forcées» de négociation, la ville et son syndicat seront convoqués en sessions continues jusqu'à la conclusion d'un règlement. Une technique fort apparentée à celle des conclaves.

Instructions seront données aux conciliateurs, MM. Marcel Boisvert et Normand Gauthier, «de convoquer péremptoirement les représentants des deux parties impliquées à s'asseoir pour une période indéterminée à la table de négociation dans l'espoir qu'un règlement intervienne le plus tôt possible», a précisé le ministre.

La première convocation est prévue pour lundi prochain. «D'ici là, a dit M.

Johnson, les parties n'ont qu'à se préparer à négocier car elles savent désormais qu'elles devront passer par là.» Selon le ministre, il est inconcevable de laisser les ordres s'accumuler indéfiniment, les feux de circulation s'éteindre ou passer au vert des deux côtés à la fois et de laisser couler les bornes-fontaines.

«Il suffirait, a dit M. Johnson, d'une tempête de neige moyenne pour transformer les incon vénients dus à la grève,

qui n'ont pas encore atteint le stade de la catastrophe jusqu'ici, en situation d'urgence. L'état de la circulation, déjà passablement perturbé par les nombreux feux de circulation défectueux, atteindrait inmanquablement un point critique si, en plus, il fallait que les rues de Montréal soient devinées de véritables patinoires.»

«Pour éviter, si possible, que les citoyens de Montréal ne deviennent les otages de l'administration de la ville

comme des employés manuels», selon l'expression de M. Johnson, les conciliateurs ont reçu carte blanche pour, «s'il le faut, confronter les négociateurs des cols bleus et de la ville jour et nuit et aussi longtemps qu'il sera nécessaire afin d'en arriver à une solution.»

Les 5,600 cols bleus de Montréal sont sans convention collective depuis le 31 décembre. Après la nomination de deux conciliateurs, en jan-

vier, les deux parties ont participé, sans grand résultat, à une douzaine de séances de conciliation. Le 26 janvier, les cols bleus, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), rejetaient les propositions de leur employeur et permettaient à leurs négociateurs de déclencher une grève au moment jugé opportun. Trois rencontres sont suivies, les 4, 8 et 11 février, mais depuis le déclenchement de la grève, le 12 février, le dossier est au point mort.

Esso doit dédommager un de ses concessionnaires

L'entreprise pétrolière l'Impériale Limitée (ESSO) devra verser une somme de \$5,826 à l'un de ses concessionnaires, à la suite de pertes encourues, résultant d'un accident survenu le 7 mars 1978 et au cours duquel un camion de livraison avait endommagé une pompe distributrice d'essence.

MM. André et Jean-Louis Lafond, propriétaires de la station d'essence, s'étaient plaints à l'Impériale du fait qu'un des camions de cette société avait réclé dans une pompe. Dès le lendemain, 8 mars, l'Impériale faisait installer une nouvelle pompe mais celle-ci était recon ditionnée.

Peu après cette installation, MM. Lafond notaient en courir certaines pertes sur une base quotidienne, car les chiffres de l'essence vendue ne concordaient plus avec l'inventaire dans les réservoirs.

Une plainte fut donc portée aux services techniques de l'Impériale et celle-ci avisa que des experts de la firme John Reed & Sons, spécialisés en cette matière, se rendraient sur place pour fins d'examen. Ce qu'ils firent à quatre reprises, entre le 8 mars et le 10 juillet 1978. Toutefois, MM. Lafond ont noté que c'est le 10 juillet 1978, lors de la dernière visite, alors que les experts avaient changé le compteur de la pompe, que leur perte cessa.

Entre-temps, le déficit évalué par les propriétaires de la station d'essence avait été de \$21,683.

Lors de l'étude de la cause, la firme de comptables Pineault-Panneton présenta certains chiffres, mais le tribunal n'a pas vu dans cette analyse que la perte enregistrée provenait de certains problèmes dans la pompe distributrice, les chiffres ne justifiant pas la perte réclamée.

Ce rapport, selon le tribunal, pouvait tout aussi bien indiquer des erreurs de comptabilité de la part des plaignants ou encore des fautes dans leurs méthodes de vérification ou de comptabilisation.

Le tribunal ne retient pas la preuve de Pineault-Panneton comme une preuve de la perte encourue par les frères Lafond, mais il accorde une crédibilité à un autre comptable, M. Paul Saint-Louis, qui avait estimé les pertes, entre les 7 mars et 9 juin 1978, à \$4,369.

Selon le juge Aranovitch, cette approche est raisonnable, sauf qu'elle s'étend sur une période de trois mois. En faisant une évaluation mensuelle, qui pourrait s'établir à \$1,456, et compte tenu que la preuve révèle que la perte s'est étendue sur quatre mois, le tribunal estime que les frères Lafond doivent être dédommagés d'un montant de \$5,826 par l'Impériale.

Les syndicats de la CTRSM devant le Tribunal du travail

L'ancienneté des chauffeurs du réseau Métropolitain-Sud de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM) pourrait faire l'objet d'une nouvelle querelle juridique devant le Tribunal du travail à compter d'aujourd'hui.

En effet, le syndicat des chauffeurs de la CTRSM a l'intention de contester aujourd'hui devant le tribunal la décision rendue la semaine dernière par le commissaire Benoît Lavolette. Ce dernier, se basant sur les articles 36 et 37 du Code du travail, a décidé que les ex-chauffeurs de la compagnie Métropolitain-Sud transportaient en quelque sorte avec eux leurs droits acquis chez leur ancien employeur, dont leur ancienneté, au moment de leur intégration au réseau public de la Rive-Sud.

M. Lavolette avait décrété à la même occasion que le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente les 300 chauffeurs de la CTRSM, représenterait dorénavant les 117 chauffeurs de l'ex-compagnie Métropolitain-Sud.

Jusqu'ici regroupés dans un syndicat CSN, les 117 chauffeurs de Métropolitain-Sud ont récemment déclenché une grève pour défendre leur ancienneté, que ni la CTRSM ni son syndicat de chauffeurs ne voulait accepter. Une fois intégrés au syndicat en place, les chauffeurs du réseau de Métropolitain-Sud ont perdu leur droit de faire la grève et ils doivent se prononcer aujourd'hui sur le protocole de retour au travail, qui a été négocié au cours des derniers jours par le président du syndicat qui a refusé de respecter leurs droits acquis.

Satisfait d'englober les 117 chauffeurs du réseau de Métropolitain-Sud dans un syndicat qui compte déjà plus de 300 membres, le SCFP est toutefois fort mécontent d'avoir à respecter un principe d'ancienneté qui fait passer les nouveaux venus avant ses propres membres. Il a donc préparé au cours des derniers jours un appel de la décision

du commissaire Lavolette en vue de faire briser la partie de l'arrêt portant sur la reconnaissance des droits d'ancienneté des nouveaux venus.

Si une telle décision est portée en appel devant le Tribunal du travail et que ce dernier accepte de s'en saisir, l'ancienneté des chauffeurs du réseau de Métropolitain-Sud cesse d'être acquise jusqu'à un prononcé de la sentence. Afin de ne pas priver ses membres de leurs droits éventuellement menacés par cette procédure, la CSN entend en appeler, pour sa part, de l'autre partie de la décision du commissaire qui porte sur l'accréditation. Si le tribunal

rejette les prétentions du SCFP, ce qui confirme les droits de ses anciens membres, la CSN retirera son propre appel sur l'accréditation.

Si les deux appels sont agréés, les chauffeurs du réseau Métropolitain-Sud retrouveront leur ancienne accréditation et, par le fait même, leur droit de grève.

De son côté, la CTRSM fait comme si la décision rendue était finale et elle a convoqué tout son personnel aujourd'hui. Les chauffeurs du réseau Métropolitain-Sud doivent se prononcer cet avant-midi sur cette proposition de retour au travail.

La prison à vie pour avoir tué un gardien

Une sentence d'emprisonnement à vie a été imposée, hier, à un jeune homme de 21 ans, Michel Leclerc (alias Théodore Posjerekidj), pour le meurtre du gardien de sécurité Henri Gagnon, âgé de 56 ans, abattu lors d'un vol à main armée à la Caisse populaire Saint-Eugène de Rosemont, le 23 mars dernier.

«Vous n'avez que 21 ans, a dit à l'accusé le juge Raymond Landry, de la Cour supérieure, et déjà vous avez commis un meurtre. Vous avez tué un honnête père de famille qui pourtant ne demandait qu'à vivre.»

Précédemment, Leclerc s'était reconnu coupable à une accusation de meurtre au deuxième degré, ce qui signifie qu'il ne pourra songer à une libération conditionnelle avant d'avoir purgé au moins 10 ans de sa peine.

M. Gagnon, qui agissait

comme agent de sécurité dans l'établissement en question, avait été abattu d'une balle, lors d'un vol à main armée, perpétré par trois individus, dont Leclerc.

Les deux autres, Robert Chussereault et Richard Riendeau, avaient été condamnés à 10 ans de pénitencier chacun, après s'être reconnus coupables à des accusations d'homicide involontaire.

Dans sa déclaration à la police, Leclerc avait soutenu qu'il n'avait pas l'intention de tuer M. Gagnon ou tout autre agent de sécurité et que le coup ayant atteint celui-ci à la tête était parti accidentellement.

«Vous devez admettre, a fait remarquer le juge Landry, qu'en se servant d'une arme à feu pour commettre un acte criminel, le risque est fort grand qu'un événement malheureux survienne.»

L'Université McGill perturbée par la grève de ses employés de soutien

L'Université McGill est perturbée, depuis le début de la semaine, par un conflit de travail opposant ses 400 employés de soutien à la direction de l'institution montréalaise.

La grève a jusqu'ici entraîné l'annulation de certains cours, une quarantaine de professeurs ayant décidé d'appuyer les révisites. L'institution a quant à elle obtenu une injonction de la Cour supérieure limitant le piquetage à une seule porte de l'Université, où au plus cinq personnes peuvent dresser le piquet.

Les employés de soutien des universités négocient à une table commune, inter-campus, la majorité de leurs conditions de travail à incidence monétaire et, une fois cette opération complétée, ils poursuivent localement avec leur employeur.

Il s'agit de la première grève de cette envergure à l'institution anglophone depuis 1973, alors que le même groupe avait suspendu le travail pendant quatre jours.

Le groupe du soutien de McGill est le seul chez les uni-

versités à ne s'être pas encore entendu avec son employeur.

La convention collective est échu depuis mai 1979.

Divers aspects de la sécurité d'emploi, notamment celui de la description des tâches, des mises à pied massives durant l'été et de l'embauche de sur-noméraires, sont en litige. Le syndicat accuse par ailleurs l'employeur de sabrer dans des libertés syndicales déjà acquises.

«Fondamentalement, nous reconnaissons qu'aucun des

articles en litige n'est, en soi, d'une importance vitale. Mais il y a beaucoup de principes en jeu», expliquait hier le porte-parole du syndicat, M. Simon Berlin.

Trois groupes d'employés sont impliqués dans le conflit: 370 personnes préposées à l'entretien et aux cafétérias, et deux groupes de 15 personnes, l'un travaillant au Centre de calcul, l'autre au service de l'imprimerie. Les trois groupes sont affiliés à la FTQ.

Une rencontre de négocia-

tion doit avoir lieu demain, en présence des conciliateurs.

Entre-temps, des étudiants et des professeurs ont formé un comité de solidarité auquel se sont joints une quarantaine de professeurs, la plupart membres de la «Faculty Union» des professeurs de McGill, qui a déposé récemment une requête devant le Tribunal du travail pour obtenir la reconnaissance officielle qui appartient à la «McGill Association of University Teachers».

AVEZ-VOUS CHEZ VOUS L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE
par Malte-Brun, 5 volumes, in 4° (11" x 8 1/2") 1885
Voir page 4

Les Galeries St-Paul

3, PRINCIPALE NORD SUTTON, CO. BROME TÉL.: 538-3540

Oeuvres récentes de **Françoise Le Sieur-Lemieux**

Du 1er au 16 mars 1980
Ouvert samedi et dimanche de 14h à 17h

McGill en bref

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

De la glace au fond d'un océan tropical! C'est plus précisément au fond de l'océan Pacifique qu'un professeur du département de sciences géologiques de McGill a fait cette découverte suprenante. M. Reinhard Hesse faisait partie d'une expédition internationale de forage scientifique au large des côtes du Guatemala lorsqu'un jet de gaz et de boue s'échappant du tuyau de forage l'avertit de la présence d'une couche de glace sous-marine à cet endroit. Cette couche de glace ou «clathrate» s'étend sur une épaisseur de quelque 300 mètres, 100 mètres au-dessous du fond océanique. En dépit de la haute pression et de la température qui est au-dessous du point de congélation, les molécules de gaz captées à l'intérieur de ce type de glace la maintiennent gelée. En forant ce dépôt de clathrate, il se peut qu'on trouve au-dessous une couche de gaz qui pourrait constituer une nouvelle source d'énergie.

Pour les 2,500 étudiants «adultes» de McGill, retourner à l'université après quelque dix ans sur le marché du travail, «c'est un peu comme se retrouver dans une université chinoise; même si l'on comprend la langue, on ne fait pas vraiment partie du groupe.» Voilà ce qu'expliquait récemment à deux journalistes du *McGill Daily* Ludmilla Petraznyk, présidente de l'Association des étudiants «adultes» de McGill. Cette métaphore illustre bien les nombreux problèmes qui ont amené 25 de ces étudiants, dont l'âge s'échelonne entre 23 et 70 ans, à fonder cette nouvelle association sur le campus universitaire. De tous les obstacles que doit surmonter l'étudiant «adulte», la perte de ses capacités d'étudier n'est pas l'un des moindres. C'est pourquoi, outre le fait de renseigner ses membres sur les

différents services offerts par l'université, l'Association des étudiants «adultes» organise des groupes d'étude pour les aider à venir à bout de leur charge de travail.

Tout comme Artur London, auteur de «L'Aveu», M. Édouard Goldstücker, éminent historien tchèque, a été l'une des nombreuses victimes du procès Slansky. Établi en Grande-Bretagne depuis août 1968, M. Goldstücker a été invité par les organisateurs des conférences Cummings de McGill à venir parler devant le public montréalais du sort des *Dissidents en Union Soviétique et en Europe de l'Est*, et ce, à partir des contacts personnels qu'il a eus récemment avec les dissidents de ces pays. Cette conférence sera prononcée en anglais, le mercredi 27 février à 20 heures, dans l'amphithéâtre Fieldhouse (salle 132) du pavillon Leacock. Entrée libre.

GRATUIT!

Lundi 25 février à midi: conférence du Ministre Pierre-Marc Johnson: *Sovereignty-Association*. Salle de bal du Centre universitaire, 3480 McTavish.

Lundi 25 février à 16h30: conférence du professeur William F. Mackey, de l'Université Laval: *Nouvelle décennie: nouvelles orientations dans l'enseignement des langues*. Salle 437 du pavillon des sciences de l'éducation, 3700 McTavish.

N.B. En raison de la grève des employés de soutien de McGill, il se pourrait que ces conférences soient annulées. Pour le savoir, il vous suffit d'appeler le numéro suivant: 392-5916 entre 9 heures et 17 heures durant la semaine.

PELLETIER et PELLETIER
Optométristes

84, NOTRE-DAME OUEST, 4e ÉTAGE

- optométrie générale
- lunetterie
- lentilles de contact

Rendez-vous: **845-2987**

Jean Pelletier, B.S., D.S.O.
Michel A. Pelletier, B.S., D.S.O.

Fiducie du Québec

Demain, nos bureaux seront ouverts de 9:30 heures à 15 heures

et du 25 février au 29 février de 9:00 heures à 21 heures

Profitez-en pour choisir votre plan d'épargne-retraite

Vous avez jusqu'au 29 février 1980 pour contribuer à votre plan d'épargne-retraite et déduire ce montant de votre revenu imposable de l'année 1979

Montréal:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
De l'extérieur, sans frais:
1-800-361-6840 poste 8840

Québec:
Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy:
(418) 653-6811
De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792

La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne

desjardins

Kossyguine réapparaît mais ne convainc pas

MOSCOU (AFP) — M. Alexei Kossyguine a effectué sa rentrée hier, après quatre mois d'absence, sans convaincre absolument le tout-Moscou de la politique et de la diplomatie qu'il était en mesure de reprendre son poste à la tête du gouvernement soviétique.

Le président du conseil des ministres a paru durement marqué par la maladie, les traits tirés, une petite raideur au coin de la bouche. À plusieurs reprises la voix a déraillé, ou bien il a dû se reprendre, venant néanmoins à bout d'un discours télévisé de 45 minutes.

Cette «réunion électorale» avant les élections de dimanche pour le Soviet Suprême de la République de Russie, a tout de même démontré que M. Kossyguine continuait à avoir pleinement droit aux honneurs dus au

deuxième personnage du régime.

Conformément à la tradition, le théâtre Bolchoï avait fait relâche pour pouvoir servir de cadre à la cérémonie, et M. Kossyguine était le dernier d'une longue série de dignitaires du régime, à la seule exception de M. Leonide Brejnev, à prendre la parole dans le cadre de la campagne électorale. M. Brejnev lui-même termine la série aujourd'hui au palais des Congrès.

C'était l'anniversaire de M. Kossyguine: les orateurs qui l'ont précédé à la tribune l'ont chaleureusement félicité pour ses 76 ans, mais aucun n'a fait allusion à la grave maladie qui l'a tenu éloigné de la vie publique depuis le 19 octobre.

En son absence, la gestion économique, dont il est le grand responsable depuis quinze ans, a été l'objet de du-

res critiques au plénum de novembre. Acceptant ces critiques, M. Kossyguine dans son discours a mis l'accent sur la nécessité de l'effort et des réformes.

Testament politique, ou discours-programme? Le premier parmi les dirigeants soviétiques, M. Kossyguine a esquissé les grandes lignes de ce que doit être le onzième plan: relèvement du niveau technique des entreprises, développement du secteur énergétique, modernisation de l'agriculture.

Dans le domaine de la politique étrangère, M. Kossyguine a condamné comme on pouvait s'y attendre la «politique belliqueuse des forces impérialistes», mais il a par ailleurs accordé une importance spéciale à la prédiction que la paix et la détente finiront par prévaloir.



Le président du conseil des ministres soviétique, M. Alexei Kossyguine, a fait sa rentrée politique hier à Moscou, après quatre mois de maladie qui ont marqué ses traits. (Photolaser AP)

Boycott: Vance n'a pu rallier l'Europe

LONDRES (AFP) — En dépit de ses efforts, le secrétaire d'Etat Cyrus Vance qui achevait hier soir à Londres des consultations l'ayant mené auparavant à Bonn, Rome et Paris, n'a pu convaincre les Européens de suivre unanimement les États-Unis sur le boycottage des Jeux olympiques de Moscou.

Ni le gouvernement ouest-allemand ni celui d'Italie n'ont encore arrêté leur décision définitive alors que Londres est pour le boycottage. Néanmoins, le secrétaire d'Etat américain a déclaré hier soir à Londres que la France n'avait encore pris aucune décision définitive. Il a précisé, qu'à sa connaissance, «la France n'as pas encore arrêté sa décision».

Dans une brève déclaration à la presse, à l'issue de ses entretiens avec le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington, M. Vance a souligné qu'il appartenait à tous les gouvernements concernés de parvenir en toute indépendance à une décision sur leur participation aux Jeux de Moscou.

Plusieurs pays, tant en Europe qu'ailleurs, n'ont encore rien décidé à ce sujet et «nous n'en sommes pas encore là», a dit M. Vance.

Le problème de la présence occidentale aux Jeux de Moscou avait déjà provoqué à Rome des débats animés lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Neuf, à quelques heures de l'arrivée de M. Vance en Europe. La France, indique-t-on de source diplomatique à Londres, s'était opposée à ce qu'une déclaration faisant état de divergences dans l'entente soit publiée.

On fait néanmoins valoir de source informée qu'il n'y a pas eu de veto de la France puisque il n'y a pas eu vote et que de toutes manières il n'existait pas de position européenne unanime sur ce sujet. La France, ajoute-t-on, ne s'est pas trouvée isolée à Rome.

Jusqu'ici les réactions de Moscou sont ambiguës. Dans l'entourage de M. Vance on confirmait, hier, que Moscou s'était récemment enquis discrètement auprès des Occidentaux des garanties de non-ingérence qui pourraient leur être données en cas d'évacuation de leurs troupes d'Afghanistan. Mais l'agence TASS, mercredi, dans un commentaire a pris vivement à partie la suggestion des Neuf.

Il n'en reste pas moins que des divergences demeurent entre les États-Unis et certains Européens sur les actions concrètes à entreprendre en riposte aux Soviétiques.

Comme prévu, c'est à Paris que celles-ci sont apparues les plus évidentes, la France étant opposée au concept de «punition» envers l'URSS. Elle maintient qu'il faut offrir aux Soviétiques une «porte de

sortie honorable» et que les rapports de forces ayant radicalement changé au cours des vingt dernières années entre les deux super-puissances, Moscou n'est plus sensible aux pressions, même venues de Washington.

Le passage de M. Vance à Paris aura au moins été très utile et a vraisemblablement permis d'effacer certains malentendus, la position du gouvernement français étant souvent mal comprise de l'autre côté de l'Atlantique.

Il semble que le secrétaire

d'Etat américain ait été assez sensible aux raisonnements qui lui ont été tenus dans les capitales européennes. L'un de ses objectifs était d'ailleurs, affirme-t-on de source américaine, de rechercher les fondements d'une nouvelle politique occidentale envers l'URSS plutôt que des mesures de rétorsion concrètes contre Moscou, par les États-Unis et leurs alliés.

Il reste maintenant à voir jusqu'à quel point ces consultations influenceront la diplomatie américaine.

La crise turque met à l'épreuve les pays de l'Otan

BRUXELLES (AFP) — Un an après le «sommet des quatre» à la Guadeloupe — qui chargea l'O.C.D.E. de coordonner l'aide à Ankara — «la crise turque va tester une nouvelle fois la solidarité atlantique», estiment les experts diplomatiques à Bruxelles, après la décision turque de maintenir l'état de siège dans 20 provinces.

«La situation est plus que sérieuse, a estimé un diplomate, mais officiellement nous ne sommes pas équipés pour organiser l'aide à la Turquie même si elle représente l'ultime bastion de l'Otan en Asie».

Pour d'autres observateurs, militaires notamment, il est «regrettable» que l'Otan n'ait pas les moyens d'agir pour enrayer une situation économique qui «menace la stabilité d'un pays de l'alliance». L'inflation oscille, estime-t-on, entre 120 et 150 pour cent, le chômage atteint 20 pour cent de la population et la dette extérieure globale frise les 15 milliards de dollars. L'impatience de l'armée turque s'est manifestée le 2 janvier par une «lettre d'avertissement» aux formations politiques.

L'Otan coopère toutefois activement avec l'OCDE, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à l'organisation de l'aide à la Turquie, sous l'égide du secrétaire général de l'Otan, M. Joseph Luns. «Mais dans les circonstances actuelles, une aide économique accrue et accélérée est devenue indispensable», a estimé un diplomate.

L'assistance occidentale à ce jour, indique-t-on à l'Otan, s'est concrétisée par des aides bilatérales avec Ankara de quelque 900 millions de dollars pour financer les besoins d'importation et d'exporta-

tion de la Turquie (mai 1979), 320 millions de dollars de droits de tirages spéciaux du F.M.I. (juillet 1979), la consolidation de la dette turque, 1,1 milliard de dollars (juillet 1979) avec les pays créditeurs, de 429 millions de dollars avec des banques privées, et en août de 215 millions de dollars avec d'autres banques. En outre, la C.E.E. a accordé un prêt de 430 millions de dollars à Ankara jusqu'en 1984.

On estime à l'Otan que la balance des paiements turque en 1980 devrait rester «contrôlable», compte tenu de la poursuite de l'effort de consolidation de la dette d'Ankara par l'OCDE.

«Si aucune consolidation supplémentaire de la dette à court terme n'intervient, Ankara devra néanmoins payer quelque 2 milliards de dollars en 1980. L'aide financière devra rester substantielle pendant encore plusieurs années».

«Il est vital, estiment encore les experts, que la croissance du produit national brut reprenne rapidement compte tenu de la croissance démographique très rapide et de l'augmentation annuelle de la main-d'oeuvre de 400.000 personnes».

Le voyage que vient d'achever à Ankara M. Hans Matthoer, ministre ouest-allemand des Finances, au début de la semaine, illustre bien l'urgence de la «crise turque».

On omette que le ministre ouest-allemand va dans les prochaines semaines se rendre dans plusieurs pays européens et à Washington pour «relancer» l'aide économique et militaire à la Turquie, avant une prochaine réunion de l'OCDE à Paris le 25 mars prochain.

Kaboul: les boutiques ferment pour protester contre les Soviétiques

KABOUL (AFP) — La quasi totalité des boutiques de Kaboul et du bazar de la ville étaient fermées hier, en signe de protestation contre l'intervention soviétique en Afghanistan.

Ce mouvement fait suite à la diffusion de tracts, durant la nuit de mercredi à jeudi, par des rebelles. Les commerçants avaient fermé grilles et volets de leurs boutiques. Parfois, des planches avaient été clouées en travers de ces

volets, comme si le mouvement était destiné à durer un certain temps.

L'envoyé spécial de l'AFP a pu voir des membres des forces de l'ordre tenter d'obliger un commerçant à ouvrir son échoppe: une foule en colère a alors entouré les policiers pour les empêcher d'agir. La police était d'ailleurs omniprésente dans la capitale afghane, essayant d'inciter les commerçants à rouvrir leurs boutiques, la plupart du temps

sans grand succès.

Les observateurs relèvent que cette manifestation se produit environ deux mois après les premières arrivées de troupes soviétiques dans le pays. L'atmosphère était tendue à Kaboul et le moindre incident semblait susceptible de dégénérer en désordres importants. La présence des troupes soviétiques était plus ostensible, mais celles-ci se tenaient en retrait, laissant l'armée et la police afghanes ten-

ter de faire rouvrir les commerces.

Le gouverneur de Kaboul lui-même a pu être aperçu, circulant en voiture dans la ville, pour mesurer l'ampleur de la manifestation.

Celle-ci est le premier grand mouvement de désobéissance civil que connaisse la capitale depuis l'intervention soviétique. De nombreux observateurs ont été surpris par l'ampleur de cette manifestation.

De tels mouvements se sont déjà produits dans les villes de Kandahar, dans le sud du pays, et d'Herat, dans l'Ouest. Toutefois, le fait que ce type de manifestation se produise maintenant dans la capitale paraît beaucoup plus dangereux pour le régime du président Babrak Karmel. Déjà confronté à un climat d'insécurité dans l'ensemble du pays, le régime peut difficilement, estiment les observateurs, avoir en outre à faire face à l'hostilité de la capitale.

Référendum très contesté Suisse: l'Église et l'État séparés?

BERNE (AFP) — Les Suisses voteront le mois prochain sur un projet de réforme tendant à imposer à l'ensemble de la Confédération helvétique une séparation complète de l'Église et de l'État dont l'Albanie semble offrir l'un des rares exemples au monde.

Cette réforme constitutionnelle, si elle était adoptée, porterait atteinte aux structures fédérales de la Suisse, pourrait troubler sa paix confessionnelle et menacer la mission sociale des Églises.

Elle retirerait en effet aux cantons suisses, pour la confier au pouvoir central, la souveraineté qu'ils exercent en matière ecclésiastique. Elle leur interdirait — dès sa mise en vigueur — de lever des impôts pour le culte. Elle les contraindrait à abolir, dans un délai de deux ans, tout rapport juridique et constitutionnel avec les communautés religieuses reconnues. Se trouveraient visées au premier chef l'Église évangélique réformée et l'Église catholique romaine auxquelles appartiennent — au moins nominativement — 95 pour cent de la population suisse.

Le projet de séparation a été avancé par la voie de l'initiative populaire, recours constitutionnel qui permet à ses promoteurs, lorsqu'ils ont recueilli un nombre suffisant de signatures — en l'occurrence 50.000 — d'appeler l'électorat à se prononcer souverainement.

Le gouvernement fédéral et le Parlement pouvaient élaborer un contre-projet ou bien encore recommander l'acceptation ou le rejet de la réforme. Tout comme la plupart des confessions, il a pris nettement position contre le divorce de l'Église et de l'État et préconisé le refus du projet.

Ministres et parlementaires, sans parler des Églises, ne pouvaient accepter un système centralisateur uniforme qui aliénerait l'indépendance des cantons et déchirerait le tissu socio-confessionnel de la Confédération.

La Suisse compte en effet, sur le plan ecclésiastique, autant de régimes que de cantons. Ils vont de l'Église officielle à la séparation que, seuls d'ailleurs, ont adoptée Neuchâtel et Genève. Encore cette séparation n'est-elle pas complète. Si l'impôt ecclésiastique reste facultatif dans les deux cantons, il n'en demeure pas moins que le canton de Neuchâtel subventionne le culte et que celui de Genève prête le concours de son administration fiscale pour le recouvrement de la contribution demandée par l'Église.

Partout ailleurs, mais avec des variantes, les cantons confèrent aux Églises dominantes un statut de droit public qui les autorise à imposer un dernier du culte. Dans plusieurs cantons comme celui de Berne, ce statut est aussi accordé à l'Église catholique

chrétienne qui rompit avec Rome au siècle dernier, refusant de reconnaître l'infailibilité pontificale. C'est encore le cas — unique d'ailleurs — de la communauté israélite de Bâle. Toutes les autres communautés religieuses relèvent du droit privé.

C'est précisément le régime que les partisans de la séparation voudraient voir appliqué à toutes les Églises afin qu'elles ne soient ni privilégiées ni défavorisées. Pour eux, la reconnaissance des Églises Nationales constitue une discrimination à l'encontre des minorités religieuses et des personnes sans confession. Elle viole le principe de l'égalité devant la loi et la liberté de conscience, en obligeant par exemple les non-croyants à financer des Églises auxquelles ils sont étrangers.

Le gouvernement helvétique, fort de jurisprudence du tribunal fédéral, a réfuté cette argumentation. Pour lui, aucun principe n'est enfreint car la constitution suisse n'interdit nullement aux cantons, souverains en la matière, d'accorder un statut particulier aux communautés religieuses de leur choix. Elle ne leur défend pas davantage d'octroyer des subsides aux Églises reconnues.

Tous les gouvernements cantonaux, à l'exception du Tessin, se sont déclarés nettement hostiles à la séparation de l'Église et de l'État. Ils ont fait valoir que leurs constitutions respectives se prêtent à l'adaptation des rapports de différents cultes avec le pouvoir local.

Pour la majorité des observateurs politiques et religieux, les promoteurs de la rupture entre Église et État, qui ont

mis trois ans pour recueillir les signatures nécessaires à leur entreprise, n'ont pratiquement aucune chance de la voir aboutir.

Il n'existe pas jusqu'à présent de majorité dans l'opinion pour admettre qu'un nom des Mormons ou des libres-penseurs, on s'attaque au tabou de la souveraineté cantonale et que l'on remette en cause une paix confessionnelle acquise seulement au siècle dernier après de multiples batailles livrées «au nom de la foi».

La constitution fédérale, comme tous les pactes nationaux qui l'ont précédée, commence par une invocation à Dieu. On ne saurait plus expressément rappeler — le gouvernement central lui-même l'a souligné — le fondement chrétien de l'État helvétique.

«dame de fer» et sa politique «monétariste», qui consiste essentiellement à chercher à équilibrer et relancer l'économie en pesant sur les disponibilités monétaires.

Des «toriers» influents estiment que Mme Thatcher devrait maintenant relâcher quelque peu les cordons de la bourse dans le secteur public, afin d'éviter des conflits comme celui de la British Steel Corporation, dont le coût final pourrait être considérable en termes d'argent comme d'emplois.

Enfin, l'affaire de la contri-

but britannique au budget de la Communauté économique européenne n'a pas tourné à l'avantage de Mme Thatcher. Un député conservateur anonyme écrivait en début de semaine dans l'Observer que le premier ministre serait bien inspiré d'abandonner sa prétention à obtenir une diminution d'un milliard de livres de cette contribution et de s'accommoder de la moitié de la somme, si même elle parvient à l'obtenir.

Cependant, malgré cette insatisfaction dans les rangs de

la majorité, on ne peut parler de «fronde» contre Mme Thatcher et la motion de censure de l'opposition aura pour premier effet de ressourcer les rangs conservateurs.

De son côté, le gouvernement affirme qu'il est encore trop tôt pour juger sa politi-

que et que le passage souhaité de l'État providence à un système économique sain et dynamique ne saurait se faire sans douleur. Ce que beaucoup de Britanniques commencent à se demander, c'est combien douloureuse sera l'opération.

Mme Thatcher face à une motion de censure

LONDRES (AFP) — Dix mois après son entrée en fanfare au 10 Downing Street, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, doit faire face à la première motion de censure de l'opposition travailliste et libérale, depuis les élections générales de mai dernier.

Mme Thatcher dispose de la Chambre des communes d'une confortable majorité de 42 voix et n'a donc rien à craindre de cette motion qui condamne sa «désastreuse» gestion économique. Mais le débat, qui s'ouvrira hier au Parlement, survient à un moment extrêmement difficile pour le gouvernement, alors que les seuls aspects négatifs de cette politique économique paraissent pour le moment perceptibles.

Les observateurs notent que le bilan de ces dix premiers mois de la gestion économique de Mme Thatcher ne paraît réjouir personne et moins

encore les conservateurs qui sont divisés sur le style «à la hussarde» adopté par le premier ministre dans sa conduite des affaires.

De mai à janvier, le taux d'inflation britannique est passé de moins de 10 pour cent à 18,4 pour cent, les prêts immobiliers — qui touchent particulièrement la classe moyenne où Mme Thatcher recrute l'essentiel de son électorat — ont grimpé de 2,5 pour cent, tandis que le prix de l'électricité, du gaz, des transports, des ordonnances médicales et des impôts lo-

caux a fait un bond de 20 à 25 pour cent, ou même davantage.

A cela s'ajoute la détérioration du climat social et une augmentation très sensible du chômage. Les experts estiment qu'à la fin de l'année, la Grande-Bretagne comptera deux millions de sans-emplois, le chiffre le plus élevé depuis 1930.

C'est pourquoi certains députés conservateurs reprochent à leur leader à la fois son attitude intransigente et dogmatique de

«dame de fer» et sa politique «monétariste», qui consiste essentiellement à chercher à équilibrer et relancer l'économie en pesant sur les disponibilités monétaires.

Des «toriers» influents estiment que Mme Thatcher devrait maintenant relâcher quelque peu les cordons de la bourse dans le secteur public, afin d'éviter des conflits comme celui de la British Steel Corporation, dont le coût final pourrait être considérable en termes d'argent comme d'emplois.

Enfin, l'affaire de la contri-

but britannique au budget de la Communauté économique européenne n'a pas tourné à l'avantage de Mme Thatcher. Un député conservateur anonyme écrivait en début de semaine dans l'Observer que le premier ministre serait bien inspiré d'abandonner sa prétention à obtenir une diminution d'un milliard de livres de cette contribution et de s'accommoder de la moitié de la somme, si même elle parvient à l'obtenir.

Cependant, malgré cette insatisfaction dans les rangs de

la majorité, on ne peut parler de «fronde» contre Mme Thatcher et la motion de censure de l'opposition aura pour premier effet de ressourcer les rangs conservateurs.

De son côté, le gouvernement affirme qu'il est encore trop tôt pour juger sa politi-

que et que le passage souhaité de l'État providence à un système économique sain et dynamique ne saurait se faire sans douleur. Ce que beaucoup de Britanniques commencent à se demander, c'est combien douloureuse sera l'opération.

Golfe: Washington est prêt à utiliser l'arme nucléaire

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis n'excluent pas la possibilité d'utiliser l'arme nucléaire au cas où leurs intérêts vitaux seraient menacés par l'Union soviétique dans la région du Golfe, a indiqué hier le Pentagone.

Tout en soulignant que les États-Unis concentraient surtout leurs efforts sur le renforcement de leurs forces conventionnelles, M. Tom Ross, porte-parole du Pentagone, a précisé que la possibilité d'un recours aux armes nucléaires avait déjà été évoquée par M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense.

«Il est exact que les États-Unis et l'Union soviétique sont chacune une puissance nucléaire et que si l'une des deux super-puissances décidait de s'attaquer aux intérêts vitaux de l'autre, le conflit risquerait de prendre une nouvelle dimension ou de s'étendre géographiquement», a notamment déclaré M. Ross.

«Nous disposons d'armes nucléaires et par principe nous n'excluons pas leur utilisation ou que ce soit», a ajouté le porte-parole du département de la Défense.

M. Ross a cependant indiqué que les bombardiers stratégiques B-52 qui avaient effectué des missions de reconnaissance le 21 janvier et le 5 février, dans la région du Golfe, ne transportaient pas d'armes nucléaires.

M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter

pour les affaires de sécurité nationale, a déclaré de son côté que les États-Unis pourraient répondre à une attaque soviétique dans la région du Golfe en utilisant la force dans d'autres régions du monde.

Au cours d'une conférence devant le club des femmes du Parti démocrate, M. Brze-

zinski a repris une idée qui avait déjà été avancée par le président Carter, lors de sa conférence de presse il y a une semaine.

«Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les Soviétiques choisir leur terrain ou leurs tactiques militaires» en cas de conflit, avait déclaré le président Carter.

La Maison Culturelle Québec-Amérique Latine
VOUS INVITE À LA CONFÉRENCE DE
MARCELLE FERRON
ET
GILLES HENAU
«POÉSIE ET ARTS PLASTIQUES AU QUÉBEC»
le vendredi 22 février à 20:30 hrs.
au 4169 St-Hubert (coin Rachel)

Livres Achetons \$300.
● L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE par Malte-Brun, 5 volumes, in 4° (11" x 8 1/2") 1885
achetons aussi:
● livres illustrés sur les RÉGIONS DE FRANCE, SUISSE, HOLLANDE, ALLEMAGNE, avant 1900
● HISTOIRES de toute ville de France avant 1900
Monique Olivier
C.P. 372
Sillery, Québec
G1T 2R5
tél. (418) 881-0873

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

MARQUE DE COMMERCÉ Robic, Robic ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

les architectes LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

MADELEINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
288 est. St-Paul, Vieux Montréal

VERMETTE, DUNTON, CIACCIA, RUSKO, De WEVER & SAINTONGE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 868-6743

Chermoni Vermette, c.r. / Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A. / M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever / Jean-Pierre Saintonge
Michel Caron / Marc Charbonneau
Robert Caron / Emilian Brnis, c.r. — conseil

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

TOURISME

Guanajuato

Une cité-musée à 2,000 mètres d'altitude

par Maurice Léveillé

SISE à plus de 2,000 mètres d'altitude, Guanajuato, centre géographique du Mexique, subjugué par sa forte personnalité; sous un ciel méditerranéen, elle évoque une cité-musée italienne. Y faire halte, c'est rejoindre l'histoire qui s'y est déroulée. A vrai dire, une histoire coloniale, car de l'époque préhispanique, il reste fort peu de chose. Le nom, corruption espagnole de Cuanaxhuata (coline des grenouilles), rappelle la domination des Tarasques sur les Otomis de l'endroit. Déjà baptisée, la ville naît véritablement des mines d'or et d'argent, dont les premières sont découvertes en 1548. Des investissements européens et américains en assurent le développement, et aujourd'hui encore, des fonds canadiens

contribuent à l'exploitation des richesses du sous-sol. Le site montagneux, l'occupation des gens et les moyens de transport du temps se chargent de tracer le plan de la ville. Les artères, à sens unique, serpentent au fond de la vallée; on a asséché et transformé en rue un cours d'eau souterrain. Telles des torrents se déversant dans des rivières, y débouchent les ruelles (*calles*) étroites et tortueuses, souvent abruptes, toujours pavées et exclusivement réservées aux piétons, hommes et ânes. Si l'on escalade les deux tiers de la montagne, on atteint la route panoramique qui encercle la ville. Les gens descendent des ruelles pour accéder à leur travail. Les mineurs y prennent l'autobus qui les mène

soit à Cata, à Cubo, à Las Torres ou à La Valenciana, etc... Puisque Guanajuato est la capitale de l'état du même nom, elle compte nombre d'édifices et d'employés gouvernementaux. Destination touristique tant des Mexicains que des étrangers, elle requiert les services de restaurants et d'hôtels multiples; beaucoup de ses cinquante mille habitants, pour la même raison, se consacrent à l'artisanat. Siège d'une Université à la devise biblique («La vérité vous libérera»), elle s'anime d'élèves et de professeurs. En plus des cours académiques, l'institution dispense des services parascolaires: une station radio-phonique présente tout le jour des émissions de musique classique, du F.M. sur A.M., en somme; également,

l'orchestre symphonique de l'Université enchante les mélomanes aux principaux théâtres de la ville. Le théâtre Principal, en plus, projette des films de haute teneur: tous les dimanches de l'automne '79, on a rendu hommage à Jean-Luc Godard par une présentation de productions consacrées par la critique: La vie devant soi, Mort à Venise, Voleur de bicyclettes, Siddhartha, etc... Le Cervantes, récemment érigé près du monument au chevalier de La Manche, Don Quichotte, charme par son intimité et son acoustique; la scène en est déjà réservée par les organisateurs des internedies cervantins de mai, festival international où l'art, semblable à un jeu pyrotechnique, éclate sous toutes ses



Le centre de Guanajuato avec la basilique à droite et l'université au centre.

formes: folklore, musique, danse, théâtre, etc...

Le théâtre Juárez, de style néo-classique, rappelle, par son nom, un Président de la République, promoteur de la Réforme au siècle dernier, Benito Juárez, qui fit de Guanajuato le siège de son gouvernement durant un mois environ. Il donne sur le Jardin de la Union, coeur de la cité. A

ses côtés, s'élève l'église San Diego, dont la façade, selon certains connaisseurs, offre le plus beau churriguesque ou ultrabaroque du Mexique entier. Plusieurs temples de la ville sont construits dans le même style.

A l'arrière du théâtre Juárez, le surplombant presque, sur une excroissance de la route panoramique s'avance un belvédère. Un monument à Pipila, héros de l'Indépendance, en occupe le centre. Il faut vite se détourner de ce mastodonte et plonger le regard dans la ville, coquette. La distribution des maisons et des édifices au pied et sur le flanc des montagnes nous transporte au cinérama. L'oeil capte automatiquement l'université, fraîche et pimpante, flanquée de la vétuste église de la Compagnie; seul le gouvernement est en mesure de restaurer ce monument abandonné par les Jésuites, lors de leur expulsion du Mexique au XVIIIème siècle, et confisqué par l'état, un siècle plus tard, conformément au décret de la sécularisation des biens ecclésiastiques. Le temps a aussi laissé sa patine sur la Basilique, située quelques mètres plus à l'avant, ce qui lui confère un air de pérennité. Ne cherchez pas de crevasses dans ses murs: la région ne connaît par les secousses sismiques.

La circulation à travers la ville complète les données du belvédère. Non loin de la maison natale de Diego Rivera, peintre de renommée mondiale, s'élève l'alhondiga de Granaditas, énorme boîte carrée, sans élégance aucune; autrefois marché aux épices, comme son nom arabe l'indique, elle abrite aujourd'hui un musée où l'ethnographie, archéologie et histoire se sont donné rendez-vous. Aux

angles de l'Alhondiga sont encore fixés les crochets qui renaissent les cages de fer où, dans chacune d'elles, pendant les dix ans que dura la guerre (1810-1820), se trouvait la tête de l'un des héros de l'Indépendance.

Au pied de l'Alhondiga, on se croirait en face d'une gare; c'est le marché Hidalgo. Et beaucoup plus loin, se trouve l'école de génie minier. Le profane peut y visiter le musée, dont les exhibits indiquent les provenances les plus diverses. Un échantillon d'amianté attire l'attention; on y lit: Origine: Asbestos, Québec.

D'autres monuments sont dignes de mention; certains, cependant, telles les exceptions qui confirment la règle, détonnent sur l'ensemble et provoquent la réprobation des esthètes et des urbanistes. Des esprits encore plus radicaux rêvent de déloger les habitants de Guanajuato, pour mieux respecter son passé. Mais une cité fantôme ne perdrait-elle pas davantage son cachet historique? Car la Guanajuato des siècles écoulés trépassait aussi de vie, résonnait de pas, de cris et de chants, se pomponnait au gré de la fantaisie, resplendissait de vêtements aux couleurs bien agencées, cuisait, vendait et mangeait sur la rue les longs épis de maïs blanc, présentait papayes et cocos sur ses comptoirs mobiles, retenait des offres de lait, de billets de loterie et de toutes sortes de produits. Non, enlever la vie de Guanajuato équivaldrait à enlever la vie de Guanajuato. Et la vague de touristes cesserait de déferler sur une cité qui ne serait plus un musée.

Dans le sillage des Mayas

par Gilles Proulx

OUTRE la réputation de ses bananes, le Guatemala est aussi le royaume des aubaines touristiques. Le café, première richesse du pays, coûte encore \$0.10, \$0.15 ou \$0.25 la tasse, selon l'établissement... Il est vrai que les cueilleurs de drupes rouges reçoivent en échange de leur travail, la somme de \$0.02 la livre, des caféiers... Le filet mignon, comparable à celui de Montréal, revient à \$6.00 alors que la chambre du plus lu-

xueux des hôtels de Guatemala-City vous cottera à peine \$38.00. Le Guatemala est un de ceux qui a su le mieux ralentir son rythme inflationniste. Aussi, pas de stagnation au Guatemala. Depuis le tremblement de terre de 1976, tout est à faire et le travail ne manque guère. Avec ses 67% d'Indiens, les grands propriétaires de l'industrie touristique ont accès à un bassin de main-d'oeuvre bon marché. Le salaire d'une fille d'hôtel ne dépasse pas les

\$2.00 par jour. L'employé du bâtiment gagne \$10.00. C'est donc dire que les monnaies étrangères, qu'elles viennent des mains françaises, allemandes, canadiennes ou américaines, sont bienvenues. Situé en plein coeur de l'Amérique centrale, le Guatemala est le plus grand des cinq pays de ce continent qui composent cette montagneuse région volcanique. Des 33 volcans guatémaltèques, trois sont toujours en activités. La nuit, au large de la capitale, les gens ont fréquemment l'occasion de contempler les leurs rougeâtres dégagées par l'un d'eux.

L'économie de ce pays hispano-maya est assise sur l'agriculture. Cette dernière constitue en quelque sorte le rempart assurant «l'inviolabilité» de l'identification de ces braves et fiers Mayas. Dans le creux ou au sommet des montagnes, les petits hameaux indiens n'ont pas encore été arrosés par les «facilités» de la télévision guatémaltèque qui, sur ses nombreux écrans, semble se complaire à ne télédiffuser que des programmes genre Ko-Jak, Batman, l'Homme de six millions, pour ne nommer que celles-là. Ces antennes ne sont qu'alignées, comme le régime politique, sur les Etats-Unis.

Ce qu'il y a d'agréable dans ce pays de cinq millions et demi d'habitants, ce sont ces quelques habitudes millénaires qu'ont su perpétuer les Mayas et ce, malgré le rouleau compresseur des Conquistadors espagnols et la civilisation du Coca Cola. Contrairement aux Aztèques (Mexique) et aux Incas (Pérou), les Mayas imposent le respect. Sont-ils encore conscient du fait qu'ils ont atteint, à un moment donné, un haut degré de civilisation? Pour s'en convaincre, on n'a qu'à examiner les chefs-d'oeuvres (pyramides, palais, bas reliefs et fresques) qu'ils ont su laisser derrière eux. Parmi les quatre grandes communautés mayas,

l'une d'elles, les Checkchis, sise au nord, ne s'intéresse même pas à la langue nationale... Quant aux Indiennes, quel que soit leur âge, elles sont souvent belles à vous étourdir. Autre chose intéressante: l'absence de touristes dans le décor. Donc pas de mise en scène, pas de «chiqué», tout est vrai. Lorsque le commandant de l'avion nous invita à boucler nos ceintures à l'occasion de la descente, je ne pouvais m'imaginer que le Guatemala était si haut. Les montagnes frottaient presque le ventre de notre Airbus qui se fauillaient comme un condor entre ses pics. Une fois au sol, la capitale n'impressionne pas tellement. La ville est presque neuve. Le Guatemala, on le sait, fut secoué il y a 4 ans par un violent tremblement de terre et c'est avec l'aide internationale que les Guatémaltèques sont presque repartis à zéro.

Bien que le régime politique soit d'inspiration militaire, le Guatemala sait recevoir. Pas de soldats à la barbe défraîchie et aux uniformes tachés de graisse... pas de mitraillettes ni de carabines. A la place, de jolies douanières, pendant qu'au fond de l'aéroport, des musiciens interprètent des airs de marimba... la musique nationale du pays. Le «night life» de la capitale est intense. Discothèques, dansings, cafés et bars fourmillent et dans lesquels les jeunes ne dédaignent pas aborder la politique. Des étudiants m'ont confié, tout fiers, «qu'ils vivent dans le plus beau pays du monde, mais...» Comme partout ailleurs, il y a toujours un «mais...». Dans ce cas, il s'agit du très autoritaire régime «militaro-politique». C'est alors que j'ai trouvé une explication aux gesticulations de certains membres d'Amnistie Internationale qui, aux guchets de la Eastern à New York, nous déconseillaient d'aller en ce pays «qu'il faut

mettre au banc des accusés pour ses atteintes à la liberté»...

Mais malgré ces dénonciations et les campagnes nous invitant au boycottage touristique, les Guatémaltèques ne méritent pas ces restrictions. Au contraire, ils ont grandement besoin de ce nécessaire contact avec l'étranger, ne serait-ce que pour mieux faire la part des choses.

Après avoir escaladé, à bout de souffle et descendu à vive allure des dizaines de kilomètres de montagnes, nous arrivons à la porte de l'ancienne capitale, Antigua. On a l'impression d'effectuer un pas de géant dans le passé. Eglises, palais, fontaines et plazas sont de style colonial. Cette cité détruite en 1773, après plusieurs tremblements de terre, était la capitale. Sa grandeur passée est partout évidente. Conservée à jamais dans son état original, Antigua a été déclarée «Monument des Amériques». Le coût d'entrée est de \$0.25. Les fonds ainsi obtenus sont utilisés pour

Suite à la page 6

AU SOLEIL DE L'AFRIQUE

SÉNÉGAL \$792
13 jours / 12 nuits à compter de
«Le Sénégal est véritablement un pays à découvrir et... à aimer!» (Dollard Morn, La Presse, 15 déc. 79)

CÔTE D'IVOIRE \$733
13 jours / 12 nuits à compter de
«La Côte d'Ivoire, terre de contrastes et destination soleil par excellence.»

SÉNÉGAL / CÔTE D'IVOIRE \$822
13 jours / 12 nuits à compter de
L'Afrique francophone vous offre non seulement ses merveilleuses plages, ses hôtels modernes et confortables, mais aussi son folklore et des paysages nouveaux. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont aussi disponibles en circuit.

* Les prix annoncés comprennent les transferts, le logement en double, au Sénégal en pension complète et la Côte d'Ivoire en demi-pension, les taxes et les frais de service. Tarif aérien en sus.

Un programme **terratours**
en coopération avec **AIR AFRIQUE**
Consultez votre agent de voyages.
terratours est détenteur d'un permis du Québec.

Skieurs,
soyez à la hauteur.
Terminez votre journée
au Hilton International
Québec.

Après une journée de ski au Mont Ste-Anne ou à Stoneham, rien n'est plus agréable que de goûter l'ambiance chaleureuse qui règne au Hilton. Et maintenant, pour un temps limité, vous pouvez y descendre pour un week-end de neige à un prix étonnamment bas. Situé au-dessus de Place Québec, l'hôtel offre un accès direct à tout un réseau souterrain de boutiques et de restaurants. Et le vieux Québec n'est qu'à deux pas. Oui, pour vous divertir, vous avez l'embaras du choix. Joliment aménagée, chaque chambre est pourvue d'un bar-réfrigérateur libre-service et offre une vue imprenable sur la ville. A ceux qui aiment danser et faire des rencontres intéressantes, la nouvelle discothèque l'Eden propose son atmosphère enlevante. On y trouve aussi une piscine extérieure chauffée à l'année, un sauna et une salle de conditionnement physique. Pour les gourmets, le nouveau restaurant Le Croquebroche est la promesse d'une soirée inoubliable. Nous avons même le seul plan familial qui s'adresse aux enfants de tout âge. Le Plan Familial Hilton. C'est dire que pour tous les enfants qui partagent la chambre de leurs parents, et ce peu importe leur âge, le séjour est gratuit.

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore avec le service de réservations Hilton.

Hilton International Québec

\$57

Week-end de neige \$57 par personne, deux personnes par chambre. Le tarif comprend deux nuits à l'hôtel (soit celles du vendredi et du samedi, soit celles du samedi et du dimanche) plus un petit déjeuner chaque jour à La Potinière. (Semaine de neige également proposée à seulement \$167 par personne, deux personnes par chambre. Le tarif comprend cinq nuits à l'hôtel plus les petits déjeuners.) Prix en vigueur jusqu'au 30 avril 1980, sauf entre le 5 et le 10 février 1980. Les forfaits sont disponibles en nombre limité.

Hilton International Québec

1980

40 tours de qualité
en
Europe

D'AVRIL À SEPTEMBRE

<p>FRANCE-ITALIE SUISSE</p> <p>22 jrs</p> <p>\$1879</p>	<p>GRAND TOUR D'EUROPE</p> <p>23 jrs</p> <p>\$1857</p>
<p>PROVINCES DE FRANCE</p> <p>22 jrs</p> <p>\$1897</p>	<p>ESPAGNE-PORTUGAL MAROC</p> <p>22 jrs</p> <p>\$1869</p>
<p>GRANDE-BRETAGNE</p> <p>18 jrs</p> <p>\$1963</p>	<p>GRÈCE AVEC CROISIÈRE</p> <p>De 16 à 23 jrs</p> <p>\$1683 et plus</p>
<p>EUROPE GERMANIQUE</p> <p>22 jrs</p> <p>\$1997</p>	<p>SICILE ITALIE DU SUD</p> <p>17 jrs</p> <p>\$1462</p>

Tarif transatlantique en sus
DEMANDEZ LA BROCHURE À VOTRE AGENT DE VOYAGES
Détenteur d'un permis du Québec

LES TOURS CHANTECLER inc.

en collaboration avec

AIR CANADA

AIR FRANCE

Alitalia

British airways

TOURISME



Le Guatemala est un royaume de fruits et légumes. Il fut même à un moment donné le chef lieu de la United Fruits laquelle eut une forte influence sur le régime politique. En plus de ses fruits et légumes le Guatemala se caractérise par la qualité de son café.



Avec leur fière allure, les Mayas imposent le respect. Aussi, il n'est pas rare de rencontrer au Guatemala de ces Indiens dont l'âge varie entre 80 et 100 ans... Leur régime alimentaire n'est pas étranger à cette longévité.

Dans le sillage des Mayas

Suite de la page 5

L'entretien des ruines et l'ouverture au public de nouveaux sites historico-artistiques. Le charme de cette ville repose sur trois cultures: les anciens Indiens mayas, les durs pionniers conquérants espagnols et les actuels Guatémaltèques.

Devant l'une des églises, un square et une croix rappellent l'époque où, deux fois l'an, les colons espagnols se rassemblaient pour peut-être venir chercher une lettre affectueuse qu'un galion avait apportée de la mère-patrie. Le square porte encore le nom de "Place de la Poste"...

Tout au tour d'Antigua, des petits villages indiens vous offrent des tissus colorés et des vêtements absolument éclatants à des prix très abordables voire même négociables.

Mystérieusement, le lac Atitlan prend ses sources dans l'océan Pacifique mais les trois rivières qui l'alimentent sont souterraines. Le calme absolu du paysage d'un vert presque bleu donne l'impression d'un grand jardin et fait de ce lieu l'un des plus beaux du Nouveau Monde.

Après avoir parcouru les routes des montagnes escarpées, nous descendons dans le cœur de Chichicastenango, une des villes les plus typiques et des mieux représentatives de la vie et de la culture maya.

Cet événement «sociocommercial» fait de ce marché de «Chichi» l'un des plus grands et des plus originaux de l'hémisphère occidentale. Le rouge, le bleu, le vert, le jaune et le violet prédominent. Le grenouillage du commerce se déroule devant

l'église de Santo Tomas. A l'intérieur, des cérémonies religieuses des plus étranges où se mêlent rites catholiques et païens. Eh oui! s'il y a des êtres qui ont droit à la double nationalité, des Mayas de «Chichi» ont aussi droit à un statut particulier: deux religions: le catholicisme et le paganisme.

avant que ne s'installe la noirceur, un concert symphonique sort de cette végétation tropicale. Les musiciens: perroquets, criquets, batraciens, singes, etc. Le Guatemala

n'est pas à proscrire pour certaines raisons politiques, il est à visiter pour son charme mystérieux, sa beauté exceptionnelle et parce qu'il n'est pas très loin de nous.

TELEVISION

- CBFT
8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.20 Annuaire
9.45 Les contes de la rive
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express

CFTM

- 6.55 Horaire
7.00 Les 100 bonhommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronco et Cie
8.30 Le dix vous informe
8.55 Bonjour le monde
Avec Michel Jasmin
10.00 XIIIe Jeux olympiques d'hiver Lake Placid

TVFQ (Câble)

- 9.30 Pour les jeunes
"Rubrique du modélisme" et "Voyage dans les rires"
10.15 Feuilletton
"Une femme seule" d'après le roman de Régine Andry. Avec Dominique Villar.

CFCF

- 5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper room
11.00 XIII Winter Olympic Games
11.30 Rocket Robin Hood
11.30 XIII Winter Olympic Games
12.00 Hockey (hommes)
12.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
19.00 The Price is Right
19.00 Pulse
19.00 M.Gowan and Co.
19.30 The Bob and Tom Show
19.30 XIII Winter Olympic Games
21.15 Loto-Québec
21.30 CTV National News
22.28 Sign Off

CINEMA

- ATWATER I, Plaza Alexis Nolin (935-4246)
"Le feu" 19 h 15, 19 h 35, 21 h 35
ATWATER II, Plaza Alexis Nolin (931-3313)
"Last married couple in America" 19 h 10, 19 h 30, 21 h 30
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (837-2747)
"Scavenger hunt" 18 h 55, 21 h 00

CBMT

- 9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Broadcast
10.00 Canadian schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.50 Weather Report
12.00 From now on
12.30 Senior Citizens Billboard
12.30 Today from the Pacific
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Report
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers

SURSCENE

- ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943)
"La complainte des hivers rugés" de Roland Lépage. Mise en scène: Michelle Rossignol. 20 h 30
ATELIER CONTINU, 1200 est, Laurier
"Le théâtre de la Marmalle présente" La vie à trois étages" avec Jocelyne France, Danièle Hotte, Benoît Lagrandeur, Daniel Meilleur, Pierre Pinault, Colette Tougas. Mise en scène: Gilbert David. Du jeu au dim.: 20 h 00. Rés.: 272-2655

passport

Le mur de Chine

Il en coûte \$4.75 pour une excursion de la journée à la grande muraille et aux tombeaux des Ming. Au sommet du mur, sur le chemin de ronde, on peut louer pour \$3.80 un ancien costume chinois afin de se faire photographier en guerrier. Ce système de location entre dans le cadre des initiatives visant à favoriser le tourisme... et à faire rentrer davantage de dollars destinés à la campagne de modernisation. Les Chinois, qui envisagent d'ouvrir au public une plus grande longueur de la muraille, sont en train d'aménager un musée où l'on verra des armes anciennes et des films sur l'histoire de l'ouvrage.

LE PUSHKIN EST ENFIN DE RETOUR!



DES CROISIÈRES INOUBLIABLES SUR LE ST-LAURENT À PARTIR DE \$390.

Levez l'ancre à Montréal, défaits vos valises et profitez pleinement de la vie à bord du superbe et prestigieux ms Alexandr Pushkin. La chaude hospitalité et le service impeccable du personnel de bord, le confort des cabines, la piscine chauffée, les bars accueillants, la fine cuisine internationale et régionale, les spectacles et les divertissements hauts en couleur, tout y est! Sans oublier bien sûr, les paysages grandioses et inoubliables que réserve à ses voyageurs une croisière sur le St-Laurent. Dans une ambiance détendue et des plus amicales, remontez aux sources de la Nouvelle-France.

VOTRE SEJOUR MOINS CHER EN EUROPE

Advertisement for Europcar featuring logos for SIMCA TALBOT, FIAT, and europcar. Text includes: "Pour vos vacances en EUROPE ou pour vos voyages d'affaires choisissez la solution la plus économique qui est 'L'AUTOMOBILE'".

Advertisement for march shipping passenger services. Text includes: "Pour obtenir votre brochure gratuite en couleurs concernant ces croisières, remplissez ce coupon: Nom, Adresse, Ville, Province, Code." and "Agent général en Amérique du Nord".

TOURISME

Les Bahamiens chez eux

par Monique Nuytemans

RENCONTRER les Bahamiens chez eux. Tel est le thème d'un programme établi par le ministère du Tourisme des Bahamas afin de permettre, d'une part, aux touristes de rencontrer des autochtones et, d'autre part, de faciliter aux Bahamiens des contacts amicaux avec les étrangers.

Programme fort sympathique dont je me réjouissais de pouvoir me prévaloir lors d'un récent voyage dans l'archipel des Bahamas.

Les Bahamiens qui participent à ce programme sont tous des volontaires qui s'offrent à inviter des touristes à dîner chez eux.

Le Bureau du tourisme, pour sa part, s'efforce d'habitude de faire se rencontrer des gens de la même profession ou ayant les mêmes intérêts.

Mes hôtes d'un soir et moi avons à ce moment-là le même intérêt: l'argent! Sauf qu'eux en avaient beaucoup et que moi je n'en avais... plus.

En effet, quelques jours auparavant et moins de 24 heures après mon arrivée à Nassau, je m'étais fait voler tout mon argent et toutes mes cartes de crédit!

Cela se passe en plein jour. Un voleur s'introduit dans ma chambre d'hôtel par les portes

coulissantes donnant accès à la plage et s'empare de mon porte-feuille logé dans mon sac à main. À ce moment, je me trouve dans la salle de bain, porte ouverte.

Ayant aperçu une ombre se refléter dans la glace, je sors pour voir mon athlétique voleur me tourner les talons et s'enfuir à toutes jambes.

Dès mon arrivée chez mes

hôtes, j'ai remarqué aussi que leur superbe maison avait des fenêtres grillagées et qu'un énorme chien gardait l'entrée. J'ai appris par la suite qu'ils possédaient également un système d'alarme...

Hélas! Un climat quasi endémique de vols et de cambriolages semble s'être abattu sur cet archipel paradisiaque.

Témoin, ce reportage en plusieurs épisodes paru au début de décembre dans le journal *The Nassau Guardian* sous le titre: «Help stop crime!» Ces articles avaient pour objet d'enseigner aux commerçants comment se défendre contre les vols à main armée.

Témoin également ce reportage d'un collègue d'un journal anglais de Montréal faisant état d'une véritable épidémie de vols dans les deux Club Med des Bahamas (Paradise Island et Eleuthera).

Témoin également ma propre aventure, à peine quelques heures après mon arrivée.

L'on se prend à souhaiter que dans des pays à vocation touristique, les autorités prennent des mesures préventives, plutôt que punitives, contre le vol et le cambriolage. Et que dès leur arrivée, les visiteurs soient protégés contre les dangers, surtout lorsque l'on sait qu'ils existent. Car il y a très peu de chance qu'un visiteur aussi mal «accueilli» aspire à revenir dans un avenir prochain.

En dehors de ces inconvénients, il reste que le programme «Meet the people at home» constitue un excellent moyen de se familiariser avec les gens du pays, d'y

nouer des amitiés et d'y goûter aux spécialités de l'endroit.

Parmi celles-ci, mentionnons un apéritif au campari et au pamplemousse; ou encore un mélange savant de plusieurs rhums battus avec des fruits. La soupe aux conques

est très délectable; c'est une variété de la soupe aux palourdes. Aux Bahamas on mélange également les petits pois et le riz; c'est le plat national. Le poisson est aussi très largement consommé, le plus souvent apprêté avec une sauce piquante.

EUROPE 80

VIAU VOUS PROPOSE LES CIRCUITS DE QUALITÉ DU

TOURISME FRANÇAIS

Tourisme grand confort, luxe et gastronomie



Partez à la découverte des plus belles régions d'Europe en compagnie d'un guide expert, descendez dans les meilleurs hôtels et savourez la grande cuisine du continent.

VOYAGES DE TROIS SEMAINES

ESPAGNE-MAROC-PORTUGAL	\$1,745
ANGLETERRE-BELGIQUE-HOLLANDE	\$1,810
TOUR DE FRANCE	\$1,885
FRANCE-ITALIE-SUISSE	\$1,995
TOUR D'EUROPE	\$2,085
ALLEMAGNE-AUTRICHE-SUISSE	\$2,150

Tarif transatlantique en sus



3428, RUE ST-DENIS 842-1751
 GALERIES D'ANJOU 353-7650
 1218 RUE UNION 866-9381
 CARREFOUR LAVAL 688-6211
 PLACE VERTU 332-4210
 FAIRVIEW 694-2343
 PROMENADES ST-BRUNO 653-1862
 MAIL CHAMPLAIN 465-2414

PERMIS DU QUÉBEC



Piscine et kiosque à musique entourés d'une pinède au chic Princess hôtel de Freeport.

Avis aux voyageurs COURS CULTURELS

Ces cours s'adressent au voyageur qui désire mieux profiter de ses déplacements en étudiant d'une façon plus approfondie les aspects culturels des régions qu'il pourra visiter.

Nous traiterons des aspects culturels en général (histoire, art, gastronomie, légendes, sports, musique, archéologie, etc.) des régions étudiées, de lieux touristiques importants, tout en traitant des aspects très pratiques pour le voyageur (transport, hébergement, restauration, spectacles, climat, achats intéressants, hygiène, etc.).

2 COURS DE 30 HEURES

1) **LA FRANCE** (à partir du vend. 14 mars)

2) **LA GRÈCE** (à partir du mardi 25 mars)

Prix: **\$95⁰⁰** par cours (1 soir par semaine)

Pour renseignements:
Normand Fortier, 284-1115
 Centre de formation en tourisme inc.

Permis du Ministère de l'Éducation no 749720
 enseignement de culture personnelle.

AVENTURE SUD-AFRICAINE



Voyage de 24 jours en Afrique du Sud
 "Un monde dans un pays"

Un seul départ: 12 juillet, escorté de
 Montréal par M. Rodolphe CHARTRAND

Visite des grandes villes comme JOHANNESBURG, le CAP, DURBAN, safari de 6 jours à travers le Parc National de KRUGER, SWAZILAND, HLUH-LUWE, séjour à la plage, etc...

PRIX: avion \$1351. CA. Portion terrestre \$1695.00 CA. par personne, base double.

Ce prix inclut avion aller-retour, transferts, logement en hôtel de catégorie supérieure, visites et excursions, petits déjeuners à Johannesburg, Le Cap et Durban, pension complète durant le circuit, guide francophone.

voyages **SELECT** Itée

Detenteur d'un permis du Québec

620, RUE CATHCART, BUREAU 555

Station metro McGill

Montreal H3B 1M1 Tél.: (514)866-3345 ou 4974

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 18H

JEUDI DE 9H A 20H



LEUROPE D'AIR FRANCE. ÉCONOMISEZ AVEC CLASSE.

L'Europe en auto

Le meilleur rapport qualité/prix.

- Le spécial de l'année
- Voitures neuves/5 places/5 portes
- Assurances tous risques
- Pas de déductible
- Kilométrage illimité
- Toutes taxes comprises

Pour 3 semaines.

— La SIMCA TALBOT HORIZON GLS

\$579*

— La RENAULT 5 GTL

\$549*

Demandez la brochure
 Europe Auto/Air France

*Tarif aérien en sus



Paris plus Paris-théâtre

Que ce soit la nuit ou le jour, Paris est toujours prête à vous accueillir. Le forfait comprend:

- 7 nuits dans un hôtel bien situé
- une place réservée pour une soirée aux Folies Bergères
- les transferts, une excursion, un dîner
- et beaucoup plus

à partir de **\$275***

Campanile

Visitez la France en toute liberté. Le forfait comprend:

- une voiture pendant 7 jours
- kilométrage illimité
- l'hébergement chaque soir dans un des nombreux hôtels de la chaîne Campanile

à partir de **\$255***

Pour plus d'informations, demandez la brochure **Unitours/Air France** à votre agent de voyages.

*Prix par personne sur la base de 2 personnes partageant chambre et/ou voiture. Tarif aérien en sus.

FRANCE ITALIE SUISSE

\$1879*

- Sous le signe de la qualité
- Un voyage entièrement en français
- Idéal pour découvrir l'Europe
- 21 jours, hôtels de 1ère classe, majorité des repas

Les villes et paysages les plus célèbres: Paris, Provence, Côte d'Azur, Rome, Venise, Milan, Pise; les cols spectaculaires des Alpes suisses...

Demandez la brochure
Tours Chantecler/Air France.

Une exclusivité Air France.

*Tarif aérien en sus; prix par personne.

DÉCOUVREZ L'EUROPE EN AUTOCAR

- Circuits en autocar, guidés
- Départs de Paris
- Un choix absolument unique
- Hôtels de première catégorie
- Presque tous les repas sont compris
- Plus de 90 voyages différents
- Plus de 75 ans d'expérience

VOYAGE À NICE **\$711***
 (7 jours)

NORMANDIE-
 BRETAGNE **\$997***
 (10 jours)

TOUR
 D'EUROPE **\$1875***
 (18 jours)

Multitude d'autres circuits, demandez la brochure **Le tourisme français, Tours T.F./Air France.**

*Prix par personne, Tarif aérien non compris.

AIR FRANCE
 On vient vous chercher.

Les Jeux de Lake Placid

Terminant 9e du géant gagné par Hanni Wenzel

Kathy Kreiner a atteint son objectif

LAKE PLACID (CP et AFP) — La Canadienne Kathy Kreiner, de Timmins, a enfin vaincu sa nervosité, hier, et elle a terminé en 9e place du slalom géant remporté de brillante façon par Hanni Wenzel. Il s'agit de la première médaille d'or récoltée aux Jeux d'hiver par un athlète du Liechtenstein.

«Je visais une place parmi les 10 premières, et j'ai réussi, a dit Kreiner, 22 ans, qui fait partie de l'équipe canadienne depuis déjà huit ans. J'ai bien fait, mercredi, finissant 11e, et j'avais confiance de faire encore mieux aujourd'hui».

départ, et j'éprouvais des difficultés à me concentrer, a-t-elle déclaré. Je n'ai pas fait une course parfaite, aujourd'hui, et j'ai même heurté un piquet en haut du parcours. Cela m'a fait perdre quelques dixièmes de seconde.

«Heureusement, a poursuivi la nouvelle championne olympique, j'ai réussi à conserver l'avance que j'avais prise dans la première manche. Mais ma victoire n'était pas évidente. J'ai eu du mal à trouver la bonne cadence sur cette piste très rapide, verglacée et qui posait quelques difficultés techniques».

L'Allemande Irene Epple a déclaré, de son côté: «J'espérais gagner cette médaille d'argent, mais je n'y croyais pas tellement. Je n'ai pas, moi non plus, fait une course sans faute. Mais j'ai pris tous les risques sachant que c'était ma seule chance de conserver la deuxième place».

un éternel sourire aux lèvres, le type même de la femme heureuse et épanouie.

Fille d'un garde forestier de Staubirnen, en Bavière, âgée de 23 ans, devenue il y a six ans citoyenne de la principauté du Liechtenstein, Wenzel est appelée, dans les années 80, à succéder à Proell, championne indiscutable de la décennie écoulée. Un ultime

duel épique l'opposera d'ailleurs, samedi, dans le slalom spécial à la «grande dame» du ski autrichien.

A Saint-Moritz, Wenzel décrocha, à 17 ans, une médaille d'or quelque peu inattendue: «après, j'ai marqué un peu le pas, comme toutes les championnes qui obtiennent la consécration très jeune, explique-t-elle. Il faut

ensuite un certain temps pour recouvrer son équilibre».

Les Françaises Perrine Pelen en 1:26.96 et Fabienne Serfat en 1:26.99 (à trois centièmes de seconde) se sont montrés les plus rapides sur un second parcours toujours aussi difficile à skier en raison de la neige mouillée qui alternait avec de la neige compacte. Pelen, dans cette se-

conde manche, a devancé Wenzel de 37 centièmes de seconde et Irene Epple de 31 centièmes de seconde.

Finalement au niveau des deux premières marches du podium, Hanni Wenzel et Irene Epple ont conservé leur bien acquis la veille tandis qu'une autre Allemande, Christa Kinshofer, a cédé du terrain aux dépens des deux françaises.

Une partie attendue: USA-URSS

LAKE PLACID (d'après AFP et CP) — Le duel tant attendu aura lieu cet après-midi au tournoi de hockey sur glace alors que les États-Unis affronteront l'Union soviétique lors du premier match de la phase finale. Le deuxième match opposera la Suède à la Finlande, en soirée.

Au cours de la phase finale, chaque club affrontera ses adversaires de la section préliminaire rivale à une seule reprise. Un match nul vaudra un point, une victoire deux points et la médaille d'or ira à l'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points.

À la fin de la première phase, l'Union soviétique a déjà accumulé deux points, en vertu de sa victoire contre la Finlande. La Suède et les États-Unis ont un point en banque, en vertu d'un match nul, et la Finlande n'a aucun point puisqu'elle a été battue par les Soviétiques.



Médaille d'or du slalom géant à Innsbruck, il y a quatre ans, Kathy Kreiner a réalisé un temps de 2:45.75, à plus de quatre secondes de Wenzel, 2:41.66.

Hanni Wenzel a ainsi remporté la première médaille d'or olympique de sa carrière, après avoir été championne du monde de slalom spécial à Saint-Moritz en 1974, médaillée de bronze en slalom spécial à Innsbruck en 1976, et vice-championne olympique de descente à Lake Placid, cette année. La médaille d'argent est allée à l'Allemande de l'Ouest Irene Epple, en 2:42.12 et la médaille de bronze à la Française Perrine Pelen, en 2:42.41.

Hanni Wenzel a mis quelques minutes pour se remettre de ses émotions, avant de célébrer sa victoire à Lake Placid. «J'étais très nerveuse au

De son côté, la Française Perrine Pelen a estimé avoir gagné «une médaille inespérée», en raison de la faute qu'elle a commise au tiers du parcours.

En l'emportant, Hanni Wenzel a supplanté Annemarie Moser-Proell sur les pentes olympiques de Whiteface Mountain. Championne olympique de slalom géant, médaille d'argent de la descente, la championne du Liechtenstein a atteint la maturité en tant que skieuse et en tant que femme. Elle pratique un ski naturel tout en finesse, alliant la technique à une condition athlétique exceptionnelle.

Elle présente l'image même de la perfection du ski classique. Excellente cuisinière, respoudissant de santé et de joie, elle incarne encore, et



La Canadienne Kathy Kreiner contourne une porte lors de la deuxième manche du slalom géant féminin, hier à Lake Placid. La skieuse de Timmins a finalement pris le 9e rang de cette épreuve gagnée par Hanni Wenzel, du Liechtenstein. (Photolaser AP)



Dimanche, l'Union soviétique affrontera la Suède et les États-Unis la Finlande. Quant au Canada, déjà éliminé, il doit affronter aujourd'hui la Tchécoslovaquie afin de déterminer la cinquième place.

L'URSS n'a perdu aucun match et est en tête après cinq rencontres. La Finlande a terminé la phase initiale du tournoi avec le même nombre de points que le Canada mais, l'ayant battu, elle s'est qualifiée à ses dépens.

La Suède et les États-Unis ont accumulé le même nombre de points et lorsqu'ils ont été confrontés, ont fait match nul. Toutefois les hockeyeurs suédois ont inscrit davantage de buts que leurs homologues américains et en ont encaissé un moindre nombre. De ce fait, ils se retrouvent en tête du groupe deux. Ces deux équipes se sont qualifiées aux dépens notamment de la Tchécoslovaquie qu'elles ont toutes deux battue.

D'autre part, le gardien Paul Pageau, de l'équipe canadienne, a analysé hier la défaite de 6-4 du Canada face aux Soviétiques, mercredi.

«Je crois bien, a-t-il dit, que le deuxième but de l'URSS, marqué avec 13 secondes à faire en deuxième période, a changé l'allure du match. Je savais qu'ils seraient plus forts en troisième».

Serrant bien fort un bâton autographié de Vladislav Tretiak, Paul Pageau a ensuite confié qu'il avait réalisé deux rêves de jeunesse lors de cette confrontation contre les Soviétiques.

«Maintenant, je peux le dévoiler, a-t-il lancé. Vladislav Tretiak a toujours été mon idole chez les gardiens de but.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La(les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a(ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
DAOUST, Hubert	7719 boul. St-Laurent	1 Brasserie avec oeuvres musicales
Hubert Daoust & Fils Inc. (suite à une vente)	Montréal	
KUTZUBAS, Georgios	2485 est. Marie-Anne	1 Restaurant
93945 Canada Ltée/Ltd (suite à une vente)	Montréal	
ELZAROU, Mohamad	4354 est. Bélanger	1 Épicerie
(suite à une vente)	Montréal	
NADEAU, Yves	85 A. Lafleur	1 Épicerie
lui-même & Danielle Bouffard (suite à une vente)	Lasalle	
CARLUCCI, Nicola	2500 est. L.O. David	1 Épicerie
lui-même & Mario Palazzi	Montréal	
POTVIN, Roger	4940 rue Hochelaga	1 Brasserie avec oeuvres musicales
(suite à une vente)	Montréal	
CASTIGLIONE, Giuseppe	6951 ouest, rue St-Jacques	Autorisation de spectacles dans Bar avec danse (dans hôtel/Autorisation de spectacles dans Bar avec Motel
Les entreprises Joseph & Vincent Inc.	Montréal	1 Taverne
CLÉMENT, Émile	3901 ouest, rue St-Jacques	1 Brasserie avec oeuvres musicales
(suite à une vente)	Montréal	
CARRIÈRE, André	1189 de la Montagne	1 Restaurant
(suite à une vente)	Montréal	
KOSTOPOULOS, Charilaos	8117 St-Hubert	1 Restaurant
lui-même & Jim Zaharopoulos	Montréal	
GALARNEAU, Claire	3872 boul. St-Charles	5 Restaurants/ 1 Bar et autorisation d'exploiter ce permis en-dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi.
L'auberge Morency Ltée (changement de titulaire)	Pierrefonds	1 Réceptions
GIROUX, André	1451 est. Bélanger	1 Épicerie
(suite à une vente)	Montréal	
THÉRIAULT, Marcel	11.880 est. rue Sherbrooke	1 Brasserie avec oeuvres musicales
lui-même & Jean-Louis Gingras	Pointe-aux-Trembles	
WOLFSTEIN, William	1238 Bishop	1 Bar avec danse & spectacles
The longest yard management inc.	Montréal	
BOURQUE, Jean-Paul	4864, Ontario est	1 Brasserie avec oeuvres musicales
Taverna des Champions de l'Est inc. (changement de catégorie de taverne à)	Montréal	
BYRNE, Robert	5200 Beaubien est	1 Épicerie
Marché Beaubien Inc. (suite à une vente)	Montréal	
SAWYER, Réjean	9163-71 de Marseille	1 Épicerie
(suite à une vente)	Montréal	
HADDAD, Youssif	8900 rue Lajeunesse	1 Épicerie
J. Jules Beauchamps & Fils Inc. (suite à une vente)	Montréal	
PAOLINI, Enzo	35 Jean-Talon ouest	1 Restaurant
Restaurant P.E.C. Inc.	Montréal	
PERANTOWAKIS, Alexandros	2151 Marie-Anne est	1 Restaurant
Maison de Pizza Nana Ltée	Montréal	
SHAMOUN, Toni	7736 St-Hubert	1 Épicerie
Montréal		
IANNUCCI, Maria	2274 Fleury est	1 Épicerie
Montréal		
VOSKO, Allan N.	1, Westmount Square	Changement de capacité et autorisation de danse dans Bar/Changement de capacité du permis de Réceptions / Demande supplémentaire 1 Bar avec danse et 1 permis de Réceptions
85563 Canada Ltée (permis existants: 4 Restaurants/4 Bars 1 Permis de Réceptions)	Westmount	
THIBAUT, Serge	349 Galt	1 Épicerie
(suite à une vente)	Verdun	
LACHAPPELLE, André	1200, Ste-Catherine 1	Bar avec danse et spectacles
MONTSEPC, Inc.	Montréal	
BAZOS, Robert	1375, Canora Road	1 Épicerie
Ville Mont-Royal		
SUISSA, Yahya	283, Duluth est	1 Épicerie
Supermarché Arcade (1979) Inc. (suite à une vente)	Montréal	
DIZAINÉ, Charlienor	1545, Henri-Bourassa est	1 Épicerie
Montréal		

Afin d'être valide, toute objection à cette(ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assemblée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

Le Canada 8e Gain de la RDA

LAKE PLACID (AFP) — Les Soviétiques ont perdu hier leur couronne en ski de fond féminin lorsque les Allemandes de l'Est leur ont soufflé la médaille d'or olympique du relais 4 x 5 km. La jeunesse a triomphé, avec la victoire d'une équipe dont la moyenne d'âge est de 22 ans et demi contre 32 ans pour les Soviétiques. La médaille de bronze est revenue aux Norvégiennes.

Comme il fallait s'y attendre, le Canada a pris la dernière position, finissant huitième. L'équipe canadienne était composée de Shirley Firth, Esther Miller, Joan C. Groothuysen et Angela Schmidt.

Championnes à Sapporo et à Innsbruck, Galina Kulakova et ses coéquipières ont dû s'incliner devant la fougue de leurs adversaires dans ce relais qui s'est rapidement transformé, dès le deuxième kilomètre, en un duel URSS-RDA.

Au premier passage, Marlies Rostock (20 ans) battait sur le poteau, deux secondes d'écart, Nina Baldecheva (32 ans), 5ème du 5 km et 6ème du 10 km à Lake Placid. C'était déjà une petite surprise.

Dans le second relais, la Soviétique Nina Rocheva (31 ans) rejoignait rapidement Carola Anding (19 ans), mais elle



faiblissait dans une série de courtes montées. Elle était totalement débordée dans une longue descente face à la ténacité de l'Allemande de l'Est, qui terminait ce relais avec 26 secondes d'avance.

L'écart, au 3ème passage, était porté à 58 secondes en faveur de l'équipe de la RDA. Galina Kulakova avait perdu 32 secondes contre Veronika Hesse.

Au dernier relais, qui opposait les deux championnes olympiques de Lake Placid Barbara Petzold (10 km-RDA), 24 ans et Raisa Smetnina (5 km-URSS), 28 ans, la Soviétique ne pouvait combler son handicap. L'écart était porté à 1:07, à l'arrivée.

C'est le crépuscule du ski de fond féminin soviétique. L'URSS devra remanier son équipe, la rajeunir, si elle veut reprendre sa suprématie aux prochains championnats du monde à Oslo (1982) et aux Jeux de Sarajevo (1984). Le déclin soviétique a été symbolisé hier par la lutte entre Hesse (27 ans) et Kulakova (37 ans), celle que ses rivaux appellent affectueusement, et aussi avec respect, la «grand-mère olympique». Autant Galina peinait dans l'ultime montée du parcours, autant Hesse paraissait fraîche à l'arrivée.

Les Jeux de Lake Placid auront signifié l'entrée en force des Allemandes de l'Est en ski de fond féminin. Elles ont remporté deux médailles d'or.

Ensemble, nous pouvons contenir le coût de l'assurance-chômage.

On peut compter sur votre aide?

Ce message s'adresse particulièrement aux employeurs, ainsi qu'aux responsables des services du personnel et de la paie.

Vous connaissez certainement la formule appelée «Relevé d'emploi».

Mais savez-vous qu'avec votre collaboration, cette formule peut grandement contribuer à contenir le coût de l'assurance-chômage?

Comment?
Il vous suffit de remplir le Relevé d'emploi avec toute la précision dont vous êtes capable.

Pourquoi?
Parce que les inexactitudes — même minimes — qui peuvent se glisser dans cette formule peuvent représenter, au total, des sommes considérables, au détriment de tous. Il y a plus de 650,000 employeurs au Canada. Les possibilités d'erreur sont donc élevées.

L'an dernier seulement, plus de \$100 millions ont été versés en trop en prestations d'assurance-chômage, par suite d'inexactitudes dans le Relevé d'emploi.

Nous voulons vous aider à procéder le plus correctement possible.

Pour cela, nous avons préparé une nouvelle formule de Relevé d'emploi. Elle est plus détaillée. De cette façon, si vous la remplissez avec exactitude, vous nous aiderez non seulement à verser aux assurés les prestations auxquelles ils ont droit, mais aussi parfois à éviter des trop-payés. (Vous remarquerez que cette formule est numérotée, pour nous permettre un contrôle plus rigoureux.)

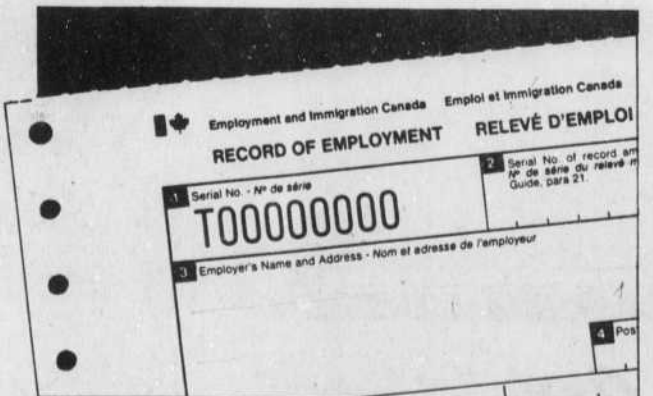
Servez-vous de ce guide, vous nous aiderez à éliminer les inexactitudes sur les Relevés d'emploi.

Ce guide, facile à utiliser, vous aidera à remplir correctement le relevé d'emploi.

Aux employés des services du personnel et de la paie

Comment remplir le relevé d'emploi

à l'intention du Régime d'assurance-chômage



Le Relevé d'emploi est le certificat de cessation d'emploi que l'employeur doit remplir lorsqu'un employé cesse de travailler pour lui. Il est nécessaire pour la demande d'assurance-chômage.

Les employeurs peuvent facilement obtenir notre guide «Comment remplir le Relevé d'emploi». Nous avons demandé au personnel des Centres d'Emploi du Canada d'accorder une attention particulière aux demandes de renseignements sur le Relevé d'emploi.

Vous pouvez nous aider en veillant à ce que le Relevé d'emploi soit rempli avec exactitude. Assurez-vous que les responsables du service du personnel ou de la paie comprennent bien toute l'importance du Relevé d'emploi.

Le Relevé d'emploi est la pièce la plus importante de tout le mécanisme du Régime d'assurance-chômage du Canada. D'ailleurs, la Loi exige de l'employeur qu'il remplisse promptement et avec exactitude ce Relevé.

Avec la collaboration des employeurs, nous pouvons contenir le coût de l'assurance-chômage.

On peut compter sur votre aide?

Employ et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada



Les Jeux de Lake Placid

Gaétan Boucher doit se contenter d'une 15e place sur 1,500 mètres

Heiden frôle la chute, mais gagne l'or une 4e fois

LAKE PLACID (AFP et CP) — L'Américain de 21 ans Eric Heiden est devenu l'homme le plus titré de toute l'histoire des Jeux olympiques d'hiver en remportant hier à



Lake Placid une quatrième médaille d'or dans le 1,500 mètres des épreuves de patinage de vitesse. Heiden, un étudiant en médecine de Madison, dans le Wisconsin, a remporté quatre

médailles d'or en quatre courses: 500, 5000, 1,000 et 1,500 mètres. Il s'attaquera samedi au 10,000 mètres, ultime course, et en cas de victoire, il deviendra le premier patineur de vitesse à remporter toutes les épreuves olympiques.

Mais d'ores et déjà, Heiden a dépassé les skieurs alpins, l'Autrichien Tony Sailer (1956) et le Français Jean-Claude Killy (1968), et les patineurs de vitesse, les Norvégiens Ivar Ballangrud (1936) et Hjalmar Andersen (1952) et le Néerlandais Ard Schenk (1972), qui avaient gagné trois médailles d'or au cours du même rendez-vous olympique. Heiden, phénoménal athlète

de la glace, s'est adjugé sa quatrième médaille d'or en quatre courses en couvrant les 1,500 mètres dans le temps de 1:55.44, soit tout près de son propre record du monde, 1:54.79, établi en janvier dernier à Davos. Il a triomphé de plus d'une seconde des Norvégiens Kai Arne Stenshjemmet (1:56.81) et Terje Andersen (1:56.92).

Gaétan Boucher, de Ste-Foy, a déçu en terminant 15e, avec un temps de 2:00.15. Il avait remporté une médaille d'argent sur 1,000 mètres, mardi. «Sans chercher d'excuse, je dois dire que la glace n'était pas en bon état, a-t-il dit, en

expliquant qu'il a attendu deux heures avant de compétitionner...»

Boucher faisait partie du deuxième groupe, hier, parce qu'il n'a pas participé aux Championnats mondiaux sur 1,500. Il a patiné contre le Mongolien Dors Tsend Do, qu'il a facilement distancé dès le départ.

Deux autres Canadiens faisaient partie du contingent de 40 patineurs à participer à l'épreuve. Craig Webster, de Regina, a pris la 23e place, avec un temps de 2:02.41 et Jacques Thibault, de Québec, la 27e place avec un temps de 2:06.79. Si Heiden a gagné avec une

avance confortable, il n'a cependant pas réalisé une course parfaite comme sur 500, 5,000 et 1,000 mètres lors de ses victoires précédentes. À la sortie du troisième virage, au moment où il fournissait un effort terrible, il a frôlé la chute et malgré cette faute qui aurait pu être catastrophique, il a accompli un nouvel exploit, battant de plusieurs mètres son opposant direct, dans la quatrième série, Stenshjemmet, le recordman du monde sur 5,000 mètres.

Désormais, il ne reste plus à ce futur médecin orthopédiste qu'à triompher dans le 10,000 mètres, samedi, pour devenir le premier homme à réussir le

'grand chelem! Cette course n'est assurément pas sa distance préférée. Son record personnel se situe à une dizaine de secondes de la meilleure performance mondiale du Soviétique Viktor Leskin (14:34.33), ce qui peut éventuellement laisser planer un doute.

À ce jour, seule la patineuse soviétique Lydia Skoblikova a gagné quatre épreuves sur quatre. C'était en 1964 aux Jeux d'Innsbruck. Mais si, comme tout le laisse penser, l'étudiant en médecine par-

vient une dernière fois à se surpasser dans le 10,000 m., Skoblikova elle-même sera surpassée.

Heiden a déjà effacé des

tablettes les Norvégiens Ivar Ballangrud et Hjalmar Andersen et le Hollandais Ard Schenk qui avaient remporté trois courses sur quatre.

Aux Jeux

Hier
Patinage de vitesse
1,500 mètres. Hommes. Eric Heiden, E.U., 1:55.44, record olympique, médaille d'or; Kai Arne Stenshjemmet, Norvège, 1:56.81, médaille d'argent; Terje Andersen, Norvège, 1:56.92, médaille de bronze; Gaétan Boucher, Can., 2:00.15, 15e; Craig Webster, Can., 2:02.41, 23e; Jacques Thibault, Can., 2:06.79, 27e.

Ski alpin
Slalom géant. Femmes. Hanni Wenzel, Liech., 2:41.66, médaille d'or; Irene Epple, RFA, 2:42.12, médaille d'argent; Perrine Pelel, France, 2:42.41, médaille de bronze; Kathy Kreiner, Can., 2:47.75, 9e.

Ski nordique
Relais 4 x 5 km. Femmes. RDA, Marlies Rostock, Carola Anding, Veronika Hesse, Barbara Petzold, 62:11.0, médaille d'or; URSS, Nina Balgdycheva, Nina Rochova, Galina Kalakova, Raisa Smetanina, 63:18.30, médaille d'argent; Norvège, Brit Pettersen, Annette Bøe, Marit Myrnes, Berit Aunli, 64:13.50, médaille de

bronze; Can., Angela Schmidt, Esther Miller, Joan Groothuyzen, Shirley Firth, 67:45.75, 8e.

Patinage artistique
Programme court. Femmes. Anett Potzsch, RDA, 11 places et 85.80 points; Linda Fratianne, États-Unis, 21 places et 84.20 points; Dagmar Lurz, RFA, 21 places et 83.44 points; Heather Kemkaran, Can., 128 places et 71.44 points.

Classement final de l'épreuve masculine. Robin Cousins, G-B, 13 places et 189.48 points; Jan Hoffmann, RDA, 15 places et 189.72 points; Charles Tickner, E.-U., 28 places et 187.86 points; Brian Pockar, Can., 12 place et 183.26 points.

Aujourd'hui

Ski alpin
Slalom spécial. Hommes. 10 h.

Biathlon
Relais 4 X 7.5 kilomètres. 9 h.

Hockey
Union Soviétique c. États-Unis, 17 h.

Suède Finlande, 20 h 30.

Canada c. Tchécoslovaquie, 13 h 30 (pour la 5e place)

HOCKEY

Phase finale

UNION SOVIÉTIQUE..... 1 1 0 0 4 2 2 2
SUÈDE..... 1 0 0 1 2 2 1 1
ÉTATS-UNIS..... 1 0 0 1 2 2 1 1
FINLANDE..... 1 0 1 0 2 2 4 0

Linda Fratianne sur la route de l'or

Robin Cousins succède à John Curry

LAKE PLACID (AFP) — Robin Cousins a réalisé hier soir, à la patinoire de Lake Placid, le rêve qu'il caressait depuis les jeux d'Innsbruck: succéder à son compatriote John Curry et accorder une nouvelle fois à la Grande-Bretagne un titre olympique de patinage artistique.

Visiblement inspiré, l'élève de Carlo et Christa Fassi a dominé dans le programme libre tous ses rivaux, qu'il s'agisse de l'Allemand de l'Est Jan Hoffman ou de l'Américain

Charles Tickner (champion du monde en 1978 à Ottawa), respectivement médailles d'argent et de bronze.

Déjà, après les figures imposées, alors qu'il n'était que quatrième, Cousins, 22 ans, faisait preuve d'une confiance inébranlable. C'est cette maîtrise parfaite de lui qui devait lui permettre de répéter sa performance des championnats d'Europe à Göteborg, le mois dernier, et de venir à bout de ses adversaires. Une victoire très méritée.

Elle fut saluée avec un enthousiasme dénué de tout chauvinisme par le public américain de la patinoire olympi-



que. L'émotion de Cousins était évidente et ce n'est pas sans effort qu'il parvint à retenir ses larmes alors que retenaient les premières mesu-

res de l'hymne britannique. La petite histoire retiendra également que si Robin Cousins a triomphé, presque, sans encombre, il trébucha à la dernière minute... au moment de monter sur le podium et faillit, pour la seule fois de la soirée, s'étaler de tout son long.

Fratianne a parfaitement exécuté les sept difficultés du 'programme court', réussissant notamment un enchaînement de sauts de bonne facture avec pour commencer un 'triple!'

programme court de l'épreuve féminine de patinage artistique. Grâce à cette performance, elle est passée du troisième au deuxième rang au classement, se rapprochant sensiblement de la première, l'Allemande de l'Est Anett Potzsch, qui a été décevante.

Fratianne a parfaitement exécuté les sept difficultés du 'programme court', réussissant notamment un enchaînement de sauts de bonne facture avec pour commencer un 'triple!'

Classement

L'URSS précède toujours, au nombre des médailles d'or, la RDA. Mais au total des médailles, l'Allemagne de l'Est en compte une de plus que l'Union Soviétique, après l'attribution, jeudi soir, de la médaille d'or du patinage artistique masculin.

	O	A	B	T
URSS	8	5	5	18
R.D.A.	7	6	6	19
États-Unis	4	2	2	8
Autriche	3	1	2	6
Suède	2	0	0	2
Norvège	1	3	5	9
Liechtenstein	1	2	0	3
Pays-Bas	1	1	1	3
Suisse	1	0	1	2
Grande Bretagne	1	0	0	1
Finlande	0	4	2	6
Italie	0	2	0	2
Canada	0	1	1	2
RFA	0	1	1	2
Hongrie	0	1	0	1
Japon	0	1	0	1
Bulgarie	0	0	1	1
Tchécoslovaquie	0	0	1	1
France	0	0	0	1
Total	29	30	29	88

N.B.: Deux médailles d'argent ont été décernées au saut de 70 m. et pas de médaille de bronze. Deux médailles de bronze ont été décernées au 1000 m. hommes au patinage de vitesse.

Larocque obtient un jeu blanc contre les Jets

Le Canadien remporte un match sans saveur

Une partie du Canadien de Montréal sans Guy Lafleur est comme un petit déjeuner sans jus d'orange. Mark Napier et Larry Robinson ont pourtant offert une solide performance à l'aile droite. Mais l'absence du numéro 10 était trop évidente pour ne pas la remarquer. Il y avait d'ailleurs moins de 15,000 spectateurs dans les gradins et guère plus de 10,000 à trois minutes de la fin de la rencontre. Il est vrai que le Tricolore avait déjà marqué trois buts contre les Jets de Winnipeg et que les joueurs de Claude Ruel cherchaient alors à protéger le jeu blanc de Michel Larocque, son troisième de la saison.

«L'expérience à l'aile droite me plaît mais à l'occasion seulement. Je ne veux pas en faire une habitude, a prévenu Robinson, qui a été choisi l'une des trois étoiles de la partie. J'espère de tout coeur que Lafleur jouera samedi et je ferai une petite prière au Seigneur.»

de poursuivre Robinson, qui a été retourné à la ligne bleue en troisième en l'absence de Serge Savard, blessé à une cheville. Lafleur doit revoir les médecins aujourd'hui, mais déjà hier son genou le faisait moins souffrir. Lafleur meurt d'envie de revenir au jeu afin d'aider ses coéquipiers et aussi

pour ne pas être trop distancé par Marcel Dionne en tête des pointeurs de la LNH.

Yvon Lambert, qui a marqué son 150e but en carrière, a reconnu que plusieurs amateurs venaient au Forum seulement pour voir Lafleur. Et quand il n'est pas là, le spectacle en souffre forcément.

ses trois attaques massives. L'entraîneur Claude Ruel était très heureux du travail de ses joueurs, qui se sont approchés à trois points des Bruins de Boston au troisième rang. Les Bruins ont toutefois deux matches en réserve.

«Nous avons joué du hockey de base au cours des deux dernières périodes, et c'est ce qui fait plaisir, d'expliquer Ruel. Nous avons protégé le centre

de la patinoire et c'est peut-être que l'on n'ont dirigé que 21 lancers.»

Ruel était également ravi du travail du trio Lambert-Mondou-Tremblay. Celui-ci a d'ailleurs participé aux trois buts des siens. En première, il a mérité des aides sur ceux de Gilles Lupien et de Lambert, le premier après avoir frappé le poteau, le second en passant le disque à Pierre Mondou qui l'a ensuite habilement remis à Yvon Lambert pour le but. Et au deuxième vingt, Tremblay a marqué son 9e but de l'année en poussant le disque reçu de Mondou derrière Mattsson.

Ce trio, ainsi que Robinson et Napier, ont compensé pour l'absence de Lafleur. Malheureusement, ils n'ont pu le remplacer.

partenait à Dickie Moore. Le Canadien livra son prochain match samedi soir au Forum face aux Red Wings de Detroit... Serge Savard a subi une légère entorse à une cheville et il n'a pu terminer la rencontre. Il sera vraisemblablement à son poste demain. Guy Lapointe, blessé à une épaule, reviendra au jeu début mars, et Réjean Houle, victime d'une fracture de la mâchoire, manquera à l'appel durant au moins deux autres semaines. Daniel Geoffrion n'était pas en uniforme hier.



SOMMAIRES

North Stars 5, Islanders 2

1ère période
1-MINNESOTA: Zanussi (10) 8:25
Eaves, Young
2-NY ISLANDERS: Trotter (31) 14:43
Person, Bossy
3-NY ISLANDERS: Lams (6) 16:02
Pénalités: Lams NY 8:33; Howatt NY 12:00; Sutter NYI, Giles Min, majures, G. Smith Min 12:00; Hartsburg Min 14:39.

2ème période
4-MINNESOTA: Payne (33) 2:04
MacAdam, Barrett
5-MINNESOTA: Anderson (5) 4:08
Maxwell
6-MINNESOTA: MacAdam (34) 10:50
Maxwell, R. Smith
Pénalité: Smith NYI (purgé par Tonelli) 9:09.

3ème période
7-MINNESOTA: R. Smith (16) 16:12
Maxwell, Payne
Pénalité: Lane NY: 16:36.

Tirs au but:
Minnesota: 9 12 8-29
NY Islanders: 10 9 10-29
Gardiens: Meloche, Minnesota; Smith, NY Islanders. A. 14, 852.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mercredi
Rangers NY 4, Edmonton 1
Pittsburgh 7, Detroit 5
Chicago 4, Toronto 2
Buffalo 4, Winnipeg 3
Los Angeles 3, Boston 0

Hier
Montréal 3, Winnipeg 0
Minnesota 5, Islanders NY 2
Atlanta 3, Washington 0

Ce soir
Philadelphie à Vancouver
Edmonton au Colorado

Samedi
Rangers NY au Minnesota
Islanders NY à St-Louis
Philadelphie à Los Angeles
Hartford à Atlanta
Chicago à Washington
Detroit à Montréal
Québec à Pittsburgh
Boston à Vancouver
Toronto à Winnipeg

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)
Dionne, LA 44 70 114

Canadien 3, Jets 0

Première période
1-MONTREAL: Lupien (1) 15:29
Tremblay, Risebrough
2-MONTREAL: Lambert (12) 19:17
Mondou, Tremblay
Pénalités — Cameron Wpg 12:33; Drouin Wpg, Risebrough M 20:00.

Deuxième période
3-MONTREAL: Tremblay (9) 12:08
Mondou, Shuff
Pénalités — Meloise Wpg 2:46; Tremblay MII 5:07.

Troisième période
Aucun point
Pénalités—Lupien MII 1:52; Langway MII 8:22; Rioux Wpg, double mineure; Langway MII double mineure, Larocque MII 16:57; Sullivan Wpg, Larocque MII (purgé par Gainey) 18:09.

Tirs au but:
Winnipeg 5 7 9-21
Montréal 16 14 7-37
Gardiens—Mattson, Winnipeg; Larocque; Montréal. A—15,799.

Ligue Nationale

Lafleur, Mtl. 44 62 106
Gretzky, Edm. 35 64 99
Taylor, LA 33 48 81
Simmer, LA 42 36 78
Trotter, NYI 30 48 78
Perreault, Buf. 31 46 77
MacDonald, Edm. 36 37 73
Federko, SL 27 46 73
MacAdam, Min. 33 38 71

Ligue Majeure du Québec

Mercredi
Hull 6, Chicoutimi 4
Québec 7, Montréal 6

Hier
Cornwall 5, Chicoutimi 4
Sherbrooke 7, Shawinigan 4

Ce soir
Trois-Rivières à Québec
Cornwall à Sherbrooke

Dimanche
Cornwall à Hull
Shawinigan à Montréal
Chicoutimi à Sherbrooke
Québec à T.-Rivières
Laval à Sorel

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1-PHILADELPHIE	57	39	5	13	245	173	91
2-BUFFALO	61	38	15	8	238	158	84
3-BOSTON	58	34	16	8	226	172	76
4-MONTREAL	60	33	20	7	228	186	73
5-MINNESOTA	57	27	18	12	232	177	66
6-CHICAGO	59	26	19	14	169	173	66
7-ISLANDERS NY	59	27	24	8	200	189	62
8-ATLANTA	59	26	23	10	199	193	62
9-ST-LOUIS	59	26	22	10	191	193	62
10-RANGERS NY	59	26	24	9	223	213	61
11-LOS ANGELES	61	25	27	9	239	249	59
12-TORONTO	59	25	30	4	223	245	54
13-PITTSBURGH	59	21	27	11	195	227	53
14-HARTFORD	57	20	25	12	211	212	52
15-EDMONTON	60	19	29	12	221	246	50
16-DETROIT	58	20	29	9	198	203	49
17-QUÉBEC	58	20	30	8	171	211	48
18-VANCOUVER	58	19	30	9	182	204	47
19-WASHINGTON	58	17	32	9	182	218	43
20-COLORADO	58	15	34	9	185	229	39
21-WINNIPEG	62	15	38	9	165	259	39

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	63	38	22	3	344	296	79
MONTREAL	62	33	26	3	336	336	69
HULL	61	21	31	9	285	335	51
SOREL	60	28	27	5	287	350	41
LAVAL	62	13	43	6	237	411	32
Section Dillo							
SHERBROOKE	61	38	19	4	374	273	80
CHICOUTIMI	63	38	22	3	391	305	79
TROIS-RIVIERES	62	31	22	9	366	276	71
QUÉBEC	61	30	26	5	294	292	65
SHAWINIGAN	63	21	33	9	270	310	51

Salon Nautique 80

22 février au 2 mars

EN VEDETTE
la presse

présente en première nord-américaine
CAP HORN

90 minutes époustouflantes de cinéma épique
15 puissants voiliers dans la
COURSE AUTOUR DU MONDE 1977-78
tous les jours à 13h30, 15h30, 19h00 et 20h30

- voyez plus de 500 nouveaux voiliers, bateaux-moteurs, planches à voile, canots, bateaux-pontons, quais flottants.
- Visitez LES BOUTIQUES DE LA MER, où vous pourrez vous procurer sur place une myriade d'accessoires nautiques.

OUVERT: Tous les jours de 12h00 à 22h30
ENTRÉE: Adultes \$3.50, Érudits/Agé d'Or \$2.50
Enfants moins de 12 ans \$1.00

Le 6/36 est peut-être votre première bonne affaire de la journée.

Un gros lot de plus de \$100,000 chaque vendredi

La triple protection éonizer

1 C'est des services de haute qualité

La protection antirouille EONIZER*
Pour nous, chez EONIZER, il existe une seule marque de voiture qui résiste à la rouille... c'est une voiture Eonizée!

Par son procédé unique, appelé l'EONIZATION, EONIZER protège au

MONITORING ÉCONOMIQUE

Pétroles en vedette

Après avoir fait un bond de 44,28 points dans le milieu de la journée, hier, l'indice composé a fléchi et à la clôture il marquait un gain de 19,11 points à 2144,52.

Sept des 14 grands secteurs du marché ont progressé, dominés par celui des hydrocarbures. Les pétroliers ont subi les plus lourdes pertes. Au total les hausses sont plus nombreuses que les baisses, soit 296 contre 217 et 215 titres conservent leurs positions du jour précédent.

Les pétroliers, qui avaient d'abord progressé de 280,95 points dans le courant de la journée, n'ont pu soutenir le rythme et terminent en conservant cependant un gain appréciable de 127,20 et 498,98. Gulf Canada Ltd a contribué fortement à la hausse, avec une avance de 71-2 à 317.

Un volume d'affaires comprenait 15,87 millions d'actions et la valeur s'établissait à \$261,08 millions. Dans le secteur des options, 13,373 contrats ont été négociés.

Parmi les industrielles, Texaco Canada a gagné à \$95, Husky Oil 6-3 à \$86, Aquitaine de Canada 5-3 à \$60, Fanning Tractor 5 à \$45 et Hudson's Bay Oil et Gas à \$41-1-2.

Dompe Petre perd 1-2 à \$79-3-4, Walker-Gordherm 5-8 à \$38-3-4, Norcen Energy 5-4 à \$38-5-8, Bell Canada 3-8 à \$19-1-2 et Harvey Woods 45 cents à \$1,60.

Dans le secteur minier, Roman Corp. gagne 4-1 à \$62, McIntyre Mines 3-1-2 à \$94 et United Ken Hill 3-1-8 à \$48-7-8. Hudson Bay Mining 3-1-2 à \$83 et Cohn Lake quatre cents à 36 cents.

Parmi les pétroliers, Ram Petre perd 1-2 à \$27-4, Page Petre 2-1-4 à \$34-1-4 et Nucam Oil and Gas 2 à \$47-1-2. Sulpetro B recule de 1-1-4 à \$20-3-4 et Canada Southern Petre de 1 à \$27.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F., AgriGen, Adiprce, etc. Columns include company name, price, and change.

Ventes Haut Bas Firm. Ch.

Table of stock prices for various companies including Galveston, GazMet, Mercant, etc. Columns include company name, price, and change.

Ventes Haut Bas Firm. Ch.

Table of stock prices for various companies including Meior, Venator, Mercant, etc. Columns include company name, price, and change.

Ventes Haut Bas Firm. Ch.

Table of stock prices for various companies including Russell, SFBanc, SFBanc, etc. Columns include company name, price, and change.

MONIES

Table of exchange rates for various currencies including AbPr, AbPr, AbPr, etc. Columns include currency, rate, and change.

Chute des cours

L'indice des industrielles a fortement reculé, hier à Wall Street, pour clôturer à 868,51 en baisse de 18,34 points. L'activité a été nerveuse, quelque 51,97 millions d'actions ont été traitées.

Les ventes ont été massives au cours de la séance, la récente hausse du taux d'escompte et du prime rate laissant prévoir une inflation grandissante. Les titres pétroliers, qui ont enregistré de bonnes hausses après la chute des cours par Mobil Canada de «zones d'intérêt» à Terre-Neuve, ont réussi à maintenir leur niveau.

En clôture, 1134 titres ont été en baisse contre 433 en hausse, et 352 sont inchangés.

Repli des automobiles avec General Motors à 49-3-8 en baisse de 2-1-8 points, et Lockheed à 38-3-8 en baisse de 1-3-4 point. Amoco gagne 3-1-4 points à 114-1-4, mais Sohio perd 2-1-8 points à 107-5-8.

Parmi les industrielles, Alcan abandonne 3-4 à \$58-1-4 et Hudson Bay Mining 3-1-2 à \$82-1-2. Par contre, McIntyre Mines gagne 1-2 à \$79-1-2, Canadian Pacific 1-2 à \$42-1-2, Seagram Co. 1 à \$48-1-2 et Dome Mines 7-8 à \$69-7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACIn, AmInt, JASAL, etc. Columns include company name, price, and change.

Ventes Haut Bas Firm. Ch.

Table of stock prices for various companies including Marf, Marf, Marf, etc. Columns include company name, price, and change.

Ventes Haut Bas Firm. Ch.

Table of stock prices for various companies including HBar, HBar, HBar, etc. Columns include company name, price, and change.

Ventes Haut Bas Firm. Ch.

Table of stock prices for various companies including AbPr, AbPr, AbPr, etc. Columns include company name, price, and change.

MONIES

Table of exchange rates for various currencies including AbPr, AbPr, AbPr, etc. Columns include currency, rate, and change.

AMONIEA Activité intense

Mesure et l'indice composé a terminé la séance avec une forte avance de 11,34 points à 372,73. Un important volume d'affaires a été traité: 2,260,107 actions et 3,507 contrats d'option.

Dans le secteur des hydrocarbures, qui fait un bond de 62,24 à \$39-3-4, BP Canada gagne 5-3-4 à \$52, Gulf Oil 1-2 à \$71-1-2, Imperial Oil 2-3-4 à \$53, Shell Canada 2-3-4 à \$39 et Texaco Canada 1-4 à \$94.

D'autre part, les industrielles montent de 16,58 à 411,33 et les sociétés publiques de 1,33 à 270,21 mais les bancaires reculent de 0,81 à 324,16.

Enfin les gains l'emportent sur les pertes par 80 contre 39 et 47 titres sont stationnaires.

Noranda Mines progresse de 2-3 à \$30 et Dofasco A de 1-2 à \$39. Par contre, Dome Petroleum perd 1-2 à \$79-3-4, Canadian Tire A 3-8 à \$28-1-2 et Inco 3-8 à \$34-3-8.

Dans la speculation, Labudoro Oil perd cinq cents à \$3,25 et Consolidated Imperial Resources trois cents à \$1,85. Americ Mines monte de trois cents à 342 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abibi, Abibi, Abibi, etc. Columns include company name, price, and change.

MONIES

Table of exchange rates for various currencies including AbPr, AbPr, AbPr, etc. Columns include currency, rate, and change.

MONIES

Table of exchange rates for various currencies including AbPr, AbPr, AbPr, etc. Columns include currency, rate, and change.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 61-100 et cotait \$1,1474 face à la devise canadienne. La livre sterling cédait à \$2,6241.

À New York, le dollar canadien a gagné 23-50 à \$0,8715 et la livre 3-4 à \$2,2870.

Cours de l'or

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente: Londres - \$679,50 (\$675,72); Francfort - \$694,79 (\$691,50); Zurich - \$662,50 (\$660,40); Hong Kong - \$649,07 (\$626,40).

Avis d'Assemblée Générale Annuelle

Avant est, par les présentes, donné que LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA tiendra son assemblée générale annuelle, mercredi 19 mars 1980, à 9 h., à la Salle Maisonnette de la Place des Arts, 175 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, aux fins de: 1. Recevoir le rapport des administrateurs. 2. Présenter les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'année financière terminée le 31 décembre 1979. 3. Procéder à l'élection des administrateurs pour 1980. 4. Désigner les vérificateurs pour 1980. 5. Discuter de toute question additionnelle pouvant légalement être soumise à l'assemblée. Donné à Montréal, le 18 février 1980. Jean Gagnon Secrétaire

Handy et Harman de Canada cotent l'argent-métal, hier, à \$38,44 l'once de troyes et \$1,226-14 l'kg. en regard de \$35,814 l'kg. en regard de \$1,151-45 le kg le jour précédent.

Ces cours sont en dollars canadiens.

Une baisse des cours et une grande activité étaient signalées hier au marché canadien des obligations.

Le court terme a cédé 25 cents. Les moyen et long termes ainsi que les obligations des provinces et des sociétés, ont perdu un point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 13,5%.

Les bons du trésor à trois mois se traitaient à 13,58% en moyenne, et ceux à six mois à 13,83%.

Falconbridge Copper Mines: exercice clos le 31 déc.: 1979, \$46,549,000, \$3,59 par action; 1978, \$15,658,000, \$1,16.

Falconbridge Nickel Mines: exercice clos le 31 déc.: 1979, \$110,561,000, \$2,11 par action; 1978, \$58,818,000, \$2,25.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Notre dollar franchit 87¢

Après avoir ouvert à 86.71 cents hier matin, le dollar canadien a monté constamment durant toute la journée. Il a franchi le cap des 87 cents et a poursuivi inexorablement son avance pour terminer à 87.15 cents, face à la devise américaine.

Le gain par rapport au jour précédent est de 23-50 et le gain cumulé depuis lundi, de 1.12 cent.

Selon un observateur, l'élection de lundi a donné le coup de départ mais ce sont les bonnes nouvelles pétrolières qui sont maintenant à l'origine de la montée constante de notre monnaie. Il ajoute même que du train où vont les choses, rien ne devrait empêcher le dollar canadien d'atteindre 90 cents.

Rappelons que mercredi, Mobil Oil a fait savoir que des indications encourageantes avaient été relevées dans des échantillons de roches et des diagrammes de deux puits forés en mer, au large de Terre-Neuve.

D'autres observateurs notent, cependant, que la hausse récente des taux d'intérêt aux États-Unis pourrait annuler les effets favorables des bonnes nouvelles pétrolières. La hausse des taux américains détermine souvent les épargnants de placer leur argent aux États-Unis pour obtenir un meilleur rendement.

L'écart des taux entre les deux pays risque d'entrer en jeu et de faire reculer le dollar canadien. Hier, une petite banque newyorkaise a augmenté son prime rate à 16%, taux record aux USA. La plupart des autres banques américaines affichent 15%.

Sur les marchés internationaux, l'or a clôturé, hier à Londres, en hausse de \$30 sur la veille, à \$657,5 l'once à l'issue d'une journée modérément active. A New York il a clôturé à \$650.

Au marché des changes, demeuré calme après une courte effervescence sur le franc suisse en début de journée, le trait saillant a été une hausse générale de la livre sterling qui a bénéficié en début d'après-midi d'un important ordre d'achat. Le franc français par contre a été relativement faible.

Le dollar clôture en hausse vis-à-vis de celui-ci à 4.0960 contre 4.0935 mais en repli par rapport aux autres monnaies, soit à 1.64 franc suisse contre 1.6430, 1.7465 mark contre 1.7475 et 245.95 yens contre 246.5. La livre est remontée jusqu'à \$2,2915 avant de clôturer à \$2,2870 contre 2.2795 la veille.

Le Trust Royal progresse moins rapidement au Québec

Le taux de croissance au Québec de la compagnie Trust Royal a continué de baisser, l'an dernier, alors que cette société de fiducie, maintenant torontoise, n'a tiré du marché québécois que 22.2% de tous ses revenus au Canada et à l'étranger. C'est la plus faible proportion dans toute l'histoire de l'entreprise qui, par exemple, réalisait 47% de son chiffre d'affaires au Québec en 1967.

Ce déclin s'explique par le fait que la compagnie du boulevard Dorchester ne parvient pas à maintenir une croissance aussi forte au Québec que dans les autres marchés. Dévoilé hier, le rapport annuel de Trustco Royal Limited, la compagnie-mère dont le siège social est à Ottawa mais dont la direction habite Toronto, montre que, même si 22.2% des revenus totaux proviennent du Québec soit environ le quart des revenus canadiens, la proportion des investissements hypothécaires au Québec demeure à 16.6% seulement. En 1974, ce taux était de 17.2%. Cependant le tiers des actionnaires de la compagnie sont québécois.

Le document publié hier montre, pour la première fois, les résultats de la compagnie qui, par des changements juridiques, a déplacé son équipe de direction de Montréal à Toronto au cours des deux dernières années. Le nouvel organigramme indique que Trustco Royal Limited contrôle deux filiales au Canada: Royal Trust Corporation of Canada pour les neuf provinces anglophones et la Compagnie Trust Royal pour le Québec. On a ainsi réalisé une certaine «souveraineté-association» en créant deux entités distinctes pour les marchés francophones et anglophones au Canada.

Le revenu net du groupe Trust Royal n'a pas groncé en 1979 demeurant à \$29 millions environ. Par action, les gains nets sont passés de \$1.81

en 1978 à \$1.70 pour le dernier exercice.

L'actif total a grimpé à \$895 millions mais la rentabilité n'a pas suivi comme le montre l'évolution trimestrielle des profits.

Le taux de croissance des revenus nets de placements a glissé de 17% au deuxième trimestre à 4% seulement pour les trois derniers mois. Les honoraires et commissions ne progressaient qu'au rythme de 5% au cours du dernier trimestre de 1979 par rapport à la même période en 1978. Seuls les services informatiques (Computel Systems Ltd.

d'Ottawa) affichent une progression remarquable en raison de l'acquisition de SDI Associates.

Au total, les revenus montent de 9% alors que les dépenses d'exploitation ont fait un bond de 21% l'an dernier.

Les honoraires et commissions n'augmentent pas tellement en raison de l'absence de croissance dans le volume des prêts hypothécaires. Une ascension de 30% des revenus d'intérêt a vite été absorbée par une progression de 36% des dépenses d'intérêt versés aux clients.

Dans l'ensemble, la situa-

tion demeure stable en 1979 par rapport à 1978 mais il faut remarquer une chute de 13% des revenus d'exploitation au dernier trimestre soit un million de dollars de moins qu'en 1978.

Dans son message aux actionnaires, le premier vice-président et chef de l'exploitation, M. John M. Scholes, signale que la direction a pris des mesures sévères de contrôle des coûts. «Nous espérons que ces initiatives auront des résultats positifs en 1980 et que nos frais, autre que les intérêts versés, diminueront sensiblement».

Nordair diminue tous ses tarifs jusqu'à 60%

La Société Nordair a annoncé hier des réductions de tarifs allant jusqu'à 60% sur toutes les villes de son réseau au Québec, en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest à partir de demain le 23 février jusqu'au 31 mai prochain.

Ainsi le billet aller-retour Montréal-Toronto qui coûte habituellement \$136 sera vendu \$62. Le billet «ville à ville» aller-retour entre Montréal et Val d'Or coûtera \$57 au lieu de \$124 et l'aller-retour entre Montréal et Resolute Bay qui coûte normalement \$742 se vendra \$391.

Nordair relie Montréal à Windsor, Ottawa, Hamilton, Poste-de-la-Baleine, Thunder Bay, Fort Chimo en plus des destinations susmentionnées et les réductions de tarifs pour ces destinations sont également du même ordre.

Il faudra cependant que les billets soient réservés au moins sept jours avant la date du départ et payés au plus tard sept jours après la réservation.

La direction de Nordair a fait savoir que sa clientèle d'affaires sur son réseau ne suffisait plus à satisfaire les objectifs de rentabilité de la compagnie mais elle n'a pas

indiqué le nombre de sièges disponibles à tarifs réduits. Ces réductions sont offertes sur la base du premier arrivé premier servi. Toutes ces destinations sont reliées par Boeing 737.

Pétrofina: les profits triplent

Le bénéfice net de Petrofina Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979 est de \$61.6 millions (\$6.13 par action) comparativement à \$23.3 millions (\$2.33 par action) après redressement, pour l'exercice précédent.

L'augmentation du bénéfice net en 1979 a été causée par l'accroissement des prix et des taux de production du pétrole brut et du gaz naturel et par l'amélioration des marges bénéficiaires sur les produits raffinés et pétrochimiques.

Les fonds provenant de l'exploitation ressortent à \$121.6 millions (\$12.10 par action) comparativement à \$56.4 millions (\$5.63 par action) l'an dernier.

Le revenu brut a subi une augmentation, passant de \$594 millions à \$764 millions en 1979.

La production quotidienne de brut et de dérivés liquides de gaz naturel, à l'exclusion du brut synthétique, s'est chiffrée en moyenne à 3,300 mètres cubes (20,500 barils), marquant une augmentation de 14.9%. Les ventes de gaz naturel se sont établies en moyenne à 2.3 millions de mètres cubes (81,400 pieds cubes) par jour, soit une augmentation de 11.6%.

Les administrateurs ont, par ailleurs arrêté les termes d'une offre de droits aux actionnaires de Petrofina Canada, par laquelle chacun des actionnaires pourra souscrire à une nouvelle action pour dix actions qu'il détient, au taux de \$40.00.

Avis d'Assemblée Générale Extraordinaire

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de

La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada sera tenue, mercredi le 19 mars 1980, à 9 h. a.m., à la salle Maisonnette de la Place des Arts, 175 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, aux fins de:

1. Considérer et s'il y a lieu, approuver, ratifier, sanctionner et confirmer la résolution extraordinaire "A" (1980) adoptée par les administrateurs le 13 décembre 1979 modifiant la charte de la compagnie pour que celle-ci puisse pratiquer l'assurance frais d'indemnité.
2. Considérer et s'il y a lieu, approuver, ratifier, sanctionner et confirmer le règlement "A" (1980) adopté par les administrateurs le 13 décembre 1979 remplaçant les règlements 1 à 13 et tout autre règlement qui pourrait être en vigueur, les principales modifications étant:
 - a) Le nombre d'administrateurs passe à dix-neuf (19).
 - b) Vote prépondérant au président de l'assemblée du Conseil d'administration.
 - c) Le Comité exécutif est composé de cinq (5) administrateurs.
 - d) Création d'un poste de vice-président exécutif et d'un poste de vice-président sénior.

Copie de ladite résolution extraordinaire "A" (1980) ainsi que copie du texte complet dudit règlement "A" (1980) peuvent être obtenues sur demande au siège social de la compagnie.

Donné à Montréal, le 18 février 1980.

Jean Gagnon
Secrétaire

Anthes Imperial Limited

AVIS DE REMBOURSEMENT des débetures à fonds d'amortissement, 6%, échéant le 1er mars 1982

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que, selon les dispositions de l'acte de fiducie, en vigueur depuis le 1er mars 1962, entre The Anthes-Imperial Company Limited (aujourd'hui Anthes Imperial Limited), appelée ci-après «la Compagnie», et Chartered Trust Company (aujourd'hui La Compagnie de Fiducie, Canada Permanent) à titre de fiduciaire, tel que modifié et complété à ce jour (lequel acte de fiducie ainsi modifié et complété est appelé ci-après «l'acte de fiducie»), la Compagnie a l'intention de rembourser et remboursera effectivement le 24 mars 1980 (laquelle date est appelée ci-après «la date du remboursement») toutes les débetures à fonds d'amortissement, 6%, en circulation (appelées ci-après «les débetures»), émises en vertu de l'acte de fiducie, au montant du principal, avec les intérêts courus sur ce montant et impayés à la date du remboursement.

Conformément à l'acte de fiducie, les débetures deviendront échues et payables au prix de remboursement mentionné à n'importe quelle succursale au Canada de La Banque de Nouvelle-Ecosse, au gré du détenteur, et les détenteurs des débetures sont, en conséquence, tenus de les céder, ainsi que tous les coupons non échus qui s'y rattachent, à la date du remboursement à l'une quelconque des succursales mentionnées. Les débetures ne porteront plus intérêt après la date du remboursement.

FAIT ce 22e jour de février 1980.
Anthes Imperial Limited
Par: La Compagnie de Fiducie, Canada Permanent, fiduciaire

La B. d'Épargne a aussi son «Réseau»

La Banque d'Épargne vient de lancer officiellement son nouveau service inter-succursale baptisé «Le Réseau». Ce service, à la disposition des clients depuis janvier, permet d'effectuer toutes les opérations bancaires courantes à n'importe laquelle des 117 succursales de la Banque d'Épargne à Montréal, Granby et Hull.

Contrairement à la plupart des autres banques qui offrent un service comparable, précise-t-on, la Banque d'Épargne n'exige pas la présentation d'une carte de crédit ou d'une carte bancaire spéciale, mais plutôt la présentation du

livret de banque avec une preuve d'identité.

C'est jeudi, par ailleurs, que la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec marquaient le 10e anniversaire de son système informatisé de télétraitement des données.

Le 21 février 1979, rappelle un communiqué de la Confédération, la Caisse populaire d'Anjou, dans la région de Québec, se reliait à la Caisse populaire de Charlesbourg, dans la région de Québec, se reliait par ordinateur, posant le premier jalon du réseau Inter-Caisses qui relie aujourd'hui 1,048 caisses et traite plus de 10 millions de comptes.

PAN-ALBERTA GAS LTD.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
AVIS D'AUDIENCE

SOYEZ AVISÉS que en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie et de ses règlements d'application, l'Office a ordonné la tenue d'une audience publique dans la salle d'audience de l'Office national de l'énergie, immeuble Trebla, 473, rue Albert, Ottawa (Ontario) le mardi 18 mars 1980 à 9 h 30 heure locale pour entendre la demande déposée par la Pan-Alberta Gas Ltd. en vue de l'obtention, en vertu de la Partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie, d'une licence d'exportation de gaz naturel aux États-Unis d'Amérique. Les délibérations se tiendront dans l'une ou l'autre des deux langues officielles et il y aura interprétation simultanée si une partie aux délibérations en fait la demande dans son intervention.

ET L'OFFICE A ORDONNÉ EN OUTRE QUE:

1. Toute partie répondante ou intervenante qui a l'intention de faire opposition ou d'intervenir au cours de l'audience produise au plus tard le 7 mars 1980, auprès du Secrétaire de l'Office, trente-cinq (35) exemplaires d'une déclaration écrite dans l'une ou l'autre langue officielle, celle-ci doit contenir: sa réponse ou ses allégués, ainsi que tous les renseignements, détails ou documents à l'appui et comprendre un énoncé concis des faits permettant de déterminer la nature de l'intérêt qu'a la partie répondante ou intervenante dans cette affaire; la déclaration doit porter le nom et l'adresse du répondant ou de l'intervenant ou de son procureur à qui les communications pourront être faites; cette déclaration peut admettre ou contester la totalité ou l'un quelconque des faits allégués dans l'une des demandes et doit préciser dans laquelle des deux langues officielles la partie désire être entendue. Toute partie répondante ou intervenante doit en outre donner le ou avant le 7 mars 1980, trois (3) exemplaires de sa réponse ou de ses allégués, ainsi que tous les renseignements, détails ou documents à l'appui, à la demanderesse et un (1) exemplaire aux procureurs généraux de toutes les provinces du Canada, au Ontario Energy Resources Conservation Board of Alberta, au Ontario Energy Board, à la Régie de l'électricité et du gaz du Québec, à l'Alberta and Southern Gas Co. Ltd., à la Canadian-Montana Pipe Line Company, à la Columbia Gas Development of Canada Ltd., à la Consolidated Natural Gas Limited, à la Niagara Gas Transmission Limited, à la ProGas Limited, à la Sulpetro Limited, à la TransCanada PipeLines Limited, et à la Westcoast Transmission Company Limited et doit fournir à l'Office la preuve que tout ceci a été fait avant le début de l'audience.
2. Toute partie intéressée puisse examiner un exemplaire des demandes au bureau de l'Office à l'adresse suivante:

Office national de l'énergie
Immeuble Trebla
473, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0E5
ou au bureau de la demanderesse à l'adresse suivante:
Pan-Alberta Gas Ltd.
350, 202 6th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2R9
FAIT en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, le 14e jour de février, 1980.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
Le Secrétaire,
Brian H. Whittle

TRUST HELLENIQUE CANADIEN

REDUISEZ VOS IMPÔTS de nouveau cette année. Augmentez vos épargnes en vue de la retraite à un taux d'intérêt très avantageux.

Investissez dès maintenant dans un Régime Enregistré d'Épargne Retraite. Grâce à notre Certificat d'épargne garanti d'une durée de 5 ans, vous profiterez d'un taux d'intérêt de 12% non imposable.

Contribution minimale \$500

*** 12 3/8 %**

INTERÊT PAYÉ ANNUELLEMENT
AUCUN FRAIS D'ADMINISTRATION

Un placement de
\$1000
rapportera
\$791.79

sur une base de 5 ans, si l'intérêt est accumulé dans un compte de R.E.E.R. au taux courant, lequel est de 1% plus élevé que le taux en vigueur.

Les programmes du gouvernement vous permettent de réduire vos impôts de façon appréciable. PROFITÉZ-EN! Nos spécialistes seront heureux de vous conseiller.

Date limite pour l'impôt 1979, le 29 février 1980.

TRUST HELLENIQUE CANADIEN

Trois succursales à votre disposition à Montréal

852 ouest Jean Talon, Montréal H3N 1S4 273-4232
5101 avenue du Parc, Montréal H2V 4G3 273-1287
1405 rue Peel, Montréal H3A 1S5 273-4233

OUVERT SIX JOURS PAR SEMAINE

Service de placement sans avis

VISITE À NEW YORK

L'ARQ organise une visite au New York Times, à la section des relations publiques de l'Université de New York et à la Public Relations Society, le 28 mars prochain. Le voyage comprend également une visite guidée de la ville de New York et d'autres activités au cours de cette fin de semaine.

Les membres de l'ARQ et leurs invités (ou toute autre personne intéressée) doivent confirmer leur présence avant le 28 février, en communiquant avec le Secrétariat de l'ARQ:

association des relationnistes du Québec
3422 Durocher
Bureau 19
Montréal H2X 2E1
Tél.: (514) 849-6466.

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

<p>ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.</p>	<p>COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS Comptables Agréés 387 a, rue Laurier Montréal, H2V 2K3 273-1535</p>	<p>LAVALLÉE, BÉDARD & CIE Comptables Agréés Pierre Bédard, c.a. Michel Champoux, c.a. 19 ouest, Le Royer - Suite 300 Montréal H2Y 1W4 844-1152</p>	<p>RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa Therford Mines, Hull, Buckingham</p>
<p>AUDET, LAPOINTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Romain Audet, L.S.C.C.A. Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A. Robert Moreau, M.S.C.C.A. Carol Lapointe, C.A. 50, ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal H2P 2T4 382-3080</p>	<p>DELOITTE, HASKINS & SELLS Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie 881-8812 Montréal, Québec H3B 2W3 Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde</p>	<p>MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 Télex 055-50917</p>	<p>RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal - Toronto Associés - Residents à Montréal</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marc Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal - 845-0209</p>	<p>DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 - 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde</p>	<p>ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde. 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901</p>	<p>MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde</p>
<p>CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Missis- sauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bar- muda, Nassau, Bahamas Islands, Grand Cayman.</p>	<p>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin B. Dumais R. Forget C. Boyer G. Villeneuve J.R. Charette M. Dupuy P. Saint-Jean A. Garesu L. Maheu 561, boul. Crémazie est Montréal, H3B 1L8 - 384-1430 38, boul. St-Viateur Rigaud, JQP 1P0 - 458-7526</p>	<p>MALLETT, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS C.P. 95 1, Complexe Desjardins MONTREAL (Québec) H5B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carter</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3M 1X1 - 274-2797</p>
<p>CLARKSON, GORDON Comptables Agréés Associés-Residents Montréal - Québec A. Benedetti, C.A. C.C. Blamuth, C.A. C.W. Blasseger, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Camard, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrara, C.A. M.G. Chamberland, C.A. G. Frachon, C.A. M.M. Donagan, C.A. J.P. Desile, C.A. S.R. Gagné, C.A. G. Fichene, C.A. A. Larivière, C.A. R. Gorman, C.A. G. Giroux, C.A. J.P. Grassein, C.A. A. Lanthier, C.A. R.E. Lavoie, C.A. G. Limoges, C.A. R.K. Messer, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A. R. Paoli, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.</p>	<p>GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 3730 est. boul. Crémazie Montréal, Québec, H3A 1B4 378-5010 715 Centre Victoria Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211</p>	<p>SOCIÉTÉ NATIONALE WARD MALLETT Représentation internationale dans 45 pays BINDER DIJKER OTTE & CO.</p>	<p>SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles, Saint-Hyacinthe, Coaticook, Mataje Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H8 (514) 861-5741</p>
<p>COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables Agréés Montréal-OTTAWA C. Blatt, C.A. J. Dolnik, C.A. S.M. Hopmeyer, C.A. R. Landon-Hoffmann, C.A. A. Soroka, C.A. J. Tobenstein, C.A. J.F. Witkowski, C.A. 3901, rue Jean-Jacques ouest suite 214 (514) 731 7881</p>	<p>HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 278 ouest, St-Jacques suite 900 Montréal H2Y 1N3 845-9213 Bureaux: Montréal Repentigny Iles de la Madeleine</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnes & Cie Comptables Agréés 1330 Boul. Graham Suite 100 Montréal H2P 3C8 Tél.: 735-4847</p>	<p>POISSANT, RICHARD ET ASSOCIÉS affilié à THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 830 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H2B 1W2 Téléphone (514) 868-7351 A l'échelle internationale McLintock Main Laurentz</p>
<p>COGAM, LANDORI & DUBÉ Comptables Agréés Montréal-OTTAWA C. Blatt, C.A. J. Dolnik, C.A. S.M. Hopmeyer, C.A. R. Landon-Hoffmann, C.A. A. Soroka, C.A. J. Tobenstein, C.A. J.F. Witkowski, C.A. 3901, rue Jean-Jacques ouest suite 214 (514) 731 7881</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 688 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0888</p>	<p>PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1300 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 - 875-8690 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria</p>	<p>THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 830 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H2B 1W2 Téléphone (514) 868-7351 A l'échelle internationale McLintock Main Laurentz</p>
<p>CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés MONTRÉAL - LAVAL 1285, Boul. Graham Ville Mont-Royal 341-3880</p>	<p>LALIBERTÉ, LANCTÔT MORIN & ASSOCIÉS COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H2B 1W5 (514) 871-8732</p>	<p>VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waghu Boutos, C.A. Jacques R. Chadiion, C.A. Jacques Jovai, C.A. Louis Baril, C.A. Ferd A. Chail, C.A.</p>	<p>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zitrer, C.A. James S. Stein, C.A. Marvin B. Siblinc, C.A. Arnold J. Levine, C.A. Morris S. Stein, C.A. Barry A. Trosman, C.A. Julius J. Foye, C.A. Barbara D. Levine, C.A. Lawrence M. Orlinger, C.A. Jack Altman, C.A. Robert H. Zitrer, C.A.</p>

«La Complainte des hivers rouges»: plus que du théâtre

par Jacques Larue-Langlois

La Complainte des hivers rouges, de Roland Lepage, une production de la Compagnie Dent-de-lion, mise en scène par Michelle Rossignol, assistée de Denise Dion; musique: Joël Bienvenue sur des thèmes de Jean Cloutier; costumes: Mérédith Caron; décor et éclairages: Louise Lemieux; avec: Denis Bouchard, Rémy Girard, Germain Houde, Andrée Lachapelle, Raymond Legault, Roland Lepage, Denise Morille, Marie Tifo et Julie Vincent ainsi qu'un quatuor de musiciens dirigé par Joël Bienvenue; à l'affiche du Théâtre Arlequin, 1004 est, rue Ste-Catherine, à 20 h 30, jusqu'au 9 mars — relâche les lundis.

Voyez, arrière-petits-fils de ces fous têtus qui ont laissé leur peau dans ce combat pour la liberté, le Bas-Canada qui brûle derrière eux, les granges et les maisons qui rougeoyaient dans des ciels de novembre, les villages entiers consumés par la torche du Vieux Brûlot, les femmes courageuses de ces patriotes dont nos cœurs, longtemps garde-chiourmes d'une instruction étouffante, se sont en général bien gardés, de concert avec l'occupant, de nous raconter les exploits. Le cours d'histoire retracé ici, s'il se permet de glisser à la surface des faits, de choisir subjectivement son angle de présentation, d'omettre certains aspects de ces pages épiques, de synthétiser, de théâtraliser pour mieux toucher, n'en

est pas moins sérieux et efficace.

Écrite et publiée dès 1974 par Roland Lepage, chez qui nos racines profondes ont déjà fait surgir le magnifique Temps d'une vie, cette complainte, qui a tout du blues québécois, avait déjà suscité de vives émotions chez le public du Grand Théâtre de Québec, où elle avait été présentée il y a deux ans. Il était essentiel — et son à-propos ne peut tomber plus à pic, à quelques mois des grandes décisions à prendre — que les Montréalais la vissent.

Pour monter ce texte tragique, à la fois exotique dans sa parole et réaliste dans sa simplicité sentie, Michelle Rossignol, aidée par un appareil scénique constitué d'échafaudages sur lesquels les comédiens se livrent à d'audacieuses pirouettes dans un éclairage rouge comme le feu et le sang dont il évoque l'omniprésence, a choisi la retransposition stylisée par tableaux successifs. Vêtus des splendides costumes de Mérédith Caron, qui font époque tout en demeurant théâtraux, les acteurs multiplient les morceaux de bravoure en assumant tous plusieurs personnages dans une série ininterrompue de séquences qui font revivre non pas les grandes lignes froidement historiques de l'épopée, mais les passions lyriques dont elle a déchiré les intervenants.

Lepage a parsemé son texte de quelques unes des plus belles lettres écri-

tes par les victimes et leurs proches et Rossignol les a fait dire aux comédiens sur un ton qui transcende la littérature, rejoignant l'humain. Il faut louer avant tout la cohésion totale de ces neuf acteurs, la juste répartition des rôles multiples et l'esprit de corps qui les soude en une unité d'interprétation théâtrale.

Pour lier le tout, la musique de Joël Bienvenue porte le jeu scénique sur un plan de presque oratorio dont les sources, tout en étant très proches de notre passé musical immédiat, dépassent tout esprit purement folklorique et entraînent le public dans une autre dimension de délire sensoriel.

La Complainte des hivers rouges est davantage que du théâtre. C'est un événement. Et un événement politique se situant sous ce rapport dans la lignée des trois versions, déjà vieilles d'une décennie, de Chants et poèmes de la résistance. La vraie différence c'est qu'ici on sent la cohésion du texte et la maîtrise dramatique toute professionnelle d'une grande production scénique. Jamais je n'ai été aussi ému et de façon aussi soutenue au théâtre. D'ailleurs, l'ovation magistrale du public après la première, marquée de «ouis» scandés au rythme des applaudissements, témoigne du fait que cette vive émotion étreignait la salle entière.

Bravo Lepage! Bravo Rossignol! Bravo toute l'équipe!

«L'Objectif» se tourne vers les relations Amérindiens-Québécois

Entre Amérindiens et Québécois, une entente est-elle possible et à quelles conditions? L'Objectif (Radio-Québec, dimanche, 19 h 30) invite deux représentants de bandes indiennes, Aurélien Gill et René Cimon, à faire le point sur la question face au ministre Camille Laurin, ministre québécois chargé du Développement culturel.

Marie-Hélène Poirier nous fait tout d'abord toucher du doigt, dans un documentaire, la marginalisation des Montagnais vivant à Malloténam, en banlieue de Sept-Îles, dans ce qu'elle assimile à «un camp de réfugiés». Il y est fortement question de droits territoriaux, de nation, de souveraineté, de non consultation des Indiens pour des projets qui bouleversent leur habitat; Manicouagan dans le passé et le harnachement de rivières comme la Moisie ou la Romaine, pour l'avenir.

Un succès mitigé: Les Galeries Montagnaises, de Sept-Îles, bénéficiant aux Indiens qui en sont propriétaires. L'on note cependant que les Indiens recyclés «caissières» ont vite abandonné la tâche et que, sur plus de 300 employés à ce centre commercial, moins d'une quinzaine sont Indiens. Il y a quelque mois, un récit allégorique écrit par une Montagnaise (An Kapesh) et intitulé «Qu'as-tu fait de mon

ment l'insuccès d'une méthode que des animatrices telles Claude Jourdain et Étienne Cormier essaient de redresser tant qu'il est temps.

Documentaire et table ronde qui devraient aider à rendre plus claire l'exaspération de certains Amérindiens et à favoriser une rencontre où chaque partie — gouvernants Blancs et porte-parole des Amérindiens — tâterait la faisabilité d'une nouvelle entente pour éliminer les «cas concrets» que signale Aurélien Gill, où la dépendance des Amérindiens ne ferait que s'accroître.

À la même chaîne (Radio-Québec) commence lundi, à 21 h 30, une série d'histoires insolites dont quatre sont réalisées par Claude Chabrol et l'autre par Edouard Molinaro (Celui de La cage aux folles).

Le premier de ces films

d'une heure: Monsieur Bébé s'inspire d'une nouvelle de Julio Cortázar. Touchante et bizarre, cette histoire de Madame Francinet invitée à gagner quelque «extra» dans une maison aux nombreux domestiques, à Paris. Après avoir été chargée de dorloter les six chiens de Mme Rosay, la dame sera entraînée dans une complicité, ou plutôt dans un jeu dont le centre est Monsieur Bébé, prince de la haute couture (Le 25 février).

Un jour comme les autres avec des cacahuètes peut faire penser à du Balzac modernisé mais, malgré les ficelles assez grosses, on se prend au jeu d'un homme intéressé à consoler les épaules et à dépasser les paumés, dans une grande ville où la dureté et l'indifférence régnent (lundi, le 10 mars, à 21 h 30). Un engagement insolite où le bien semble en voie de gagner... mais il y a suspense.

Un reportage de Radio-Canada pour combattre les préjugés relatifs aux déficients mentaux

Pour aider à vaincre les préjugés, la télévision constitue un outil de toute première valeur. En s'emparant du sort réservé à ceux qui souffrent de troubles d'apprentissage et qu'on a étiquetés un jour «déficients mentaux» (Man Alive, CBC, 26 février à 22 h 30 et Second Regard, Radio-Canada, 9 mars en fin de soirée), une équipe travaillant sous la direction de la réalisatrice Marie-Eve Thibault entreprenait un reportage contre vents et marées: les anciens pensionnaires du Mont-Providence étaient réticents à paraître à la télévision puis-

qu'une bonne partie de leur succès, ils le devaient à la discrétion sur leur passé voire à des mensonges répétés.

La persuasion a finalement joué et ces «Compagnons des Marronniers» — titre d'une organisation qui les regroupe — ont trouvé de nouveaux amis, de nouveaux appuis pour sortir de leur ghetto officieux.

Roy Bonisteel anime cette télémission du 26 février. Il commente les films d'archives que les Soeurs de la Providence conservent sur le beau temps (avant 1954) où elles pouvaient se consacrer à édu-

quer des enfants sans famille, des jeunes souffrant de divers handicaps. Pour de vulgaires raisons de budget et de subventions, l'école spéciale du Mont-Providence voit les clôtures se hérissier, les instituteurs remplacés par des infirmières. Plus de classe, plus d'activités sportives. D'une école, «on» a fait une forteresse et quelques-uns des jeunes sont dirigés sur Saint-Jean-de-Dieu.

Attachons-nous au présent. L'aumônier, Jean Roy, dit sa joie de participer aux fêtes du vingtième anniversaire des «Compagnons» dans un hôtel montrealais (en novembre). Nous faisons connaissance avec des hommes de 37 ans — c'est la moyenne — qui continuent à s'entraider et à susciter les occasions de se revoir. Jacques Roger est le prési-

dent: cuisinier depuis quelques années dans un hôtel, il a des projets de mariage. Claude Bertrand a deux enfants et sa femme, Lise, dira la difficulté qu'il eut à se faire accepter par la belle-famille. Lucien Landry a pu parfaire ses études en administration et lui, le fugitif de Saint-Jean-de-Dieu, est sorti sans trop de hargne de la semi-clandestinité où on le forçait à vivre (Landry fut élu en 1971 vice-président de la Chambre de Commerce des Jeunes).

Un autre Compagnon des Marronniers, Vincent des Villiers, gère quatre ateliers de nettoyage; il a sous sa responsabilité 22 employés. Alfred Mallette possède sa carte de compétence pour les métiers de la construction et peut compter, dans les moments durs, sur le revenu des loge-

ments dont il est propriétaire. Un autre est plombier. Quelques-uns s'aventurent à parler de leur admiration devant un centre-ville que leur escapade leur fait visiter pour une première fois; ces adolescents en maraude se sentent fort gauches avec les filles, ils n'ont pas leurs manières polies qu'ils croient exister chez d'autres, leur apprentissage sommaire pourrait les trahir... Tous ces fantasmes, ils semblent y échapper finalement. Comment ne pas ressentir que des liens insaisissables les lient entre eux? Ces sans-famille ont acheté en commun un lotissement au ci-

metière... Aujourd'hui, tout en disant merci à ceux qui ont pu les encadrer à ce jour, les Compagnons des Marronniers songent à une formule moins «paternaliste», dira Landry. Une autre étape (The Next Step) commence.

Soeur Gilberte Villeneuve, qui fut directrice du Mont-Providence, n'a pu retracer, malgré de multiples démarches, aucune des anciennes «déficientes» que cette institution avait hébergées. On en pourrait faire un jour un dossier distinct de celui que «Second Regard» adapté de la série «Man Alive».

VITTORIO GASSMAN / ANDRÉE LACHAPPELLE
CHER PAPA
un film de DINO RISI

UN PORTRAIT SAISSISSANT! — Luc Perrault (La Presse)
TOUT SIMPLEMENT SUPERBE: magistrale interprétation A VOIR ABSOLUMENT — Le Journal de Montréal
"Flavio Bucci: brio, intensité, perspicacité." — André Lévesque (Le Devoir)
"Ne manquez pas ce film extraordinaire" — Variety
"Entre la folie et la lucidité, le délire et la création." — André Lévesque (Le Devoir)
Gagnant meilleur film - GRAND PRIX festival des films de Montréal. Meilleur acteur - Flavio Bucci
POUR TOUS
LIGABUE
Flavio Bucci - Andrea Ferreol - Alessandro Haber
LIGABUE: Sem: 7-15, 9-30, Sam: 5-15, 7-30, 9-40, Dim: 1-00, 3-10, 5-20, 7-30, 9-40. 15 MILTON 842-6053 (Angle rue Sherbrooke & St-Louis)

PRIX SPECIAL DU JURY HOCHI SHIMBUN
"Le portrait sensible et attachant d'une jeune Japonaise d'aujourd'hui." — Le Devoir
"Un film bien interprété, un film de qualité, un succès." — The Montreal Star
4e sem.
Keiko
un film de Claude Gagnon
KEIKO: Sem: 7-00, 9-30, Sam: 4-45, 7-15, 9-40, Dim: 2-15, 4-45, 7-15, 9-40. 15 MILTON 842-6053 (Angle rue Sherbrooke & St-Louis)

L'ETRANGER LE 8^{ème} PASSAGER 14 ANS
3e et dernière Semaine
ALIEN dans l'espace, personne ne vous entend crier.
2^{ème} FILM **FURIE** KIRK DOUGLAS JOHN CASSAVETES
PASSABERI: Sem: 9-30, Sam: 5-00, 9-30, Dim: 12-30, 5-00, 9-30.

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER 2 DERNIÈRES
Ca soir 19 h 30
Demain 20 h 30
ENCORE UN PEU...
de Serge Mercier
mise en scène: Jean-Luc Bastien
Décor: Michel Catudal
Costumes: Claude Pelletier
Musique: Gilles Garand
Eclairage: Claude-André Roy
avec
JANINE SUTTO GILLES PELLETIER
4353 est, Ste-Catherine
Tél.: 253-8974

CRÉPÉRIE - GAUFRIERIE BRETONNE RESTAURANT
LA BOLÉE
85 sortes de crêpes différentes au froment disponibles également au sarrasin
Variété d'omelettes, salades, poissons
Gaufres de Pont-Aven (40 sortes)
«Grand Galop»
le succulent steak de cheval table d'hôte à partir de \$6.50
repas d'affaires du lundi au vendredi midi à partir de \$2.50 ainsi que quart de poulet Bar-B-Q à \$3.75
Recommandé par Gault-Millau
825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

Semaine du jeune cinéma francophone de l'Acadie, de l'Ontario et de l'Ouest
Voyez ce soir à 21 h 30
Acadie II
La Cabane de Phil Comeau
La Nuit du 8 de Éric Michel
Une simple journée de Charles Thériault
Abandonnée de Anna Girouard
Entrée: 2,00 \$
Au Cinéma Parallèle 3682, boul. Saint-Laurent.

LABOÏTE À ÉCHOS
Le Centre socio-culturel de l'UQAM en collaboration avec le studio de musique ancienne de Montréal présente un concert de **Musique en Nouvelle-France** dimanche 24 février à 20 h 30 au studio-théâtre Alfred-Laliberté (métro Berri-Dumontigny). Les musiciens et chanteurs interpréteront des oeuvres de Lully, Charpentier, Demoivre, Naudot, Marais et Lochon. Le Studio de musique ancienne de Montréal est dirigé par Christopher Jackson et Réjean Poirier. Billets, \$3 et \$6.
La Maison culturelle Québec-Amérique latine reçoit Marcelle Ferron et Gilles Hénault qui donneront une conférence intitulée «Poésie et Arts plastiques au Québec» aujourd'hui à 20 h 30 au 4169 Saint-Hubert (coin Rachel). Il y aura un débat après la conférence.
Le soprano Pauline Vaillancourt et le guitariste classique Michael Laucke donneront vendredi à 20 h 30 un concert d'oeuvres de John Dowland, Franz Schubert, Luciano Berio, Heitor Villa-Lobos, Fernando Sor et Benjamin Britten, à la chapelle Loyola, 7141 Sherbrooke ouest. Ce concert est organisé par la faculté des Beaux-Arts de l'Université Concordia et la Société Radio-Canada qui en fera l'enregistrement. Billets, \$2 et \$4, renseignements, 482-0320 poste 614.

LA BELLE ET LA BÊTE
pour enfants petits et grands
du 14 février au 9 mars
à 14h00 samedi et dimanche
à 19h30 vendredi et samedi
ESKABEL, métro Charlevoix, 2334 Centre
Renseignements: 931-8401, 526-1907

On rit comme dans les meilleures comédies... — FRANCE SOIR
UGO TOGNAZZI MARCELLO MASTROIANNI
ANNIE GIRARDO PATRICK DEWAERE
ALBERTO SORDI MIOU MIOU
LE GRAND EMBOUTEILLAGE
1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE D. 866-3856

Les films Matinée ontentent
CORDELIA de JEAN BEAUDIN
LOUISE PORTAL
le DAUPHIN 1
BEAUDIN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem: 7-20 - 9-30
Sam-Dim: 1-00 - 3-10 - 5-15 - 7-20 - 9-30

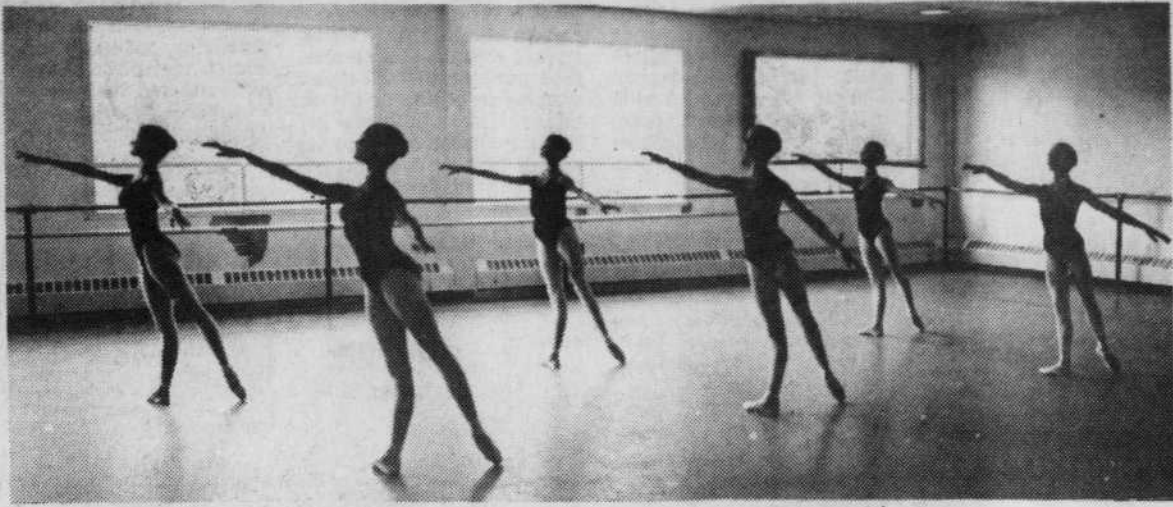
UGO TOGNAZZI POUR TOUS
qui nous a étourdi de rire dans "LA CAGE AUX FOLLES"
nous revient dans UNE SUPER-COMÉDIE!
Le Canard à l'orange
UGO TOGNAZZI - MONICA VITTI - BARBARA BOUCHEIT - RALPH RICHARDSON
SAM, DIM. 1.15, 3.15, 5.15, 7.10, 9.10. SAM. 7.10, 9.10
3e SEMAINE! **LaCité 2**
3575, AV. DU PARC 844-2829

2e SEMAINE
vie d'ange
Extraits de critiques
"Pour ceux qui cherchent un cinéma différent, un cinéma autre, fait autrement, un cinéma qui n'endort pas mais qui secoue le coeur, l'intelligence, l'être tout entier..." — Richard Gay, Le Devoir
"Un cinéma qui vient des tripes. Une espèce en voie de disparition." — Luc Perreault, La Presse
Sur Semaine 19 et 21 heure.
SAM, DIM. 13h - 15h - 17h - 19h - 21h.
Quimetoscope
1204, est rue Ste-Catherine
525-8600

ARTS ET SPECTACLES

Des auditions en province pour la concentration-ballet à Pierre-Laporte

Des auditions pour recruter les élèves de niveau secondaire qui suivront les cours de concentration-ballet à l'école polyvalente Pierre-Laporte de Ville Mont-Royal commenceront cette semaine dans six municipalités du Québec en plus de Montréal. Des places sont disponibles à tous les niveaux du secondaire à l'exception du Secondaire V. Le plus grand nombre de places se retrouvent en Secondaire I (54); des élèves d'autres niveaux seront également acceptés mais leur nombre est limité et ils ou elles devront posséder plusieurs années de formation de danse déjà pour être admis.



de la Reine-Marie.

Le cours de concentration-ballet est une option professionnelle du cours secondaire régulier et s'adresse aux élèves qui désirent faire de la danse une carrière. Venant de tous les coins de la province, ces jeunes suivent des études régulières dans une école polyvalente régulière tout en apprenant un métier, celui de danseur, qui doit être commencé très jeune.

Les auditions commenceront cette semaine à Sept-Îles, Hauterive, Baie-Comeau, Québec, Chicoutimi et Hull et se poursuivront la semaine prochaine à Sherbrooke et Montréal. Tous les candidats choisis à ces auditions devront se présenter à une deuxième série d'auditions finales qui se tiendront à Montréal, les 15 et 16 mars, aux studios des Grands ballets canadiens, 5415 chemin

Avec les nouveaux candidats qui s'inscriront pour l'année académique 1980-81, le nombre d'élèves de la concentration-ballet de Pierre-Laporte sera porté à 190. De ceux-ci, environ la moitié provient de l'extérieur du grand Montréal et l'autre de la métropole et de ses banlieues nord et sud. Cette année, en raison de la mauvaise santé de Mme Ludmilla Chiriaeff, ce sont Mme Vanda I-Perreault et M. Alain Pauzé qui s'occupent des auditions de l'école Pierre-Laporte. Mme Perreault coordonne cette année le programme de ballet à Pierre-Laporte, enseigne à mi-temps et rédige le curriculum de danse pour le ministère de l'Éducation. Elle est appuyée dans son travail par Mme Marie-Rose Svitek,

Renée Rouleau, André Milaire et par M. Alain Pauzé. Créé en 1975, ce cours de concentration-ballet trouve maintenant son prolongement au cégep par un cours analogue de deux ans, à raison de trois sessions par année, à la fin duquel les étudiants obtiennent un DEC en danse qui les autorise à enseigner aux jeunes des niveaux élémentaires. À l'école Pierre-Laporte, les élèves ont une classe par jour de 90 minutes en plus de cours d'analyse et de caractère deux fois par semaine. Le travail de pointe commence véritablement en secondaire III pour les filles. En secondaire V, les élèves doivent créer collectivement une chorégraphie pour leur gala de fin d'année. Cette année, en plus de cette création, le chorégraphe Brian

Macdonald des Grands ballets canadiens leur a préparé une pièce pour la fin de l'année. Les élèves en ont profité pour la répéter pendant la grève récente de deux semaines des polyvalentes. Depuis cinq ans qu'existe la concentration-ballet, le cours n'est plus expérimental mais bien établi. Les élèves, selon Mme Vanda Perreault, perçoivent davantage l'objectif du programme. Ils en sont d'autant plus stimulés à bien travailler et se concentrent qu'ils réalisent qu'ils sont en train d'acquiescer un métier. Cet intérêt est encore mieux ressenti au niveau collégial où le coordinateur, M. Vincent Warren, explique que ses sept étudiants (provenant toutes de l'école Pierre-Laporte) sont tout près d'une carrière qu'elles voient poindre au

bout du cégep, que ce soit en tant qu'interprète dans une compagnie de ballet ou professeur dans une école de danse. M. Warren fait remarquer que ses étudiantes ont acquis un goût de la compétition et un niveau d'ambition nécessaires à la carrière de danseur professionnel. Les étudiantes du niveau collégial suivent tous leurs cours aux studios des Grands ballets canadiens, à l'exception des cours obligatoires de philosophie et langues qu'elles acquiescent au Cégep du Vieux-Montréal. Le cours collégial est encore à l'étape de cours pilote et sera vraisemblablement, avec les années, ouvert à d'autres étudiants que ceux provenant de l'école Pierre-Laporte ainsi qu'à d'autres aspects de la danse que le classique.

Excellent départ pour l'Opéra de chambre

par Gilles Potvin

Petite compagnie essentiellement itinérante, l'Opéra de chambre du Québec a été créé récemment par le ministère des Affaires culturelles et placée sous la direction artistique de J.P. Jeannotte dans le but de présenter du théâtre lyrique de qualité dans des localités qui, à cause de leur population ou de leur éloignement, ne peuvent espérer voir un jour ce qu'on appelle communément «grand opéra». Vingt-trois localités du Québec seront ainsi visitées par la petite troupe au cours d'une première tournée qui a débuté le 13 de ce mois à Trois-Rivières. Après Valleyfield le 20, la troupe atteignit la région métropolitaine et il a été possible de la voir à l'œuvre mercredi, à l'auditorium du Verdun Catholic High School où elle présentait les deux œuvres qui composent son affiche: *Le Secret de Suzanne* de Wolf-Ferrari et *Le Docteur Miracle* de Bizet.

À en juger par les quelques 200 spectateurs présents dans une salle qui en contient au moins quatre fois plus, il faudra une plus grande publicité si la troupe veut atteindre un vaste public peu familier avec le théâtre lyrique. L'Opéra de chambre du Québec offre un premier spectacle agréable à voir et à entendre, lequel mérite certes mieux. L'on passe en sa compagnie une soirée agréable où l'on peut constater que le théâtre lyrique n'a pas nécessairement besoin de ce déploiement scénique que certains considèrent comme indispensable.

Si l'on avait à choisir entre les deux œuvres, *Le Docteur Miracle* remporterait aisément la palme grâce à la mise en scène superbement

orchestrée de Peter Symcox qui colle admirablement à la partition toute rossinienne de Bizet et grâce aussi au chant et à la présence de la sémillante Marie-Danielle Parent dans le rôle de Laurette, véritable révélation du spectacle. Elle chante et joue à ravir et, sans chercher à le faire, retient davantage l'attention que ses trois collègues, pourtant plus expérimentés, savoir Paule Verschelden (Véronique), Paul Trépanier (Pasquin) et Jean-Clement Bergeron (le Podestat).

Il y a néanmoins dans cette production un travail d'équipe que l'on aurait tort de minimiser et qui s'affirme particulièrement dans les ensembles, notamment le célèbre quatuor dit de l'omelette, où les poussoes vocales de tous s'allient à un jeu scénique parfaitement synchronisé.

Un jeune décorateur, Pierre Perrault, a conçu un décor dont les éléments principaux, de lourdes arcades, sont utilisés dans les deux ouvrages, ce qui a été sans doute pour lui une contrainte nécessaire du fait qu'il doit s'adapter à diverses scènes. Son style vaguement déco peut convenir à l'œuvre de Wolf-Ferrari mais il est tout à fait inapproprié à celle de Bizet. Céline Dussault et Bruno Laplante reprennent dans *Le Secret de Suzanne* les rôles qu'ils ont déjà chantés à la Poudrière. La première chante et joue agréablement mais sa présence est un peu effacée. Bruno Laplante se comporte à l'opposé, chantant avec une force qui devient parfois intempestive et ce qui semble un certain abus de parlant. La mise en scène de Robert Savio n'offre rien de particulièrement fouillé ou d'innovateur mais le tout fonctionne bien. Dans le rôle

muet du laquais Jules, Jean-Pierre Légaré se tire d'affaires mais pourrait vraiment être plus drôle dans son comportement.

De façon générale, la présentation musicale est excellente et même sans chef, les ensembles et les attaques sont bien coordonnées grâce à l'apport solide de la jeune accompagnatrice Monique Martin.

Ce premier spectacle de l'Opéra de chambre du Québec marque un excellent départ pour une troupe appelée à jouer un rôle essentiel. Elle devrait d'ores et déjà être considérée comme permanente, compte tenu du budget modeste qu'elle nécessite pour accomplir quand même beaucoup.

Les collaborateurs pigistes des pages quotidiennes d'Arts et Spectacles du DEVOIR, MM. Gilles Potvin, Jacques Larue-Langlois et René Viau, se déclarent solidaires de la grève des signatures entreprise par les journalistes réguliers, le 18 février dernier. Néanmoins, la direction du DEVOIR a refusé de publier leurs textes sans signature parce que leurs conditions de travail ne relèvent pas de la convention collective des journalistes.

Le Syndicat de la rédaction du DEVOIR

Billy Bishop s'en va t'en guerre...

D'une comédie réussie (*Billy Bishop Goes to War*) qui compte déjà plus de 250 représentations en anglais, la chaîne FM de Radio-Canada a tiré une adaptation radiophonique d'une heure — diffusion à *Premières*, le 29 février à 19 h.

C'est une équipe de Radio-Canada à Vancouver qui est responsable de cette production stéréo, avec un sonore cueilli dans un club d'aviation de la côte du Pacifique. Réjean Roy y tient le rôle du jeune Billy Bishop et c'est lui qui a réalisé la traduction, après avoir été enthousiasmé par une pièce où Eric Paterson excellait (en anglais) dans cette pièce de John Gray.

Billy Bishop s'en va t'en guerre traite des exploits d'un authentique as

de l'aviation canadienne, trois fois décoré par George V pour ses exploits durant la première guerre mondiale: 72 avions allemands abattus.

Bishop, originaire d'Owen Sound (Ontario) devient héros un peu malgré lui. Gray a saisi le ridicule qui peut s'offrir d'un «colonial» atterrissant dans le terreur de la Grande-Bretagne. Cette fureur de vivre de Bishop, son talent inné pour déjouer la chasse ennemie et pour vaincre la peur, la pièce de Gray met en relief les réparties parfois naïves d'un homme-symbole qui n'a pas encore pris conscience de l'importance qu'on lui attache.

Billy Bishop Goes to War se présentait comme une comédie musicale, avec des réminiscences de la musique

de Kurt Weill. La «première» radiophonique que nous livre le réalisateur Denis Bouvier conserve ce style désinvolte envers le protocole et ses emprunts au langage des casernes.

Outre l'acteur-traducteur Réjean Roy, *Billy Bishop s'en va t'en guerre* met en vedette Joyce Janvier (la Belle Hélène), Hélène Deggan (Margaret), Rémy Girard, Claude Rivard et Roy Brenson (dans le rôle de Billy Bishop âgé).

La carrière de la pièce se poursuivra-t-elle à Broadway? L'avenir le dira mais les contacts ont déjà été établis à cet effet et il semblerait que Peterson lui-même irait camper son anti-héros sur les scènes américaines.

On raconte que le Souve-

rain, en fichant la Croix Victoria, la Croix militaire et le Distinguished Merit Order à Billy Bishop, aurait plaisanté: «Vous aurez tellement de sigles à ajouter à votre nom qu'un autre fois, nous devrons peut-être songer à un préfixe à votre nom: arch-Bishop?»

À partir d'une anthologie critique du théâtre québécois des années 60 compilée par Jean-Claude Germain, les «p'tits enfants Laliberté» ont monté une série de spectacles que Radio-Québec diffuse en cinq épisodes à compter d'aujourd'hui, à 20 h (et quatre autres vendredis d'ici au 11 avril).

Intitulée *Les jeunes s'toutes des fous*, la série aborde, ce soir, «Le passé dépassé» ou les objets autour desquels pouvait tourner la dramaturgie québécoise d'alors: la table de cuisine et le confessionnal. Le 29 février, il sera question du monde des «parents et des grands-parents».

Après une interruption de quatre semaines, la série reviendra le 28 mars avec «Le pouvoir des moutons sur les

brebis», sur le thème de l'autorité religieuse. Les 4 et 11 avril seront consacrés à un spectacle sur «le fils opprimé» et à un autre sur «l'évasion dans la folie».

les ballets jazz de Montréal

28-29 février
1^{er}-2 mars
20h30

Billets: \$12 \$10 \$7 \$5 \$4

Membres de l'Âge d'Or et étudiants/réduction de 50% sur les billets de \$12 et \$10.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) - 112X 129
Guichets: du lundi au samedi
inclusivement de midi à 21 heures
Fax de réservations téléphoniques
Renseignements: 842-2112

le théâtre de la marionnette présente

la vie à trois étages
en rimes et en chansons
un spectacle pour adultes
basé d'une animation

CE SOIR

Une comédie municipale
du 14 février au 1er mars
du jeudi au dimanche à 20 heures
à l'atelier continue
1220 St. Jean, Montréal
réservations 272 2855

SERRAULT magnifique dans LA CAGE AUX FOLLES se dépasse dans L'ASSOCIÉ!

Michel Serrault donne toute sa mesure: il est devenu un de nos meilleurs comédiens!

Les Nouvelles Littéraires

MICHEL SERRAULT-CLAUDINE AUGER-CATHERINE ALRIC-JUDITH MAGRE

L'ASSOCIÉ

Un film de RENE GAINVILLE

À L'AFFICHE!

Le PARISIEN 3 LAVAL 3

486 STE-CATHERINE 0 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776

PARISIEN: 12.10, 2.00, 3.55, 5.50, 7.45, 9.40
SAM. DERNIER PROGRAMME 11.15
LAVAL: SAM DIM. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SEM. 7.00, 9.00.

EN NOMINATION POUR LE MEILLEUR FILM ETRANGER DE L'ANNEE

HANNA EST L'INVRAISEMBLABLE CARREFOUR ENTRE DIETRICH ET HARLOW. ELLE A SU REHAUSSER L'IMAGE DE LA SEXUALITE

— David Denby, New York Magazine

L'ABSOLU DE LA PASSION
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN EST L'UNE DES HISTOIRES D'AMOUR LES PLUS FORTES QU'AIENT DONNES LA LITTERATURE ET LE CINEMA

— Robert Chazal, France-Soir

FASCINANT
UN DES MEILLEURS FILMS DE FASSBINDER

— William Wolf, Cue New York

UN CHEF-D'OEUVRE
JE VOUS SUGGERE FORTEMENT DE DECOUVRIR MARIA BRAUN

— Andrew Sarris, Village Voice

Un film de Rainer Werner Fassbinder

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN

V.F. de (DIE EHE DER MARIA BRAUN) avec Hanna Schygulla KLAUS LOWITSCHEK IVAN DESNY

Sem.: 7.10 - 9.20
Sam.-Dim.: 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.10 - 9.20

CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

LES CINÉMAS FRANCE FILM

LA LUTTE D'UNE FEMME POUR SE LIBÉRER DE L'ENFER DE LA PROSTITUTION

Le roman vous a ému
Le film vous bouleversera

CESAR MIOU-MIOU MEILLEURE ACTRICE 1980

La Dérôbade

MIOU-MIOU MARIA SCHNEIDER

desjardins 2 le paradis 3
PARC VERDUN carrefour 1

LA PLUS AMUSANTE SATIRE DE LA SOCIÉTÉ MODERNE

Mesdames et Messieurs, Bonsoir

A LA HAUTEUR D'UN FELLINI

VITTORIO GASSMAN
NINO MANFREDI
UGO TOGNAZZI
MARCELLO MASTROIANNI

desjardins 1 12:40 - 14:50 - 16:55 - 19:05 - 21:10

3e mois MOURIR A TUE-TETE L'HISTOIRE D'UN VIOL

desjardins 4

Québec abandonne les catégories de travailleurs du bâtiment

Le gouvernement du Québec a modifié le règlement sur le placement des travailleurs de la construction, faisant disparaître les catégories A et B de syndiqués pour les remplacer par un certificat unique à l'intention des employés permanents de cette industrie.

Cet amendement majeur au règlement sur le placement a été suggéré par l'Office de la construction du Québec (OCQ), qui a eu d'énormes difficultés jusqu'ici à administrer le régime destiné à accroître

la sécurité d'emploi des travailleurs de la construction en accordant la priorité d'emploi à ceux qui avaient accumulé le plus grand nombre d'heures de travail (les anciens permis A). Les «A» avaient ainsi priorité sur les «B», lesquels avaient moins d'heures accumulées à leur crédit, alors que ces derniers avaient priorité sur les nouveaux venus.

Toutefois, le règlement conserve le principe de la priorité d'emploi régionale et les employeurs devront avoir

épuisé le bassin de travailleurs permanents dans leur région avant d'en faire venir d'ailleurs. Ils devront aussi avoir épuisé la main-d'œuvre disponible dans un corps de métier avant que l'OCQ ne puisse émettre de certificats temporaires.

La disparition des catégories A et B a pour but, a précisé hier le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, de simplifier l'application du règlement sur le placement tout en préservant leur statut

aux travailleurs qui auraient eu à faire face à une longue période de chômage. Le chômage très élevé qui a frappé cette industrie au cours des trois dernières années aurait pu empêcher, en effet, des milliers de travailleurs d'obtenir leur certificat A ou B.

Le nouveau certificat, qui est valide pour deux ans, sera obtenu automatiquement par tout travailleur qui détient un certificat A ou B le 29 février. A son échéance, le certificat sera renouvelé si

le travailleur a oeuvré soit 1,000 heures au cours des deux dernières années, avec un minimum d'une heure par année; soit 5,000 heures sur une période de cinq ans pour ceux qui ont moins de 50 ans ou encore 2,500 heures sur cinq ans pour les personnes de plus de 50 ans. Ces dernières pourront d'autre part obtenir leur certificat si elles ont travaillé moins de 100 heures au cours de chacune des cinq années précédant le renouvellement de leur certificat.

En cas de pénurie de main-d'œuvre dans une occupation particulière, l'Office pourra émettre des certificats temporaires.

Selon M. Johnson, même amendé aussi substantiellement le règlement sur le placement continue de viser les mêmes objectifs et il ne constitue pas un retour à l'ancien système des permis de travail, mis en vigueur et annulé par le régime libéral au début des années 1970. Le nouveau système, en effet, vise les journa-

liers au même titre que tout le monde et établit des priorités régionales, ce qui n'existait pas dans le système des permis de travail.

M. Johnson s'est d'autre part déclaré assez satisfait des résultats obtenus au cours des premières années d'application du règlement, qui a permis à son avis aux travailleurs «réguliers» de cette industrie d'augmenter leurs revenus.

«En 1977, a expliqué le ministre, avant l'application du

règlement, l'OCQ avait enregistré 280,000 travailleurs. Pendant le meilleur mois de l'année, 97,000 emplois avaient été disponibles et la moyenne annuelle s'était établie autour de 85,000. Parmi les travailleurs enregistrés, 42,000 salariés avaient travaillé moins de 500 heures et avaient retiré en moyenne \$2,000. Ces employés occasionnels avaient donc profité d'une masse salariale dont ont été privés les travailleurs réguliers de la construction.»

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
 844-3361 (pour tout autre service)
 • Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
 • Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
 • Minimum: 2 parutions

Nous acceptons

 Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
 Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
 Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
 Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
 S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons

 Pat téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
 844-3361 (pour tout autre service)
 • Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
 • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

HEURES DE TOMBÉE:
 10:30 heures, le jour précédent la première publication. Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant.
 15:30 heures, le vendredi.
 Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.
 23-2-80

ANTIQUITÉS
 ACHETONS meubles et objets antiques au meilleur prix à Montréal, 284-0856. De midi à 5:30 hres. 25-2-80
 ACHETERAIS ensemble de salle à manger rustique, merisier sculpté, grand bahut, 6 chaises, table ovale. 435-1852. 23-2-80
 FORMIDABLE ENCAN D'ANTIQUITÉS. Meubles de collection sculptés, canadiens et européens, de feu docteur R. Williams et autres. Dimanche le 24 février 1980 à 4 heures p.m. Paroisse St-Joseph, 1415 Bourgogne, Chambly, Québec. Seront vendus: extraordinaire ensemble de salle à dîner, 10 morceaux, tous sculptés à fleur et pattes de lion. Lit carriole + 3 bureaux, 2 lits en laiton, 54 pouces, 1 pupitre sculpté, 1 banc d'entrée en chêne sculpté, fauteuils, pattes et face de lion, 1 horloge grand-père, 1 mobilier de salon victorien, 3 morceaux; 1 bibliothèque sculptée, 1 causeuse à fleurs, 1 ensemble de salon mid-victorien, 3 morceaux, 1 lampe à l'huile sculptée, 2 mèches, 1 table console sculptée, 3 lampes Tiffany de table, 1 berçante, plusieurs tables à café sculptées et fauteuils Bergère; et plusieurs autres antiquités. YVON BOUCHER, encan-ter licencé. Tél.: (819) 567-7781. Pas de chèque. Master Charge et Charge acceptés.

APARTEMENTS À LOUER
PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT
NOUVEL EDIFICE
 1 1/2, 3 1/2, 4 1/2
 incluant taxe d'eau et électricité!
 • climatisation
 • tapis mur à mur
 • cuisinière et réfrigérateur
 • système anti-vol
 • piscine et sauna
 • terrasse paysagée sur le toit
 visites de 11h à 21h fin de semaine de 11h à 18h
 365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu.
 23-2-80
336-5226

COMMERCES À VENDRE
 MAGASIN DE DISQUES. Centre d'achats Longueuil. Boulevard Thériault/ Curé Poirier. 468-0938, 663-3124. 23-2-80
COURS PRIVÉS
 POUR apprendre l'art du vitrail, s'inscrire à "L'Atelier de verre Grassroots", 406 rue Notre-Dame, Vieux Montréal. 489-9547, 842-6957. 3-3-80
DÉMÉNAGEMENTS
 ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 18-3-80
 À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tous temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.
 VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.
 Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS
Grand fournisseur automobile
 Recherche représentant (belle apparence) pour le Québec et les provinces Maritimes. Expérience technique ou expérience dans l'industrie des camions préférable mais non nécessaire. Doit parler couramment le français et l'anglais et être disposé à voyager. Doit avoir un diplôme universitaire. Voiture fournie, excellents bénéfices et salaire attractif attendent le candidat idéal.
 ÉCRIRE À: DOSSIER # C-321
 C.P. 117
 BROSSARD, QUÉBEC
 J4Z 3J1 27-2-80

OFFRES D'EMPLOIS
COURTIERS HOMMES OU FEMMES
 Une importante maison de distribution est à la recherche de courtiers pour la vente de ses grands ouvrages encyclopédiques de renommée internationale. Les candidats choisis auront l'exclusivité de la vente dans la région qui leur aura été assignée auprès des commissions scolaires, bibliothèques et grand public. Les territoires disponibles sont: l'Estrie, la Mauricie, l'Outaouais, Montréal. Rémunération à commission. Possibilités intéressantes.
 Faire parvenir curriculum vitae:
 Directeur commercial
 C.P. 250, Station "M"
 Montréal, H1V 3M3 23-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE
SAINT-LAMBERT
 Superbe cottage "King" 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle familiale au rez-de-chaussée.
 Pas d'agents. Prix: \$118,000.
 Tél.: 671-3665, 341-5500 de 10h à 17h. 25-2-80

REMBOURRAGE
CHAISE LOUIS XIII
 LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne. Travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chodard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633. 23-2-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE
 MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS
 LA BELLE ÉPOQUE de Rigaud. Importante vente à rabais, de toutes nos antiquités. 23 février au 2 mars. Transcanadienne Montréal/Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, excepté le mercredi, de 10 à 17 heures. 1-451-4101. 3-3-80

APARTEMENTS À LOUER
 OUTREMONT, grand 5 1/2, rénové, ensoleillé. Au rez-de-chaussée. Chauffage électrique. Situé sur une rue tranquille, entourée d'arbres. Libre immédiatement. \$325. 274-8178. 26-2-80

COMMERCES À VENDRE
 ACCEPTERAIIS administration de propriétés 27 ans dans le métier. Aussi surveillance de résidences lors d'absence. Jacques Denis: 738-6270. 10-3-80
 ACHETERAIS un téléviseur-couleur portatif défectueux pour étude des pièces. 725-8732. 23-2-80
 PERSONNE DEMANDÉE pour effectuer mini-réparations: menuiserie - plâtre - peinture. 286-1204. 1-3-80
 CONDITIONNEMENT PHYSIQUE. Méthode Thérèse Berthier. 935-9365. 25-2-80

LOGEMENTS À LOUER
 COTE DES NEIGES, bas/duplex, magnifique 7 1/2 chauffé. Complètement redécoré. Cuisine refaite à neuf. Poêle et réfrigérateur inclus. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Salle de lavage au sous-sol. Garage chauffé. Jardin. Libre maintenant. \$375. Demandez Louise: 270-7376. 25-2-80
 LONGUEUIL, maison seule en split-level. Sous-sol fini. Entrée privée. Pouvoir servir de bureau. Très luxueux. Près CTCUM. \$500/mois. 679-0093. 26-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
 EDOUARD-MONTPÉTI, face Université, et futur métro. 6 x 6, 2 x 2 1/2. Idéal pour co-projeté. Vente de succession. Pas d'agent. 733-5850. Mme L. Bélanger: 878-9411. 28-2-80
 OTTERBURN: Superbe propriété 8 pièces — 4 chambres — salle familiale — foyer — grand terrain — beaux arbres — excellente condition — \$56,500. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 23-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE
 FLORIDE, Fort Lauderdale, centre-ville, directement du propriétaire, Landscaping-nursery, terrain 2 acres s'ouvrant sur 2 rues, 2 maisons, plantes, arbustes, arbres, machinerie, équipement Greenhouse, couverte. Clientèle assurée. Propriétaire Mr. Vinco 305-731-6570. 25-2-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS
NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
 Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
 849-4496 — 849-2627
 2015 Drummond, suite 820 H3A 1W7
 861-8101 — (24 hres) J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS
 LA BELLE ÉPOQUE de Rigaud. Importante vente à rabais, de toutes nos antiquités. 23 février au 2 mars. Transcanadienne Montréal/Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, excepté le mercredi, de 10 à 17 heures. 1-451-4101. 3-3-80

APARTEMENTS À LOUER
 OUTREMONT, grand 5 1/2, rénové, ensoleillé. Au rez-de-chaussée. Chauffage électrique. Situé sur une rue tranquille, entourée d'arbres. Libre immédiatement. \$325. 274-8178. 26-2-80

COMMERCES À VENDRE
 ACCEPTERAIIS administration de propriétés 27 ans dans le métier. Aussi surveillance de résidences lors d'absence. Jacques Denis: 738-6270. 10-3-80
 ACHETERAIS un téléviseur-couleur portatif défectueux pour étude des pièces. 725-8732. 23-2-80
 PERSONNE DEMANDÉE pour effectuer mini-réparations: menuiserie - plâtre - peinture. 286-1204. 1-3-80
 CONDITIONNEMENT PHYSIQUE. Méthode Thérèse Berthier. 935-9365. 25-2-80

LOGEMENTS À LOUER
 COTE DES NEIGES, bas/duplex, magnifique 7 1/2 chauffé. Complètement redécoré. Cuisine refaite à neuf. Poêle et réfrigérateur inclus. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Salle de lavage au sous-sol. Garage chauffé. Jardin. Libre maintenant. \$375. Demandez Louise: 270-7376. 25-2-80
 LONGUEUIL, maison seule en split-level. Sous-sol fini. Entrée privée. Pouvoir servir de bureau. Très luxueux. Près CTCUM. \$500/mois. 679-0093. 26-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
 EDOUARD-MONTPÉTI, face Université, et futur métro. 6 x 6, 2 x 2 1/2. Idéal pour co-projeté. Vente de succession. Pas d'agent. 733-5850. Mme L. Bélanger: 878-9411. 28-2-80
 OTTERBURN: Superbe propriété 8 pièces — 4 chambres — salle familiale — foyer — grand terrain — beaux arbres — excellente condition — \$56,500. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 23-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE
 FLORIDE, Fort Lauderdale, centre-ville, directement du propriétaire, Landscaping-nursery, terrain 2 acres s'ouvrant sur 2 rues, 2 maisons, plantes, arbustes, arbres, machinerie, équipement Greenhouse, couverte. Clientèle assurée. Propriétaire Mr. Vinco 305-731-6570. 25-2-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS
NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
 Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
 849-4496 — 849-2627
 2015 Drummond, suite 820 H3A 1W7
 861-8101 — (24 hres) J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS
 LA BELLE ÉPOQUE de Rigaud. Importante vente à rabais, de toutes nos antiquités. 23 février au 2 mars. Transcanadienne Montréal/Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, excepté le mercredi, de 10 à 17 heures. 1-451-4101. 3-3-80

APARTEMENTS À LOUER
 OUTREMONT, grand 5 1/2, rénové, ensoleillé. Au rez-de-chaussée. Chauffage électrique. Situé sur une rue tranquille, entourée d'arbres. Libre immédiatement. \$325. 274-8178. 26-2-80

COMMERCES À VENDRE
 ACCEPTERAIIS administration de propriétés 27 ans dans le métier. Aussi surveillance de résidences lors d'absence. Jacques Denis: 738-6270. 10-3-80
 ACHETERAIS un téléviseur-couleur portatif défectueux pour étude des pièces. 725-8732. 23-2-80
 PERSONNE DEMANDÉE pour effectuer mini-réparations: menuiserie - plâtre - peinture. 286-1204. 1-3-80
 CONDITIONNEMENT PHYSIQUE. Méthode Thérèse Berthier. 935-9365. 25-2-80

LOGEMENTS À LOUER
 COTE DES NEIGES, bas/duplex, magnifique 7 1/2 chauffé. Complètement redécoré. Cuisine refaite à neuf. Poêle et réfrigérateur inclus. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Salle de lavage au sous-sol. Garage chauffé. Jardin. Libre maintenant. \$375. Demandez Louise: 270-7376. 25-2-80
 LONGUEUIL, maison seule en split-level. Sous-sol fini. Entrée privée. Pouvoir servir de bureau. Très luxueux. Près CTCUM. \$500/mois. 679-0093. 26-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
 EDOUARD-MONTPÉTI, face Université, et futur métro. 6 x 6, 2 x 2 1/2. Idéal pour co-projeté. Vente de succession. Pas d'agent. 733-5850. Mme L. Bélanger: 878-9411. 28-2-80
 OTTERBURN: Superbe propriété 8 pièces — 4 chambres — salle familiale — foyer — grand terrain — beaux arbres — excellente condition — \$56,500. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 23-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE
 FLORIDE, Fort Lauderdale, centre-ville, directement du propriétaire, Landscaping-nursery, terrain 2 acres s'ouvrant sur 2 rues, 2 maisons, plantes, arbustes, arbres, machinerie, équipement Greenhouse, couverte. Clientèle assurée. Propriétaire Mr. Vinco 305-731-6570. 25-2-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS
NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
 Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
 849-4496 — 849-2627
 2015 Drummond, suite 820 H3A 1W7
 861-8101 — (24 hres) J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS
 LA BELLE ÉPOQUE de Rigaud. Importante vente à rabais, de toutes nos antiquités. 23 février au 2 mars. Transcanadienne Montréal/Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, excepté le mercredi, de 10 à 17 heures. 1-451-4101. 3-3-80

APARTEMENTS À LOUER
 OUTREMONT, grand 5 1/2, rénové, ensoleillé. Au rez-de-chaussée. Chauffage électrique. Situé sur une rue tranquille, entourée d'arbres. Libre immédiatement. \$325. 274-8178. 26-2-80

COMMERCES À VENDRE
 ACCEPTERAIIS administration de propriétés 27 ans dans le métier. Aussi surveillance de résidences lors d'absence. Jacques Denis: 738-6270. 10-3-80
 ACHETERAIS un téléviseur-couleur portatif défectueux pour étude des pièces. 725-8732. 23-2-80
 PERSONNE DEMANDÉE pour effectuer mini-réparations: menuiserie - plâtre - peinture. 286-1204. 1-3-80
 CONDITIONNEMENT PHYSIQUE. Méthode Thérèse Berthier. 935-9365. 25-2-80

LOGEMENTS À LOUER
 COTE DES NEIGES, bas/duplex, magnifique 7 1/2 chauffé. Complètement redécoré. Cuisine refaite à neuf. Poêle et réfrigérateur inclus. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Salle de lavage au sous-sol. Garage chauffé. Jardin. Libre maintenant. \$375. Demandez Louise: 270-7376. 25-2-80
 LONGUEUIL, maison seule en split-level. Sous-sol fini. Entrée privée. Pouvoir servir de bureau. Très luxueux. Près CTCUM. \$500/mois. 679-0093. 26-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
 EDOUARD-MONTPÉTI, face Université, et futur métro. 6 x 6, 2 x 2 1/2. Idéal pour co-projeté. Vente de succession. Pas d'agent. 733-5850. Mme L. Bélanger: 878-9411. 28-2-80
 OTTERBURN: Superbe propriété 8 pièces — 4 chambres — salle familiale — foyer — grand terrain — beaux arbres — excellente condition — \$56,500. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 23-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE
 FLORIDE, Fort Lauderdale, centre-ville, directement du propriétaire, Landscaping-nursery, terrain 2 acres s'ouvrant sur 2 rues, 2 maisons, plantes, arbustes, arbres, machinerie, équipement Greenhouse, couverte. Clientèle assurée. Propriétaire Mr. Vinco 305-731-6570. 25-2-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS
NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
 Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
 849-4496 — 849-2627
 2015 Drummond, suite 820 H3A 1W7
 861-8101 — (24 hres) J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS
 LA BELLE ÉPOQUE de Rigaud. Importante vente à rabais, de toutes nos antiquités. 23 février au 2 mars. Transcanadienne Montréal/Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, excepté le mercredi, de 10 à 17 heures. 1-451-4101. 3-3-80

APARTEMENTS À LOUER
 OUTREMONT, grand 5 1/2, rénové, ensoleillé. Au rez-de-chaussée. Chauffage électrique. Situé sur une rue tranquille, entourée d'arbres. Libre immédiatement. \$325. 274-8178. 26-2-80

COMMERCES À VENDRE
 ACCEPTERAIIS administration de propriétés 27 ans dans le métier. Aussi surveillance de résidences lors d'absence. Jacques Denis: 738-6270. 10-3-80
 ACHETERAIS un téléviseur-couleur portatif défectueux pour étude des pièces. 725-8732. 23-2-80
 PERSONNE DEMANDÉE pour effectuer mini-réparations: menuiserie - plâtre - peinture. 286-1204. 1-3-80
 CONDITIONNEMENT PHYSIQUE. Méthode Thérèse Berthier. 935-9365. 25-2-80

LOGEMENTS À LOUER
 COTE DES NEIGES, bas/duplex, magnifique 7 1/2 chauffé. Complètement redécoré. Cuisine refaite à neuf. Poêle et réfrigérateur inclus. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Salle de lavage au sous-sol. Garage chauffé. Jardin. Libre maintenant. \$375. Demandez Louise: 270-7376. 25-2-80
 LONGUEUIL, maison seule en split-level. Sous-sol fini. Entrée privée. Pouvoir servir de bureau. Très luxueux. Près CTCUM. \$500/mois. 679-0093. 26-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
 EDOUARD-MONTPÉTI, face Université, et futur métro. 6 x 6, 2 x 2 1/2. Idéal pour co-projeté. Vente de succession. Pas d'agent. 733-5850. Mme L. Bélanger: 878-9411. 28-2-80
 OTTERBURN: Superbe propriété 8 pièces — 4 chambres — salle familiale — foyer — grand terrain — beaux arbres — excellente condition — \$56,500. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 23-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE
 FLORIDE, Fort Lauderdale, centre-ville, directement du propriétaire, Landscaping-nursery, terrain 2 acres s'ouvrant sur 2 rues, 2 maisons, plantes, arbustes, arbres, machinerie, équipement Greenhouse, couverte. Clientèle assurée. Propriétaire Mr. Vinco 305-731-6570. 25-2-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS
NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
 Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
 849-4496 — 849-2627
 2015 Drummond, suite 820 H3A 1W7
 861-8101 — (24 hres) J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS
 LA BELLE ÉPOQUE de Rigaud. Importante vente à rabais, de toutes nos antiquités. 23 février au 2 mars. Transcanadienne Montréal/Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, excepté le mercredi, de 10 à 17 heures. 1-451-4101. 3-3-80

APARTEMENTS À LOUER
 OUTREMONT, grand 5 1/2, rénové, ensoleillé. Au rez-de-chaussée. Chauffage électrique. Situé sur une rue tranquille, entourée d'arbres. Libre immédiatement. \$325. 274-8178. 26-2-80

COMMERCES À VENDRE
 ACCEPTERAIIS administration de propriétés 27 ans dans le métier. Aussi surveillance de résidences lors d'absence. Jacques Denis: 738-6270. 10-3-80
 ACHETERAIS un téléviseur-couleur portatif défectueux pour étude des pièces. 725-8732. 23-2-80
 PERSONNE DEMANDÉE pour effectuer mini-réparations: menuiserie - plâtre - peinture. 286-1204. 1-3-80
 CONDITIONNEMENT PHYSIQUE. Méthode Thérèse Berthier. 935-9365. 25-2-80

LOGEMENTS À LOUER
 COTE DES NEIGES, bas/duplex, magnifique 7 1/2 chauffé. Complètement redécoré. Cuisine refaite à neuf. Poêle et réfrigérateur inclus. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Salle de lavage au sous-sol. Garage chauffé. Jardin. Libre maintenant. \$375. Demandez Louise: 270-7376. 25-2-80
 LONGUEUIL, maison seule en split-level. Sous-sol fini. Entrée privée. Pouvoir servir de bureau. Très luxueux. Près CTCUM. \$500/mois. 679-0093. 26-2-80

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE
 EDOUARD-MONTPÉTI, face Université, et futur métro. 6 x 6, 2 x 2 1/2. Idéal pour co-projeté. Vente de succession. Pas d'agent. 733-5850. Mme L. Bélanger: 878-9411. 28-2-80
 OTTERBURN: Superbe propriété 8 pièces — 4 chambres — salle familiale — foyer — grand terrain — beaux arbres — excellente condition — \$56,500. ALBERT SIMON 467-2156 658-8216 MLS IMM. SELECT COURTIERS 23-2-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE
 FLORIDE, Fort Lauderdale, centre-ville, directement du propriétaire, Landscaping-nursery, terrain 2 acres s'ouvrant sur 2 rues, 2 maisons, plantes, arbustes, arbres, machinerie, équipement Greenhouse, couverte. Clientèle assurée. Propriétaire Mr. Vinco 305-731-6570. 25-2-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS
NOS AMIS SONT VOS AMIS LE CLUB
 Façon propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
 849-4496 — 849-2627
 2015 Drummond, suite 820 H3A 1W7
 861-8101 — (24 hres) J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS
 LA BELLE ÉPOQUE de Rigaud. Importante vente à rabais, de toutes nos antiquités. 23 février au 2 mars. Transcanadienne Montréal/Ottawa, sortie 12. Ouvert tous les jours, except

Avis légaux Avis publics Appels d'offres

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

- 1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No 28-34 LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse vs VESURIO PIZZERIA INC. défenderesse. Le 5 mars 1980, à 10-00 heures de l'avant-midi au palais d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Sherbrooke ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1. Compteur ustensiles, 1 caisse enregistreuse, 1 lot de verres assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 22 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 700-05-2790-797. AETNA CASUALTY DU CANADA, CIE D'ASSURANCE, demanderesse vs NEW EXPO ART CENTER ET AL. défendeurs. Le 5 mars 1980, à 10-00 heures de l'avant-midi au domicile de défendeur NIKITAS GIANNAKOPOULOS au No 6774 rue Métivier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de défendeur NIKITAS GIANNAKOPOULOS saisis en cette cause, consistant en: 1. V. Panasonic, et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 22 février 1980.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No 700-05-2790-797. La Banque Royale du Canada, demanderesse vs Gordon S Nesbitt, défendeur et Les Immeubles Ville Mont-Royal, Tierce saisie. Le 7 mars 1980, à 13 heures de l'avant-midi au palais d'affaires de la tierce saisie au No 1255 rue Boul. Laird, suite 180, en la cité Mont-Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce saisie saisis en cette cause, consistant en: Aménagement de bureau, Condition: ARGENT COMPTANT. ERIC ECHECLES, huissier, St-Jérôme, le 15 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-042611-771. LORETTA RIMO GIARDIETTI, demanderesse vs JUDITH VACHON et GIN SUN LEE, défendeurs. Le 5 mars 1980, à 10-00 heures de l'avant-midi au domicile de défendeur JUDITH VACHON, en face du No 11111 rue Edith en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de défendeur JUDITH VACHON saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile Plymouth 1979, 1979 immatriculée Que/177-1-283 pour l'année 1979 et portant le numéro de série B2203G318795, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRITTMAN, huissier, 842-9192, Montréal, le 22 février 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-012882-794. MULTI SECURITY PRODUCTS LTD. (CENTRE MSP) demanderesse vs ALARME SONORE G.P. L.T.E.E. défenderesse et SERVICES D'APPELS PROFESSIONNELS Tierce-saisie. Le 5 mars 1980, à 10-00 heures de l'avant-midi au palais d'affaires de la tierce-saisie au No 167 rue St-Charles, suite 100 en la cité de Longueuil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 console de modules de réception d'alarmes d'une capacité d'accommodement d'environ 192 clients, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192, Montréal, le 22 février 1980.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No: 500-02-055086-792 STE-MARGUERITE SUR LE LAC MASSON, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au Casier Postal 120, Lac Masson, Québec, demanderesse vs JOSE A. MELIERO, de lieux et d'adresse inconnus, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de la Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie de la copie de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur. Montréal, ce 5 février 1980.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No: 500-02-004375-809 GABRIEL ROY et- EUGÈNE DOYON et- LUCIEN LABBE. Demandeurs-Requérants vs LAURENCE & FRÈRES CONSTRUCTEURS LIMITEE, E. SEGUN & FILS LIMITEE et LES ENTREPRISES L.J. ENVA. Défendeurs-Intimés. PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur-intimé, Les Entreprises L.J. Enva, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour. Montréal, le 14 février 1980.

Travaux publics Public Works Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux Publics - Canada, Chambre 266, 2ième étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600 QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et, portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES Appel d'Offres: 80Q-024P - Immeuble du Gouvernement du Canada - Réaménagement Phase II, Theftford Mines, Cité Fontenac, Qué.

On peut consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association de la Construction de Rimouski, Sherbrooke, Québec et Montréal, P.Q. ainsi qu'aux Bureaux du Ministère à Québec, Rimouski et Montréal, P.Q. et Ottawa, Ontario, aussi aux Bureaux de Poste de Theftford Mines, Plessisville et St-Joseph de Beauce, Qué.

Date limite: 26 mars 1980 Dépôt pour les documents: \$50.00 Pour renseignements: (418) 694-3142

INSTRUCTIONS Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS est donné que Joseph Eugène Paul Emile Gaudreault, manutentionnaire et domicilié au 3075 Avenue Mercier, dans la cité et district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais Joseph Eugène Paul Emile Lapatine. MONTRÉAL, ce 15 février 1980.

ROGER DOMINGUEZ Procureur du requérant.

LES MAISONS ATCO L.T.E.E. AVIS est par les présentes donné que LES MAISONS ATCO L.T.E.E. constituées par vertu de la Loi des compagnies de Québec le 15 février 1972 et ayant son siège social dans la ville de LaSalle, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

PRENEZ AVIS que le requérant YVES BAULNE demandeur à la Commission des Transports du Québec de transférer à JEAN LEGAULT le permis no. M-503820 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6. Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke à Montréal.

1ère publication: 20 février 1980 2ème publication: 21 février 1980 3ème publication: 22 février 1980 PIERRE HOGUE, Procureur 1259 Berri, #230, Montréal, Québec, H2L 4C7.

Avis est donné que: Gilles Poudrette, 196, Prince-Édouard, Otterburn Park, P.Q., région 06, défendeur du permis no: M503068-001, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: NOEL ET RONALD THERIEN TRANSPORT, 50, rue LaBelle, L'Assomption, P.Q., région 06, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 20 février 1980 2ème parution le 21 février 1980 3ème parution le 22 février 1980 SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Monsieur Daniel Gagné, domicilié au 965 rue Ste-Croix, #2, Ville St-Laurent, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Monsieur Daniel St-Onge, domicilié au 321, 70e Avenue, Chomedey-Laval, le permis portant le numéro: M-50820011 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 20 février 1980 2ème parution: 21 février 1980 3ème parution: 22 février 1980

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE Avis est donné qu'en vertu de jugement rendu dans la Cour Supérieure de la Province de Québec pour le District de Montréal en date du 4 février 1980, l'immeuble suivant appartenant en partie à MICHAEL HUNTER sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur le 6 mars 1980 à 10:00 de l'avant-midi au Bureau du notaire soussigné, à savoir: Un emplacement ayant front sur la rue McRobb à Montréal connu comme étant les Sub-divisions CINO CENT QUATRE-VINGT-DIX et CINO CENT QUATRE-VINGT-ONZE du Lot EN REVOI OBTENU (143-90 & 91) au Plan et Livre de Revoy OBTENU de la Paroisse de Montréal.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Raoul Lafrance, Chauffeur et- Pauline (Leduc) Lafrance, réceptionniste 28 boue St-Eliève, app. 405, Montréal, H2N 1C3 AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que RAOUL & PAULINE (LEDC) LAFRANCE, ont cessé l'opération de leurs biens le 15ème jour de février 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6ème jour de mars 1980, à dix heures quinze (10-15) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 400, Laval, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No: 500-02-004787-809 MICHEL GILBERT et- LYNE LAFAGE. Défendeurs

Il est enjoint aux défendeurs de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signer ou de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Honorifique Cour à votre intention. Montréal, ce 15 février 1980. PIERRE-PAUL BOUCHER Procureur du demandeur 3955, St-Denis, Montréal

Requête accordée et ordonnance émise par: Ronald Chasse le 14 février 1980

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE No: 500-02-004375-809 GABRIEL ROY et- EUGÈNE DOYON et- LUCIEN LABBE. Demandeurs-Requérants vs LAURENCE & FRÈRES CONSTRUCTEURS LIMITEE, E. SEGUN & FILS LIMITEE et LES ENTREPRISES L.J. ENVA. Défendeurs-Intimés. PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur-intimé, Les Entreprises L.J. Enva, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour. Montréal, le 14 février 1980.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce. Montréal, le 14 février 1980.

AVIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication et de présenter à la Cour le 30 avril 1980 pour la requête pour mesures provisoires. Une copie de la requête en divorce et requête pour mesures provisoires a été laissée au greffe des Divorces. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-093679-805 DAME LILLI SCHULTZ. Partie requérante vs GEORGE GREINER. Partie intimée. PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée GEORGE GREINER, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 15 février 1980. Me JON KOSORWICH 1255 rue University, suite 1204 Montréal, Québec H3R 3A8 PROCUREUR DE LA DEMANDESSE

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE Prenez avis que la compagnie PLACEMENTS YODEC INC. demandera au ministre des institutions financières la permission d'abandonner sa charte. Yolande Guay-Gagnon, présidente.

MONTO CONSTRUCTION CORP. AVIS est donné que MONTO CONSTRUCTION CORP. demandera au ministre des institutions financières de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, 3 janvier 1980. MENDELSON ROSENZVEIG SHACHTER Procureurs de la compagnie

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE AVIS est par les présentes donné que ALLSTATE CONSTRUCTION CO. LTD. une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies, et ayant son siège social dans la cité et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la loi des Compagnies.

Montréal, le 15 février 1980 GASCO, KRENELER & LINTEAU Procureurs de ALLSTATE CONSTRUCTION CO. LTD

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM Avis est par les présentes donné conformément à la Loi sur le Changement de Nom que Rita Laprise, ménagère, domiciliée et résidant présentement au 2245, rue Parthénaïs, app. 5, dans la cité et district de Montréal, s'adressera au Gouvernement pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de "RITA LABELLE". Mes Lard, Lafontaine & Goulet, 1010 est, rue Ste-Catherine, #530, Montréal, P.Q. (842-3468) Dossier: 22378 N.L. Procureurs de la requérante Rita Laprise

Avis est donné que: Ghislain Morin, 147, 14ème Avenue, Ferme-Neuve, P.Q., détenteur du permis M509505-001, région 7, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Benoit Guénette, 514, Achim, Mont-Laurier, P.Q., région 7, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 20 février 1980 2ème parution le 21 février 1980 3ème parution le 22 février 1980 SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC L.T.E.E.

Monsieur Daniel Gagné, domicilié au 965 rue Ste-Croix, #2, Ville St-Laurent, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Monsieur Daniel St-Onge, domicilié au 321, 70e Avenue, Chomedey-Laval, le permis portant le numéro: M-50820011 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 20 février 1980 2ème parution: 21 février 1980 3ème parution: 22 février 1980

AVIS LEGAL G. SIROIS L.T.E.E. AVIS est, par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

AVIS est par les présentes, donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire mentionné ci-dessus, est transférée, par acte de fidéicommissaire, à M. Luc Tremblay, domicilié au 127, rue Principale, Sherbrooke, Québec, P.Q.

DOLLARD CAR WASH INC. AVIS est donné que DOLLARD CAR WASH INC. demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de Québec, la permission d'abandonner sa charte. MONTREAL, le 19 février 1980 MENDELSON ROSENZVEIG SHACHTER Procureurs de la compagnie

BILL DUNLOP SERVICE STATION INC. Avis est par les présentes donné que la compagnie "BILL DUNLOP SERVICE STATION INC." constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la ville de Westmount, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi des Compagnies. Date à la ville de Montréal, Province de Québec, ce 14e jour du mois de février 1980.

Prenez avis que le requérant, Wilfrid Gauthier, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de céder son permis de camionnage en vrac M-507238 pour la région 07 à la compagnie Rhenon Expéditions et Transport Ltee située à Buckingham

L'héritage de la CECO

LA CECO a remis au ministre de la Justice les derniers rapports des enquêtes qu'elle a menées l'an dernier sur deux organisations criminelles, à Québec et à Montréal, et sur diverses bandes de motards sévissant dans d'autres villes de la province. Publiés mardi après l'élection spectaculaire d'un nouveau gouvernement, ces documents du juge, M. Denis Dionne, et de ses collègues, Me Raymond Boily et M. Guy Toupin, n'ont guère retenu l'attention du public. Ils ne renferment pas moins des indications précieuses pour l'administration de la justice et la prévention du crime organisé.

Ces travaux auront été les derniers du juge Dionne, à son titre de président de cette division spéciale de la Commission de police, un autre magistrat ayant été chargé de diriger les audiences de ce qui sera sans doute la dernière affaire confiée à la Commission d'enquête sur le crime organisé telle que nous l'avons connue depuis 1972. Dans ces deux rapports, d'une lecture aussi agréable qu'instructive, on ne trouvera pas cependant d'argument vraiment nouveau en faveur d'une CECO «permanente». Les auteurs signalent quand même d'autres lacunes graves dans l'organisation policière et judiciaire du Québec. Il y a lieu de s'y arrêter et d'inviter M. Marc-André Bédard à y porter remède avec diligence.

Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur les graves méfaits mis à jour à Québec lors des audiences de la CECO, sauf pour rappeler qu'ils en disent long sur une capitale qui a toléré pendant des années qu'un tel banditisme s'agite au vu de tous. La police et la justice locale ont été mises en échec de pitoyable façon, en particulier dans l'affaire de l'enlèvement de l'industriel, M. Charles Marquis, où, ainsi que l'écrit le juge Dionne, «les choses en seraient restées là si notre Commission n'avait pas décidé de rouvrir le dossier». La CECO en conclut que ses travaux et ses objectifs «convergent» avec ceux de la police et des tribunaux réguliers et qu'il est puéril d'opposer les uns aux autres.

Si l'enquête de Québec montre quelque chose, au contraire, ce n'est pas qu'une CECO permanente s'impose, mais plutôt qu'il faut

rétablir la crédibilité de la police et la confiance que les citoyens, victimes potentielles ou réelles, doivent avoir à son endroit. Le rapport reconnaît du reste qu'avant même l'enquête de la CECO, la police municipale de Québec, à laquelle s'était adressé «en désespoir de cause» un propriétaire d'établissement, a réussi à le «débarrasser de ses malfaiteurs et à sauver son commerce». Québec est bien pourvu en effectifs policiers; la question qui se pose dès lors est plutôt de savoir pourquoi si peu de victimes faisaient confiance aux autorités.

L'enquête de Montréal confirme pareil jugement sur la police et la CECO. L'incroyable réseau étalé devant la Commission serait resté dans l'ombre à jamais si l'un de ses membres, M. Maurice Villeneuve, condamné à quatorze ans de pénitencier pour enlèvement et extorsion, n'avait fait confiance à deux enquêteurs de la CUM et n'était volontairement passé à des aveux complets. Devant ses complices plus coriaces, la CECO elle-même, en dépit de toute son autorité, a dû baisser pavillon. Voilà qui tend plutôt à démontrer qu'une police humaine est plus efficace qu'un tribunal d'exception.

Grâce aux révélations de ce détenu courageux, il a été ainsi possible de découvrir les progrès scientifiques étonnants accomplis par le crime organisé. Il est devenu évident aussi que des méthodes plus traditionnelles, comme le recours à la corruption, aux menaces et aux «informateurs», ne sont pas le seul apanage de la police et que le crime s'en sert avec générosité et succès! C'est ainsi que la CECO, à son grand étonnement, a constaté que «la plupart des crimes (de ce réseau) sont inspirés par des informateurs au service des victimes»: firmes volées, compagnies de dispositifs d'alarme, de transport d'argent et d'agents de sécurité!

Outre une vigilance accrue à l'endroit des agences privées, la CECO recommande quelques mesures dignes d'intérêt, dont une étude sur le juge d'instruction français. Notre système actuel de la «pré-enquête», privilégié réservé aux notables, ne pourrait-il pas accommoder aussi les caïds du crime organisé?

D'autre part, le rapport sur diverses bandes de motards, dont les crimes atroces font fré-

mir, montre qu'il est plus nécessaire que jamais de comprendre plus en profondeur certains phénomènes criminels. La CECO estime à quelque 300 le nombre de délinquants appartenant à diverses bandes spécialisées dans «la drogue et le sexe» et aussi dangereuses pour leurs membres que pour les simples citoyens. Sous des mots peut-être trop durs à leur endroit, la CECO réprime mal un sentiment de sympathie à l'égard de ces jeunes qui sont aussi, suivant son expression, «le fruit du milieu» québécois et nord-américain.

En dépit des succès de dissuasion qu'elle impute à ses enquêtes, la CECO doit reconnaître que les bandes de motards qui restent (une quinzaine, à ne pas confondre avec les clubs «sportifs» de la moto) vont continuer de faire grimper la criminalité au Québec. Dans certaines villes, la police locale, quand elle est instituée, est souvent elle-même terrorisée ou à tout le moins dépassée par ce type de violence criminelle. La CECO elle-même paraît prise au dépourvu. La «surveillance» policière ou sociale qu'elle recommande n'a guère été dissuasive à ce jour. On n'ose approuver sa suggestion d'infiltrer ces bandes car pour y passer «l'initiation» les informateurs devraient s'adonner eux aussi au vol, à l'«incendie» et au meurtre!

C'est plutôt à un ensemble de mesures sociales et administrative qu'il faudra vraisemblablement recourir. La CECO en recommande deux: que les établissements licenciés complaisants pour le trafic de la drogue perdent leurs permis; et que les municipalités réglementent plus judicieusement les salles de jeux ouvertes aux jeunes. On devrait y ajouter l'interdiction du trafic des danseuses, plaie sociale scandaleuse sur laquelle paraît être aveugle la Société de contrôle des permis d'alcool. La prévention «administrative» peut dans le cas du crime organisé s'avérer plus efficace que la simple répression et son issue carcérale. Cela semble clair pour les motards délinquants.

«Pour eux», dit la CECO, une condamnation judiciaire étant le gage de leur appartenance totale et définitive à leur propre milieu, ils s'opposent fièrement à tout effort de réhabilitation.»

Jean-Claude LELER



LETTRES AU DEVOIR

■ Pour soulager notre inconscient collectif

Ceux qui mettent des entraves à la bonne marche de l'enquête Keable et qui, au contraire, pourraient la faire progresser, ne connaissent pas la gravité des conséquences de leur action.

Fussent-ils simples citoyens, hommes politiques, policiers, avocats ou juges, comment peuvent-ils résister à cette soif de vérité et de justice qui anime tout Canadien français qui se respecte. C'est notre inconscient collectif qui est concrètement impliqué dans l'imbroglio et nous ne pourrions liquider ce problème qu'au moment où la crise

d'octobre 70 sera tout à fait éteinte.

Si les policiers ou autres personnes «respectables» avaient suscité, encouragé ou perpétué des crimes qui concernent notre peuple, il serait fondamental qu'on les juge, qu'on les condamne et que le blâme retombe sur ceux tout autant que sur les criminels civils qui n'ont pas eu un entraînement de caserne.

Notre société ne doit pas, elle, porter le crime, en laissant faire les choses.

Si la question n'était pas tout à fait vidée, on pourrait craindre, à partir de ce que

nous savons déjà par la commission Keable, que des terroristes en puissance, civils ou policiers bien rassurés sur leur système de défense des droits du citoyen (au-dessus de tout soupçon), puissent fonder un scénario à la sauce «Brigades Rouges» pour ébranler les assises d'un peuple qui veut évoluer dans la sécurité et dans la paix.

Ce ferment criminel doit absolument sortir de notre inconscient collectif.

Violette DUBUC

Paris, 11 février

■ Une carence de l'information?

Déçue à la suite d'un article paru dans LE DEVOIR du 6 février et intitulé: «Les suppléments de vitamines, ou jeter son argent par la fenêtre», je me permets quelques réflexions et commentaires.

Il est dommage, dans le siècle de progrès où nous vivons, que les recherches des uns soient aussi facilement écartées par celles des autres. Et, comment se fier aux informations gouvernementales où certains croient trouver le monopole du savoir, alors qu'elles sont si couramment dominées par la soif du pouvoir? D'une part, on lit un jour: «Le ministère des Affaires sociales affirme que la grande majorité des Québécois, n'a pas besoin de supplément de vitamines». D'autre part, on lisait un autre jour que l'enquête Nutrition Canada révèle que les Québécois sont très déficients sur le plan vitaminique.

Notre apport en vitamine C, seulement, serait de trois fois inférieur à celui recommandé par tous les standards de nutrition. N'y a-t-il pas lieu de se poser des questions? Évidemment peu de

recherches indépendantes sont faites en nutrition sur notre continent. Même à Harvard, le département de nutrition est financé par des compagnies pharmaceutiques et alimentaires. Il serait donc naïf de croire que les résultats iraient à l'encontre de leurs intérêts. Finalement, tout dépend de qui paie la note. Faut-il alors s'étonner qu'on lise tant de contradictions sur les causes du cancer, les effets de la fluoruration, le danger des pesticides, des additifs et sur la pauvreté de notre alimentation?

D'autres pays sont plus avancés que nous dans la recherche de la Santé: la Russie, l'Allemagne, la Suède. Il me paraît plus sage de s'appuyer sur des données comme celles de: «La Société de recherches en nutrition et maladies de la civilisation», société fondée par le Dr Albert Schweitzer, totalement indépendante dans des actions et recherches et qui comprend des chercheurs et scientifiques de soixante quinze pays. Leurs résultats et recommandations sont compilés et forment une banque d'informa-

tions objectives du plus haut calibre. Le docteur Paavo Arola, nutritionniste de réputation mondiale et membre de cette société, déclare, après plus de trente-cinq ans de recherche à travers le monde, qu'il est maintenant impératif d'ajouter quotidiennement des compléments nutritifs pour maintenir sa santé et sa vitalité, contrecarrant ainsi les méfaits de la pollution et des carences alimentaires.

Quelques-unes des causes de carences alimentaires? L'appauvrissement du sol, les méthodes de culture, l'entreposage, les produits chimiques, les additifs de toutes sortes, le raffinage de notre nourriture, etc. Nous retrouvons, bien sûr, continuer de retrouver tous nos minéraux et vitamines dans nos aliments, mais la réalité en est bien loin de nos jours. Le nombre de nos petits et grands malades en témoignage éloquent. Et les hôpitaux confirment par leur débordement, les conséquences à long terme, du résultat de nos carences.

Alberte DUBÉ DAVIAULT
Sainte-Foy, 11 février

■ Une «diplomatie» à remettre en question

(Lettre adressée à M. René Lévesque, premier ministre du Québec.)

Après sa tournée dans divers camps de réfugiés kampuchéens (cambodgiens) en Thaïlande, M. Jacques Coure, ministre de l'Immigration du Québec, a rendu visite au régime Heng Samrin qui a été imposé aux Kampuchéens et qui se maintient au pouvoir par des troupes nord-vietnamiennes. Le régime a été contesté et condamné par la majorité des pays dans le monde entier, sauf quelques-uns du bloc soviétique. En plus, le Canada est un des 91 pays qui ont condamné rigoureusement ce régime au cours de la 34^{ème} assemblée des Nations-Unies.

Le «chef de la diplomatie» québécois, M. Couture, a accepté, sans prudence diplomatique de s'entretenir avec des marionnettes du Vietnam à Phnom-Penh et, en plus, il a accepté d'aider le développement d'une province frontalière du Vietnam-Kampuchéa: Takéo, aide qui n'apporte au-

cune solution au problème kampuchéen. Au contraire, cette acceptation implique la reconnaissance indirecte de l'invasion vietnamienne au Kampuchéa d'une part, et d'autre part compromet la lutte du peuple du Kampuchéa contre la domination et la politique d'extermination vietnamiennes. Acceptation qui garantit le succès de la vietnamisation de la guerre au Kampuchéa et aggrave la situation en Asie du Sud-Est dangereusement.

M. Couture a évoqué des raisons humanitaires en acceptant d'aider le régime de Heng Samrin, mais depuis janvier 1979, plus de 100,000 civils vietnamiens ont été transplantés au Kampuchéa, dont plus de 20,000 dans les seules provinces de Takéo et Kampot.

Je me demande comment M. Couture peut distinguer un kampuchéen d'un vietnamien? La condition sine qua non de la solution au problème du Kampuchéa serait le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire du Kampuchéa et l'opportunité accordée à ce peuple de choisir ses dirigeants par scrutin secret sous la supervision du secrétaire général des Nations-Unies ou son représentant, ainsi que l'a demandé la 34^{ème} assemblée de la grande nation.

Tant et aussi longtemps que les soldats vietnamiens ne quitteront pas le sol du Kampuchéa, son peuple de toutes tendances politiques à l'intérieur comme à l'extérieur luttera pour la paix et la liberté par tous les moyens possibles jusqu'au dernier Kampuchéen.

Monsieur le premier ministre, mes compatriotes et moi, nous croyons beaucoup à

Un succès fragile

On aura remarqué que le Nouveau Parti démocratique, malgré son remarquable regain de sièges de lundi dernier, a le triomphe plutôt modeste et presque gêné. Ses dirigeants auront vite fait de décortiquer les réalités derrière les bonheurs électoraux, et de comprendre qu'ils doivent le succès à une sorte de loterie du vote plus qu'à la progression du message socialiste ou social-démocrate auprès des masses, laborieuses ou non.

En fait, si le NPD n'avait pas fait un bond assez spectaculaire au Québec où il a obtenu, selon les dernières compilations reçues, quelque 225,000 voix, soit près de 93,000 de plus qu'en mai dernier, le total de ses électeurs au Canada anglais serait resté exactement le même. Seules les faveurs régionales ont bougé. Le parti a connu une douloureuse chute à Terre-Neuve, y perdant un siège qu'il croyait sûr et passant de près de 30% des suffrages exprimés à environ 17%, mais il a grimpé en Colombie britannique, de 31% à 35% des suffrages. Il perd un siège en Nouvelle-Écosse, mais gagne près de 8,000 électeurs; il perd 11,000 électeurs en Saskatchewan mais gagne trois sièges de plus.

Les prix de consolation, malgré les apparences, ne compensent pas les pertes. Répartir à zéro dans les Maritimes, où le NPD n'avait réussi, depuis sa fondation, qu'à obtenir un seul député en Nouvelle-Écosse depuis 1974 et à en faire élire un autre par surprise à Terre-Neuve l'année dernière, voilà un coup d'autant plus dur que les néo-démocrates rêvent de réussir à s'implanter dans les provinces pauvres du pays, objets de la sollicitude de leurs principales politiques sociales et économiques. La remontée en Colombie britannique ne saurait être un baume suffisant puisqu'elle ramène simplement le parti à ses fortunes passées. Il est possible d'ailleurs qu'elle soit due au regain de vigueur du NPD provincial, qui a le vent dans les voiles au milieu des scandales qui agitent le gouvernement fédéraliste de l'Écosse. En somme, malgré des moyens matériels inégalés dans son histoire, un chef qui progresse sans cesse dans l'estime des Canadiens selon ce qu'en disent les sondages, un programme plus articulé et plus substantiel que celui de tout autre parti, le NPD n'arrive pas à décoller de son seuil, toujours légèrement sous la cinquième de l'électorat. Le «syndrome du tiers-parti», que déplore

tant M. Broadbent, est demeuré intact.

Ce «seuil» du NPD, n'est pas une abstraction. C'est le cercle de ses amis automatiques, ceux qui font son dynamisme mais aussi son enfermement: les jeunes, les universitaires, les syndicalistes, les milieux littéraires, journalistiques, artistiques qui, de la côte ouest jusqu'à Toronto, forment une sorte d'élite diffuse qui s'accorde mal de l'inconfort et des compromis qu'exige le travail proprement électoral, et qui se contente au total assez facilement de devenir un réservoir d'idées, en cas de besoin, pour ses adversaires. «Peu importe que le NPD prenne le pouvoir à Ottawa, sous une forme ou sous une autre la plupart de ses politiques finiront éventuellement par être adoptées», conclut typiquement un de ses sympathisants, l'historien Ivan Avakumovic dans sa remarquable étude du CCF-NPD, *Socialism in Canada*, publiée en 1978. Au cours des prochaines années, plus que jamais, le NPD devra choisir entre le loisir intellectuel que lui laisse sa troisième place au Parlement, et le travail supplémentaire que réclame une quête de la victoire. Il ne l'a pas encore fait.

Ses chances historiques auront pourtant rarement été aussi bonnes. Dans tout l'Ouest sauf en Alberta, il devance nettement les libéraux dans le suffrage populaire. Dans tout l'Ouest sauf au Manitoba, il partage seul les sièges avec le Parti progressiste-conservateur. En pratique, s'il savait maintenir son avance, il remplacerait définitivement le Parti libéral à l'ouest de l'Ontario. Dans l'Est du pays, il en est fort loin; mais ce qui se passe au Québec est un signe. S'il le laisse passer sans y répondre, il se condamnera à vie à demeurer la muse gracieuse des libéraux qui possèdent le Canada.

Pas plus en février qu'en mai, le NPD n'a fait une véritable campagne au Québec. Il a improvisé les candidatures, allant parfois à la limite des pratiques rhinocéros pour distribuer les membres d'une même famille dans des comtés voisins aux seules fins d'avoir des aspirants dans chaque circonscription, et il a déposé son petit feuillet publicitaire le plus sobre possible dans chaque foyer. Puis il a regardé, incrédule, les sondages grimper. Il a gagné 93,000 voix; sa proportion des suffrages exprimés

est passée de 5% à 9%; il était arrivé deuxième dans deux comtés en mai 1979, il s'est classé second dans 35 comtés cette semaine. À quoi tient ce miracle? Modestement, nous pourrions supposer d'abord que les 93,000 ne sont nul autres que les lecteurs du DEVOIR... Mais un peu plus rigoureusement, on voit se regrouper là des suffrages qui allaient depuis une dizaine d'années un peu n'importe où. L'électorat résolument anti-Pierre Trudeau, qui n'est pas québécois, se sera naturellement rassemblé un peu plus autour de la formation politique qui semble seule avoir quelque avenir au Québec. La mort du Crédit social, qui drainait encore quelques votes de protestation, pas tous de droite, semble avoir entièrement profité au NPD dans les comtés urbains. Ailleurs, elle a profité aux libéraux tandis que le suffrage conservateur déclinait. Si le Parti libéral continue à être idéologiquement et pratiquement la véritable formation conservatrice du Québec, le NPD pourrait devenir sa seule opposition crédible.

Certes, les majorités libérales écrasent tout sur leur passage et la conquête d'un seul siège tient pour l'instant du mirage pour esprit optimiste invétéré. Mais c'est à tout cela que doit réfléchir le NPD, au lieu d'attendre tranquillement que les fruits tombent de l'arbre au lendemain d'un référendum que les péquistes auraient perdu. Cette thèse de M. Broadbent est devenue un véritable cliché à usage de candidat québécois à la recherche d'une échappatoire, et elle risque paradoxalement la consécration après les résultats de lundi, puisque l'organisation centrale du Nouveau parti démocratique n'a même pas eu à faire l'effort de se pencher sur le meurtre.

Il lui faut consentir, au Québec, et immédiatement, à des choses aussi triviales qu'une mise de fonds et la refonte totale de son organisation. Et il lui faut également consentir à la seule réflexion que craignent ses penseurs fertiles de Toronto et de Vancouver, celle qui touche à la question nationale. Pour l'heure, ses succès de lundi au Québec ne sont que l'acte de raison de protestataires en mal de choix. Et si le NPD attend un autre miracle pour bouger, ils seront rapidement un beau souvenir, pour un éternel tiers-parti.

Lise BISSONNETTE

IBRETOPINION

Le poids de l'Histoire

par Pierre Drouilly

M. Drouilly est professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

Au lendemain de l'élection qui vient de reporter Pierre Trudeau au pouvoir, on ne peut être insensible à une certaine pesanteur historique, à un certain fatalisme politique qui détermine les résultats électoraux au Canada. On ne soulignera jamais assez qu'une fois de plus, en fait pour la cinquième fois depuis vingt ans, le Parti libéral a gagné ses élections grâce à l'appui du Québec. Tout comme en 1963, 1965, 1972 et 1974, la pléthore de députés libéraux québécois a annulé, en 1980, la majorité des députés conservateurs canadiens. Tout comme en 1972 et 1974, la multitude des voix québécoises libérales a étouffé, en 1980, la multiplicité des voix canadiennes conservatrices. Tout comme en 1974, cela nous a donné, en 1980, un gouvernement libéral majoritaire.

Non seulement la mécanique électorale infernale qui prive les Conservateurs du pouvoir une fois sur deux lorsqu'ils gagnent l'élection au Canada anglais (cela s'est produit sept fois depuis le début du siècle sur les 15 élections gagnées par les conservateurs au Canada anglais durant cette période) a une fois de plus montré son efficacité en 1980, mais cette efficacité semble s'accroître avec le temps, puisque cette fois-ci, comme en 1974, cela a donné un gouvernement libéral majoritaire alors qu'en 1963, 1965 et 1972 cela ne donnait qu'un gouvernement libéral mi-

noritaire. La cause de cette amélioration pour les Libéraux est évidemment le fait que leur députation québécoise soit passée, au Québec, de 47 députés en 1963, à 56 en 1965, 1968 et 1972, puis à 60 en 1974, à 67 en 1979 et maintenant, en 1980, à 73 députés sur 74 (ou vraisemblablement à 74 sur 75 d'ici quelques semaines...). La disparition du Crédit social de la scène électorale, et fort probablement de la scène politique, s'est bien faite, à long terme, en faveur des libéraux. Et aujourd'hui cela a permis aux Libéraux de former un gouvernement majoritaire.

Au Canada anglais par contre, avec près de 40% des suffrages exprimés et 101 députés élus, le Parti conservateur devance largement le Parti libéral qui n'y a fait élire que 73 députés avec à peine 36% des voix exprimées. On invoquera tant qu'on voudra le budget conservateur, la taxe de 18 cents sur l'essence, la personnalité de Joe Clark, ses maladroises politiques, le Canada anglais, globalement (car l'Ontario fait exception), lui a néanmoins accordé sa préférence, tout comme il l'avait accordée à Robert Stanfield en 1972 et en 1974 (et dans ce dernier cas malgré le contrôle des prix et des salaires préconisé par le Parti conservateur). Comme les Québécois auraient, semble-t-il, voté massivement libéral quoiqu'il advienne (et ils l'avaient déjà fait le 22 mai dernier), il ne reste, en fin de compte, pour expliquer la victoire de Pierre Trudeau, qu'à rappeler la tradition électorale du Québec, celle du Canada anglais, qu'à souligner l'importance déterminante de la mécanique

électorale (carte électorale et mode de scrutin), en somme à mesurer le poids de l'Histoire dans la supposée prise de décision collective qu'est une élection.

L'élection du 22 mai 1979 fut bel et bien un erreur de parcours, un accident de l'histoire, un vote impulsif et sans lendemains de l'électorat ontarien. Le 18 février 1980 a rectifié le 22 mai 1979, et nous revoici enfermés dans les mêmes contraintes électorales que par le passé: ce pays reste divisé électoralement, le gouvernement dispose d'une majorité factice, fruit de l'arithmétique électorale plus que la politique.

Avec ceci de nouveau, néanmoins, que le Parti libéral du Canada obtient au Québec avec près de 2,000,000 de voix, pour la seconde fois en moins d'un an, un appui dont les précédents remontent aux grandes crises nationales révélées par les deux grandes guerres mondiales et les deux crises de la conscription qui s'ensuivent. Au sujet du comportement électoral des Québécois aux élections fédérales, il faut éviter de faire de la restriction mentale et ne pas court-circuiter la réflexion politique par des calembours ou des sophismes, car du «vote familial» aux compétitions politico-sportives, nous risquons de plonger dans un rêve de politique-fiction dont le réveil pourrait s'avérer très pénible. Nous ne sommes pas de ceux qui rangent la politique fédérale dans l'anecdote, et qui se soucient des élections au Canada comme des élections en Australie. Cette attitude, particulièrement répandue chez les péquistes, qui ont le nez collé sur leur gouver-

nement provincial et provincialiste, et qui finissent par ne plus voir le gouvernement fédéral, contribue à occultier l'État fédéral et à pour effet de lui faciliter la tâche et de lui permettre, en toute tranquillité, d'entendre ses pouvoirs et de renforcer son emprise sur la société. Jusqu'à preuve du contraire le gouvernement fédéral dirige encore nos destinées et c'est faire preuve d'une certaine irresponsabilité politique de s'en désintéresser sous prétexte que dans quelques mois se tiendra au Québec un référendum, dont la finalité apparaît d'ailleurs de plus en plus incertaine.

Le Parlement fédéral n'est pas un club social: il est le cœur d'un système politique qui concentre les pouvoirs économiques, politiques, diplomatiques et militaires auxquels les Québécois, moins que tous autres Canadiens, n'échappent pas. Or le Parti libéral du Canada, appelé pour les prochaines années à diriger ce système politique, vient de recevoir de la part des Québécois, une nouvelle légitimation, ce que n'a pas manqué de souligner à sa façon, M. Trudeau dans son allocution de lundi soir. Ceux qui, au gouvernement du Québec, souhaitent, il y a quelques jours encore, la victoire de Pierre Trudeau, «pour le sport», sont maintenant servis: la partie s'annonce belle. En tant que spectateurs, nous nous en réjouissons. Malheureusement nous avons parfois l'impression de voir évoluer une équipe de professionnels face à une équipe d'amateurs, et cela n'est pas de bon augure pour le peuple québécois.

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abrégier. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée, 1001, rue de la Montée, Montréal H3T 1G3. Les abonnements sont envoyés par la poste. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année, six mois: \$38.00, trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année, six mois: \$41.00, trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$19.00 par semaine. Édition quotidienne: livrée à domicile par porteur \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement: livrer à domicile par porteur \$1.50 par semaine. Courrier de deuxième classe enregistré. Numéro de diffusion: 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3261 (lignes groupées).

La pénible implantation du français dans les airs

par Pierre Pourchelle

La revue spécialisée Aviation Québec a publié ce texte dans son édition de février 1980. En raison de son intérêt particulier, elle a consenti à ce que LE DEVOIR le reprenne intégralement.

EN vol à vue, le français s'est installé à Mirabel le 3 janvier. Il sera disponible à Dorval le 1er avril. Pour le vol aux instruments, le français sera en usage à partir du 30 mai dans toute la région aéronautique de Montréal (Montréal FIR). Ce n'est pas une mince acquisition, mais cela ne couvre encore que la moitié de l'espace aérien québécois. Le reste est contrôlé de Toronto, de Winnipeg et de Moncton. De ce fait, outre les contrôleurs, si l'on compte le personnel administratif et les professions connexes, cela représente environ 300 emplois rémunérés en moyenne de \$25,000 par an, soit la jolie somme de \$75 millions, qui devraient revenir au Québec.

La majorité de ces professionnels possèdent leur propre maison. Ils contribuent à la prospérité de leur quartier en achetant chez l'épicier, le tailleur, le quincaillier, en faisant appel aux services du médecin, du notaire, du garagiste et du plombier. Ils paient des impôts et des taxes. Si l'on tient compte de l'effet multiplicateur avec un modeste coefficient de 1,4, c'est plus de \$10 millions qui échappent à l'économie québécoise.

DU PRINCIPE À SON APPLICATION

Le ministère des Transports du Canada prévoit qu'une grande partie de ce contrôle aérien sera transféré au Québec en août 1982. Pour les Iles-de-la-Madeleine et la partie du territoire québécois située à l'est de Sept-Îles, aucune date n'a encore été retenue.

Le ministre des Transports, Don Mazankowski, écrivait en septembre dernier au président Roger Demers de l'Association des gens de l'air du Québec: «Les recommandations touchant la phase I, l'expansion du bilinguisme dans l'espace aérien contrôlé par le Québec, seront mises en oeuvre sans tarder. L'implantation de la deuxième phase débutera au mois d'octobre 1980 et le transfert de l'espace aérien se fera aussitôt qu'il y aura suffisamment de contrôleurs formés et certifiés et

que le matériel électronique nécessaire sera installé.»

M. Mazankowski précisait que, pour obtenir suffisamment de contrôleurs pour les unités situées au Québec et prévenir une répétition des événements qui ont secoué l'Institut de formation de Transports Canada en décembre 1978, son ministère appliquait un plan prévoyant que tous les instructeurs donnant des cours à des contrôleurs québécois soient bilingues et conscients des besoins particuliers des étudiants francophones. La théorie et les exercices de simulation se dérouleront de façon bilingue et l'on pourra passer les examens dans l'une ou l'autre langue officielle. Mais le ministre ajoute: «Vous n'êtes pas sans savoir non plus que le gouvernement est en pleine période d'austérité budgétaire, ce qui fait que Transports Canada a passé en revue ses programmes d'expansion d'installations aéroportuaires et d'aides à la navigation. Je compte au cours des prochains mois établir un programme basé sur les points les plus pressants de façon à intervenir bientôt et c'est à ce moment que vos désirs seront pris en considération.»

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette aimable lettre, rassurante quant aux principes, l'est moins quant aux échéances.

D'autres responsables sont allés jusqu'à préconiser des délais pour ménager les susceptibilités des anglophones qui se sont opposés au bilinguisme dans les airs.

UN RATTRAPAGE VITAL

L'AGAQ, rompue aux palabres dilatoires depuis quatre ans, constate que les délais ne sont maintenant imputables qu'à Transports Canada. Elle rappelle: «L'introduction du français dans les communications aériennes au Québec est non seulement liée à la législation commandant aux services publics fédéraux d'être bilingues, mais elle est aussi inhérente à l'amélioration de la sécurité en aviation comme cela fut démontré devant la Commission Healds, Sinclair, Chouinard. Fort

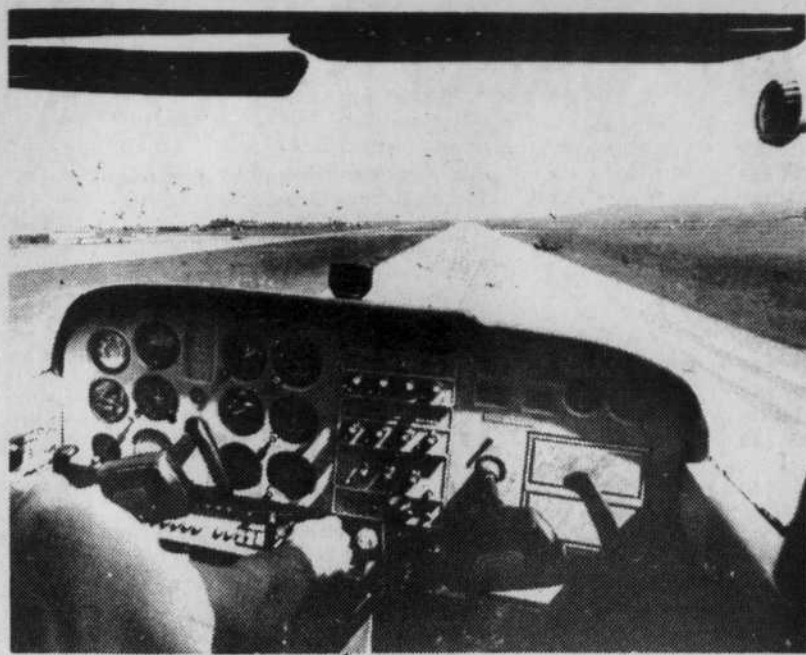
des lois canadienne et québécoise, de la pratique mondiale, de la réglementation internationale, des conclusions d'une Commission royale d'enquête et de leur approbation immédiate par le gouvernement canadien, Transports Canada n'a aucune raison d'invoquer la «susceptibilité» de quelques anglophones ou leur surveillance étroite du système bilingue pour justifier des délais d'implantation.»

L'AGAQ insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'expansion mais de rattrapage vital, et elle ajoute: «Qu'il s'agisse de recrutement, de formation, d'équipement ou d'administration, nous sommes d'avis que face aux délais auxquels nous nous butons actuellement, Transports Canada hésite à appuyer l'implantation du français dans les Communications aériennes. Nous nous demandons même si de tels délais ne témoigneraient pas chez Transports Canada d'une méconnaissance de ses propres ressources, d'une absence de priorité concernant cet objectif fondamental et si cela n'illustrerait pas une certaine incapacité d'appliquer totalement la politique de bilinguisme réitérée maintes fois depuis 1975.»

IMPRÉVOYANCE ET IMPÉRITÉ

S'il est vrai que les problèmes sont multiples, on peut dire qu'ils le seraient moins si les autorités responsables n'avaient sérieusement péché par imprévoyance. Non seulement pouvait-on voir venir l'implantation du bilinguisme depuis longtemps, mais il existe actuellement une pénurie de personnel à Montréal que l'on s'explique mal. Un document des Services de la circulation aérienne de Transports Canada indique que le centre de contrôle régional de Montréal ne compte que 70 contrôleurs, alors qu'ils devraient être 92. On a laissé la situation se détériorer.

De janvier à septembre 1979, Transports Canada n'a certifié que 70 contrôleurs que quatre contrôleurs aériens IFR, alors qu'il faudrait les former par dizaines... et



qu'on en a les moyens. Les unités québécoises de contrôle aérien peuvent former annuellement 36 aspirants-contrôleurs, mais on invoque la situation actuelle qui ne motive pas les employés à faire de l'entraînement, les méthodes de recrutement et d'évaluation qui révèlent des lacunes importantes et les programmes de formation qui ne donnent pas les résultats escomptés.

Robert Fleury, contrôleur d'approche à Dorval et président de la section contrôle aérien de l'AGAQ, rappelle qu'il y avait déjà pénurie de contrôleurs avant la crise linguistique, mais quand on lui demande s'il entrevoit une solution, il soupire: «Le problème est d'une telle envergure qu'on peut tenter n'importe quoi.»

Les contrôleurs ont longtemps été formés d'une façon artisanale, en plaçant des élèves dans les tours de contrôle auprès des contrôleurs en exercice. À l'origine, on demandait simplement aux candidats de parler l'anglais. Maintenant on exige 11 ans de scolarité. Les candidats subissent des tests psychométriques et une entrevue avant d'être envoyés dans des écoles mal organisées où les instructeurs n'ont pas de formation pédagogique. «On met les contrôleurs à toutes les sauces», dit M. Fleury. «Sans préparation sérieuse, on les transforme en instructeurs, en directeurs d'écoles, en préposés à l'entretien des appareils de contrôle, etc.» Et les outils de formation sont rares. Il y a peu de manuels pédagogiques.

Roger Demers, le président de l'AGAQ, s'émue particulièrement du taux d'échec qui est de 80% chez les candidats contrôleurs, échec qui survient souvent après de nombreux mois de formation. «En France, dit-il, le taux d'échec est pratiquement nul, mais la méthode est entièrement différente. Ici, il faut deux ans pour former un contrôleur IFR, mais j'estime qu'on pourrait aller beaucoup plus vite.»

M. Demers fonde de grands espoirs sur un programme de préparation au contrôle aérien qui a reçu l'assentiment du ministère de l'Éducation du Québec et qui doit débuter dans certains CEGEP en septembre prochain.

Il est tout de même étonnant que l'incurie affecte davantage le Québec qui, entre le 1er juillet 1976 et le 1er octobre 1979, a obtenu 57 contrôleurs de plus (de 406 à 463) tandis que le Québec n'a eu que 10 contrôleurs de plus (de 285 à 295). Pendant cette même période, on a ajouté 73

contrôleurs dans l'ensemble du Canada (de 1799 à 1872). Si le nombre de contrôleurs était en proportion de la population, le Québec devrait compter 505 contrôleurs, soit 230 de plus.

Pour corriger la situation, c'est-à-dire implanter le bilinguisme et rapatrier au Québec le contrôle de l'espace aérien québécois, il faudrait prendre immédiatement des mesures en profitant de tous les moyens disponibles. Un organisme qui a été capable de mener une enquête gigantesque pour découvrir ce que tout le monde pouvait constater (le contrôle bilingue est viable et sécuritaire) devrait être capable de mettre en oeuvre un programme de formation des contrôleurs qui réponde aux besoins. À maints égards, les services de Transport Canada se sont montrés d'une remarquable efficacité et il ne conviendrait pas que, dans ce secteur particulier, leur réputation se borne à celle de défonçeurs de portes ouvertes.

UN CENTRE DE SIMULATION ULTRA-MODERNE

Les moyens disponibles sont considérables. Si l'on a pu consacrer deux années du centre de simulation de Hull (dont les installations ont coûté \$4 millions) à des exercices fictifs de contrôle bilingue de la circulation aérienne (qui ont coûté \$1,5 million), on pourrait certainement s'en servir pour former des contrôleurs. Ce centre dispose de 17 pupitres, dont 10 pour l'entraînement et 7 pour la recherche et le développement (un esprit malin a suggéré que l'on pourrait peut-être faire un peu moins de recherche et un peu plus de développement). À chaque pupitre d'entraînement, il y a une place pour un élève au radar, un élève au tableau d'affichage des données et un autre au poste de contrôleur adjoint. De plus, chaque pupitre comprend un poste de pilotage où l'on peut simuler la présence d'une quinzaine d'avions dans l'espace aérien.

Ce système ultra-moderne permet de reconstruire les mouvements de 160 avions dans un espace aérien couvrant un carré de territoire de 600 milles de côté, avec des vitesses de zéro à 3,000 noeuds, des taux de montée variant entre zéro et 33,000 pi/min, à des altitudes de zéro à 99,000 pieds. C'est dire que l'on peut y reproduire les conditions de circulation les plus intenses aux aéroports et sur les voies aériennes.

Pendant les exercices visant à détermi-

ner les effets de l'implantation du français dans les airs, on a découvert une multitude de choses et l'on donne même des conseils à des pays étrangers. Mais on n'a pas trouvé comment résoudre notre propre problème, celui de former les contrôleurs dont nous avons besoin.

MAUVAISE FOI ET MAUVAISE VOLONTÉ

Toute l'affaire du bilinguisme a été entachée de tant de mauvaise foi et de tant de mauvaise volonté que l'on est en droit de se demander dans quelle mesure elles persistent.

Elles s'étaient sous nos yeux dans le rapport final de la Commission d'enquête. On y lit qu'à Tokyo, qui possède l'un des aéroports intercontinentaux les plus achalandés du monde, on contrôle en moyenne 1,100 avions par jour en japonais et en anglais. À Rome, où l'on emploie l'italien et l'anglais, le centre de contrôle régional a pourvu en 1976 au contrôle de plus de 300,000 vols IFR. Il y a 32 aéroports situés dans ses limites et son espace aérien est traversé par 29 voies aériennes inférieures, 31 voies supérieures et neuf routes à service consultatif.

Le cas de la Suisse est particulièrement intéressant. Du fait de sa situation géographique, un très grand nombre d'avions la survolent. L'intersection des voies aériennes au VOR de St-Prex, près de Lausanne, est vraisemblablement la plus fréquentée d'Europe. En conséquence, le centre de Genève contrôle une quantité énorme de trafic en route en haute altitude: vols scandinaves et allemands vers l'Espagne, vols britanniques vers l'Italie, etc. La nature du trafic contrôlé par le centre est dépeinte par les statistiques de 1976: 80,505 arrivées et départs, 176,378 survols. Le contrôle se fait en français et en anglais. Fait remarquable, le centre a des accords avec la France et l'Italie lui permettant de contrôler les avions au-dessus de certaines parties de leur territoire. Il en résulte que du trafic dans l'espace aérien italien peut être contrôlé en langue française!

À l'aéroport de Genève, les mouvements sont passés de 101,100 en 1969 à 134,400 en 1976, dont 34 pour cent par l'aviation générale, avec beaucoup de trafic mixte VFR/IFR. En Suisse, petit pays de 6,5 millions d'habitants, on utilise en outre, pour les besoins de la circulation aérienne, l'allemand à Berne et l'italien à Locarno. Malgré les quatre langues de contrôle dans un territoire 37 fois moins grand que le Québec, les Suisses peuvent se flatter de n'avoir aucune procédure spéciale en raison du multilinguisme, ni d'incident ou accident ayant pour cause la langue.

Là encore, il a fallu aller chercher tel cas de pilote de France en difficulté au-dessus du Maine, où les contrôleurs militaires américains ont réussi à lui dispenser le service en langue française.

C'est bien connu, les aviateurs sont gens de ressources. Ils ont vaincu les océans et les montagnes, le brouillard et le froid. Ils ont surmonté nombre de préjugés, y compris celui qui voulait que l'homme n'était pas fait pour voler. Au Canada, certains préjugés subsistent à l'égard des francophones. Dans l'aviation, trop de jeunes pilotes francophones se sont vus refuser un emploi «just because...»

Avec les gens auxquels répugne l'idée du français dans les airs et ceux qui ne veulent pas leur déplaire, on peut constituer un formidable coussin d'inertie. De là à s'accrocher au moindre prétexte pour retarder les choses, il n'y a qu'un pas.

Heureusement, les Québécois sont de plus en plus conscients de leurs capacités et de leurs moyens. Les Gens de l'air sont des professionnels soutenus par la majorité des Québécois: ils ne lâcheront pas.

RÉPONSE

Un travail scientifique et non partisan

par Luc-Normand Tellier

M. Luc-Normand Tellier est professeur d'économie urbaine et régionale et directeur du Rassemblement en études urbaines de l'UQAM. Il est l'auteur du rapport de l'OPDQ intitulé: «Rentabilité de la Voie maritime du Saint-Laurent pour le Québec.» Il répond ici à un texte de M. Jean-Claude Lasserre, publié le 20 février.

de la Voie maritime pour le Québec, cette question est peut-être la plus pertinente de toutes et qu'elles s'impose d'elle-même, car le propre d'une analyse de rentabilité en fonction d'un point de vue donné consiste à centrer cette analyse uniquement sur ce point de vue. Ce biais (et il s'agit bien d'un biais) est non seulement scientifiquement acceptable, mais il est même méthodologiquement nécessaire. Dans cette perspective, nous nous devons d'examiner l'intérêt particulier qu'aurait trouvé dans la Voie maritime un Québec qui aurait été en position de se soucier uniquement de ses intérêts propres. Notons que si l'analyse avait été conduite en fonction de la rentabilité de la Voie maritime pour le Canada la position correspondante aurait dû être adoptée et, si on me le demandait, je serais moi-même prêt à l'adopter dans le cadre d'une étude semblable.

4) M. Lasserre soulève la question des investissements au Québec découlant de la construction de la Voie maritime. Cette question a une importance relative du fait que ces investissements ont été faits au cours d'une période de temps limitée et que leur effet multiplicateur s'est rapidement résorbé. Cependant, j'avoue que j'étais disposé à aborder cette question dans le rapport. Malheureusement, l'information manquant à ce sujet, il a été jugé préférable de ne pas aborder cette question du fait qu'elle n'était pas susceptible de modifier les grandes lignes de l'analyse, ceci d'autant moins que les effets multiplicateurs de ces investissements au Québec ont fort bien pu être plus grands en Ontario qu'au Québec.

5) M. Lasserre me reproche de n'adopter comme seul critère de celui de la rentabilité. Je lui suggère de relire le titre de mon rapport et de me dire s'il aurait été «scientifiquement acceptable» de dépasser le cadre strict défini par ce titre.

6) M. Lasserre me reproche aussi de ne pas avoir insisté sur le fait que les trafics observés sur la Voie maritime correspondent grosso modo à ceux qu'on avait prévu et que si celle-ci n'a pas fait ses frais, c'est à cause du bas niveau des tarifs et non à cause de l'achalandage. Voilà un raisonnement «scientifiquement acceptable» du point de vue économique à moins qu'il soit démontré qu'en augmentant les tarifs, l'achalandage n'aurait pas

varié. Or les études existantes indiquent au contraire que les trafics de la Voie maritime sont sensibles aux variations de tarifs. Pas conséquent, la suggestion de M. Lasserre ne peut qu'être écartée du point de vue méthodologique.

Pour finir, M. Lasserre nous dit que «d'un point de vue strictement scientifique et académique», les rapports de l'Institut C.D. Howe et celui de l'OPDQ «n'auraient pu être acceptables tels quels par un jury universitaire». Pour ma part, je crois que la critique de M. Lasserre serait rejetée par un tel jury bien avant que les dires rapportés ne le soient. Par ailleurs, à titre moi-même d'universitaire, j'avouerais humblement que je ne considère aucunement les jugements d'un tel jury comme étant le standard ultime d'excellence, au contraire. Enfin, je doute que pour être «scientifique», il faille être insipide en donnant à la fois tort et raison à tout le monde comme essaie de le faire M. Lasserre.

Pour ce qui est de la «partisanerie» dont ferait preuve mon rapport, je la conteste totalement. La position qui se dégage de celui-ci coïncide en gros avec la position traditionnelle de la Chambre de commerce de Montréal sur la question et avec celle aussi de tous les opposants américains et canadiens au projet de la Voie maritime. Cette position n'a rien à voir avec la conjoncture politique actuelle quoi qu'en dise M. Lasserre et d'autres personnes qui, comme lui, s'ingénient à faire une lecture «partisane» du rapport.

S'il est vrai qu'en 1980, s'interroger sur la rentabilité d'un projet du point de vue strict du Québec, c'est faire preuve de partisanerie, je veux bien être partisan. Cependant si tel est le cas, j'ose espérer que les «temps changeront» et qu'on lira enfin dans les rapports ce qui y est écrit et non ce qu'on prétend y voir ou ce qu'on voudrait leur faire dire pour les attaquer ou pour les louer.

■ NDLR: LE DEVOIR a publié des comptes-rendus de l'étude de l'OPDQ (sur huit colonnes le premier septembre 1979) et de l'étude de l'Institut C.D. Howe (le 8 août 1979). Que faut-il de plus à M. Tellier avant que nous puissions publier des critiques? Publier les travaux au complet comme il semble le suggérer? Pitié...

La GRC s'intéresse en particulier aux candidats bilingues

Nous sommes à la recherche de candidats qui possèdent une connaissance pratique des deux langues officielles. Pour avoir la chance de faire carrière dans le domaine de l'application de la loi et de gagner plus de \$15,000 dès le début, vous devez:

- être citoyen canadien
- avoir 18 ans ou plus
- avoir complété une 12^{ème} année ou l'équivalent
- posséder un permis de conduire valide
- avoir une conduite exemplaire et une

bonne santé

- posséder une connaissance pratique du français ou de l'anglais (les deux de préférence).

Pour les candidats qui répondent aux conditions essentielles d'admissibilité, la connaissance de la deuxième langue officielle constituera un atout précieux sur le plan des perspectives d'embauche. Si vous répondez à ces exigences et désirez de plus ample renseignements sur la façon de vous joindre à la Gendarmerie, remplissez le coupon ci-dessous et postez-le dès aujourd'hui.

GRC RCMP		Le Commissaire Q-9-6	
		Gendarmerie royale du Canada	
		Ottawa (Ontario) K1A 0R2	
À l'attention de l'officier responsable du recrutement.			
NOM	_____	_____	_____
RUE	_____	_____	_____
VILLE	_____	_____	_____
PROVINCE	_____	_____	CODE POSTAL _____



Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, s'est affairé hier à préparer la liste des membres de son cabinet. M. Trudeau, qu'on voit ici avec sa secrétaire de presse, Mme Suzanne Perry, sera assermenté la semaine prochaine. (Photolaser CP)

Michaud: tous les partis politiques français partagent les objectifs du PQ

par Christian Charcosse
correspondance particulière

PARIS — Un grand hôtel de Montpellier, ville universitaire située près de la Méditerranée qui est déjà très bleue en ce vendredi 8 février. Yves Michaud, avec sa passion habituelle, y parle, devant 200 personnes réunies d'instigation du Cercle universitaire d'études gaulliennes local, du référendum et de la souveraineté-association. Tâche ardue face à des Français, mêmes gaullistes, pour qui il est parfois difficile de comprendre que la souveraineté politique peut très bien aller de pair avec l'association économique.

Quelques jours plus tard, cette fois dans son imposant bureau de la rue Pergolèse, Yves Michaud explique le sens de telles conférences: «C'est un travail en profondeur. Mon rôle de délégué général est double: expliquer à l'autorité politique française et à l'opinion publique l'objectif de la souveraineté-association et les arguments des opposants à ce projet.»

«Sans négliger la première — outre le président de la République et le premier ministre — j'ai rencontré, séparément, presque tous les ministres du gouverne-

ment français; les rencontres que j'ai eu de nombreux Français — particulièrement hors de Paris — permettent de développer le courant de sympathie que le Québec a su se constituer depuis de nombreuses années. C'est pourquoi je me rends fréquemment en province, comme récemment à Lyon, à Aix-en-Provence, à La Rochelle, à Strasbourg.»

«Depuis la visite officielle de René Lévesque en novembre 1977, le Québec n'est plus l'objet d'un débat politique interne en France. Toutes les formations politiques respectent les objectifs du gouvernement péquiste. Au niveau le plus haut de l'État, dans des styles différents car M. Valéry Giscard d'Estaing ne ressemble pas à M. Georges Pompidou qui n'était pas la copie conforme du général de Gaulle, je constate une remarquable fidélité dans la continuité et une continuité dans la fidélité. Dans tous les milieux que je fréquente je note une sympathie, une compréhension et surtout une connaissance qu'on ne trouvait pas il y a quelques années.»

«Avec les autorités françaises, nous devons faire preuve d'imagination pour développer de nouvelles voies de coopéra-

tion car le bassin de population — c'est le cas pour l'Office franco-québécois pour la jeunesse qui recrute ses stagiaires entre 18 et 35 ans — n'est pas extensible chez nous. C'est pourquoi nous veillons à ce que les programmes concernant le 3ème âge — négligé jusqu'alors — prennent de l'expansion.»

Mais ce qui réjouit le plus l'ancien député libéral ce sont les accords économiques qui se signent à un rythme accéléré depuis quelque temps.

«Les entreprises françaises font preuve vis-à-vis du Québec d'une sympathie intéressée, dans le bon sens du terme. Il n'existe aucun colonialisme économique car ces accords visent beaucoup plus des PME et des PMI que des grands projets et bien souvent il s'agit de «joint-ventures».

D'ici le référendum, le Québec sera de nombreuses fois à la une de l'actualité française. Un Dossier Québec vient de sortir aux Éditions Stock et un volume doit sortir dans quelques semaines au Seuil dans la collection «Petite Planète», le premier consacré à un pays pas encore indépendant.

Les Dossiers de l'Écran, une des

émissions les plus prestigieuses de la 2e chaîne de télévision française, parlera de la «Belle Province» lors d'un de ses débats hebdomadaires. La presse française manifeste aussi un intérêt qui s'accroît à l'approche du référendum.

Du côté politique, la réunion annuelle des délégués généraux, début mars à Québec, fixera la stratégie globale de la politique gouvernementale à l'étranger. Aucune manifestation d'envergure n'est prévue, d'autant plus que la loi référendaire exclut le vote des Québécois à l'étranger.

«Ne votez-vous pas lors de cette consultation populaire décisive, avons-nous demandé à M. Michaud.

«Le service de l'État nécessite parfois de grands sacrifices», rétorque avec le sourire celui-ci.

«Je devrais être présent à Paris le soir du référendum pour expliquer aux journalistes français le sens du résultat, quel qu'il soit. Peut-être, quand même, voyagerai-je, à mes frais et non à ceux du gouvernement en passant par les États-Unis, par Concorde, pour accomplir mon devoir électoral et être à mon poste à temps.»

de songer très sérieusement à augmenter la représentation de l'Ouest au sein du Sénat. L'expert constitutionnel qu'est le sénateur Forsey rappelait hier que c'est depuis 1915 que les quatre provinces de l'Ouest ont 24 sièges au Sénat.

Evidemment depuis ce temps ces provinces se sont complètement transformées et leur population a considérablement augmenté. Mais pour donner plus de sénateurs à l'Ouest, même si une telle décision est de compétence exclusive fédérale, la pratique constitutionnelle veut depuis 1930 que le gouvernement fédéral consulte et obtienne l'accord de l'ensemble des provinces.

Enfin, M. Perreault voit comme autre mesure à long terme l'adoption du système de la représentation proportionnelle, dans le sens indiqué par M. Trudeau lui-même quelques jours après sa démission comme chef du parti.

En revanche, le sénateur Perreault écarte l'idée d'un comité consultatif de l'Ouest, dont on a parlé cette semaine. Il estime qu'un tel mécanisme consultatif est difficile à mettre en place. Il soutient en outre que la participation de députés de d'autres formations politiques au gouvernement n'est pas plus souhaitable.

Un maire d'une ville de l'Ouest lui a proposé que tous les maires de ces trois provinces viennent rencontrer le gouvernement. Pourquoi ne pas avoir des réunions régulières avec les sénateurs de l'Ouest? C'est ce qu'a proposé M. Perreault et le maire a trouvé, semble-t-il, l'idée séduisante.

M. Perreault croit en effet qu'il serait beaucoup plus pratique d'utiliser les comités du cabinet et les commissions parlementaires pour établir un contact avec l'Ouest.

Il y a un certain nombre de sénateurs libéraux de l'Ouest qui pourraient faire partie du gouvernement Trudeau. Il y a d'abord M. Perreault lui-même, qui a déjà été député et ministre. On peut nommer aussi M. Jack Austin, encore relativement jeune et qui était auparavant sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a deux ex-leaders du parti libéral de l'Alberta, MM. J.M. Macdonald et David Stuart, en plus de M. Bud Olson, un ex-ministre de l'Agriculture fédéral dans les années 60. Il y a les sénateurs Molgat et Guay du Manitoba et d'autres, qui pourraient certainement jouer un rôle de suppléance.

En plus de cette démarche du sénateur Perreault faite à la demande de M. Trudeau, on a pu voir à Ottawa M. Ron Basford, qui a occupé diverses fonctions dans des gouvernements Trudeau antérieurs mais qui a quitté la vie politique. Il a eu des entretiens avec le premier ministre élu hier, mais il fut impossible de savoir exactement sur quoi a porté la conversation; il semble évident que M. Basford est venu à Ottawa à la demande de M. Trudeau.

Selon ce que les gens de l'Ouest rapportent à Ottawa, la réaction populaire à cette division du pays entre l'Est et l'Ouest et à ce qui peut paraître comme le rejet d'un gouvernement dans lequel l'Ouest était largement représenté est plutôt survolée.

Certains parlent même de s'inscrire à des mouvements séparatistes. Les lignes ouvertes des postes radiophoniques ne «dérégissent» pas si l'on peut dire.

À Toronto comme à Ottawa, on prend très au sérieux la réaction de l'Ouest. À preuve, les deux grands quotidiens, le *Globe & Mail* et le *Toronto Star* tentaient en editorial hier de faire baisser la pression en expliquant que l'Est n'a pas voulu rejeter l'Ouest et en suppliant M. Trudeau de donner une voix à l'Ouest. Les deux journaux proposaient également la formule des sénateurs et ministres d'État.

Comme on le fait remarquer à Ottawa, on est en présence d'un gouvernement majoritaire, qui restera par conséquent

en place pendant trois ou quatre ans au moins.

Il paraît donc impensable de laisser les trois provinces sans libéraux pendant une aussi longue période hors du cabinet.

Par surcroît, il y aura bientôt de l'Alberta de très dures négociations sur le prix du pétrole, ce qui va sans doute ajouter aux tensions Est-Ouest.

Des ministres conservateurs défaits, généralement pondérés, comme MM. John Frazer et Dan Mazankoski ont peine à contenir leur colère et n'hésitent pas à croire que l'Est a battu le gouvernement Clark pour avoir «du pétrole à bon marché».

Les rapports entre Ottawa et les provinces de l'Ouest s'annoncent donc difficiles et fort délicats.

On comprend alors que la formalité du transfert des pouvoirs passe à peu près inaperçue à Ottawa. M. Clark a visité hier le gouverneur général; cet après-midi c'est à tour de M. Trudeau de se rendre auprès de M. Ed Schreyer pour accepter son invitation de former un gouvernement et de lui indiquer à quelle date il souhaiterait poser ce geste.

◆ Offre

patronale laisse trainer les choses même après quatre semaines de grève.

Quant aux principaux points en litige dans la présente négociation, M. Doucet les a résumés en trois points. Il y a d'abord l'ancienneté. À ce propos les syndicats veulent que l'ancienneté soit le critère déterminant eu égard aux mouvements de personnel avec les exigences normales comme la scolarité, et qu'il n'y ait plus de critères improvisés localement pour la promotion et la mutation.

La sécurité d'emploi vient en deuxième lieu. Les parties se sont entendues sur la définition de «déclencheurs» pour décrier des surplus de personnel. Les propositions patronales se rapprochent sensiblement de ce qui a été accordé aux employés de soutien des commissions scolaires, à savoir l'adoption annuelle d'un plan d'effectifs déterminant les mises à pied. Toutefois les syndicats veulent obtenir le droit de soumettre au grief et à l'arbitrage pour les cas de mises à pied qui ne respecteraient pas la convention collective.

Enfin les syndicats réclament le maintien du statu quo sur deux questions où la partie patronale demande des changements. En matière de griefs, ils veulent maintenir l'obligation qui est faite aux employeurs de répondre aux griefs dans un délai de cinq jours. En matière d'horaires de travail, ils désirent que les changements soient effectués à la suite d'entente entre les parties au plan local et non pas décidés unilatéralement comme le propose la partie patronale en ce qui concerne l'éducation des adultes.

Pour l'instant il semble que la partie patronale était déterminée à négocier activement avec les employés de soutien puisque les négociations avec les enseignants de cégeps étaient suspendues jusqu'à lundi, disait-on du côté syndical. Il fut toutefois impossible de faire confirmer par la partie patronale si la suspension des négociations avec les enseignants avait pour but de permettre l'accélération des négociations avec les employés de soutien. Le porte-parole patronal, M. Lucien Bouchard, n'était pas disponible pour des commentaires.

10 nouveaux cégeps

QUÉBEC (PC) — Dix institutions d'enseignement collégial de la province ont acquis le statut de cégeps autonomes.

C'est ce qu'a décidé le conseil des ministres lors de sa réunion hebdomadaire. Les cégeps concernés sont, dans la région du Saguenay, ceux de Chicoutimi, Jonquières, Alma et Saint-Félicien. Les campus de Drummondville, Sorel-Tracy, et de Saint-Hyacinthe deviennent aussi autonomes tout comme ceux de Sept-Îles et de Hauterive, sur la Côte-nord.

Finalement, cette décision consacre l'indépendance du campus de Granby, qui relevait auparavant du Cégep de Sherbrooke.

Cette décision, qui devait être annoncée il y a près d'un mois a été retardée par les négociations avec les enseignants.

Repenser les allocations familiales

TORONTO (PC) — Un sondage Gallup rendu public mercredi indique que la population est toujours favorable à des modifications dans les allocations familiales pour que les riches en soient exclus.

La majorité des personnes interrogées lors d'un sondage Gallup en 1969, soit 58%, approuvait des changements qui feraient en sorte que les familles bien nanties seraient exclues des allocations familiales.

Onze ans plus tard, 68% des personnes interrogées sont favorables à de telles modifications.

Lors du premier sondage du genre, les Canadiens d'expression française et ceux dont la langue maternelle n'était pas l'anglais étaient moins favorables à de tels changements. Or, aujourd'hui les points de vue sont moins divergents que ceux qui sont la langue des personnes interrogées.



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé puis enneigement en après-midi. Vent modéré. Maximum -12. Aperçu pour samedi: ciel variable et quelques flocons.

Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ensoleillé puis enneigement. Neige intermittente en soirée. Maximum -6. Aperçu pour samedi: quelques chutes de neige.

Outaouais: enneigement graduel et neige l'après-midi. Vent modéré. Maximum -5. Aperçu pour samedi: neige.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: enneigement graduel puis neige intermittente en soirée. Vent modéré. Maximum -5. Aperçu pour samedi: neige.

Estrie-Beauce: ensoleillé puis enneigement. Neige en soirée. Vent mo-

déré. Maximum -5. Aperçu pour samedi: neige.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé puis enneigement en soirée. Maximum -7. Aperçu pour samedi: neige.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -10. Aperçu pour samedi: neige.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -10. Aperçu pour samedi: neige intermittente.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé et froid. Maximum -13. Aperçu pour samedi: neige.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec quelques passages nuageux et froid. Maximum -15. Aperçu pour samedi: neige.

Robert Stanfield dépose son rapport

OTTAWA — Le rapport final de M. Robert Stanfield est prêt et devait être présenté mercredi à la dernière réunion du cabinet Clark.

Les ministres conservateurs ont cependant concentré leur réunion sur les problèmes de passation des pouvoirs et le dépôt du rapport est donc reporté à la première réunion du cabinet Trudeau.

Selon les sources du DEVOIR, le rapport final — qui devait notamment contenir des recommandations «sur les façons de faire progresser les relations du Canada avec tous les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord» — offrirait des solutions «extrêmement intéressantes et originales, et qui pourraient servir au gouvernement canadien».

La mission Stanfield a été créée le 23 juin dernier, à la suite d'une rencontre avec les ambassadeurs arabes en poste à Ottawa. Le premier ministre Clark avait décidé de donner suite à sa promesse électorale de démanteler de Tel-Aviv à Jérusalem, l'ambassade du Canada en Israël. Devant les protestations des membres de la Ligue arabe, et les menaces de représailles politiques et économiques, M. Joe Clark devait reculer.

Il nommait alors M. Robert Stanfield, ancien chef de son parti, ambassadeur itinérant et M. Stanfield entreprenait alors la visite d'une douzaine de pays de Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

La mission Stanfield ne calma pas tellement les pays arabes, d'autant que M. Clark affirmait toujours son intention de respecter son engagement électoral. Aussi, dès le 26 octobre, M. Robert Stanfield, avant même d'avoir achevé sa mission à l'étranger, soumettait un rapport intérimaire recommandant de surseoir à toute relocalisation de l'ambassade à Jérusalem, tant que le statut de la Ville

Sainte n'aura pas été réglé dans le cadre d'un accord entre Israël et ses voisins arabes. Trois jours plus tard, le premier ministre annonçait aux Communes qu'il renonçait à sa promesse électorale.

Mais l'essentiel de la mission Stanfield restait à venir. Il s'agissait pour l'ancien chef conservateur de déterminer comment le Canada peut utiliser efficacement l'influence quelconque qu'il a dans cette région afin d'encourager la modération et les compromis, et contribuer au rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

Le rapport de M. Stanfield contient en outre des recommandations sur les relations bilatérales entre le Canada et les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Dans ses voyages, M. Stanfield a également rencontré le Conseil national des Palestiniens, l'assemblée dont l'OLP constitue l'exécutif. On ignore encore si l'ambassadeur itinérant propose que le Canada établisse des liens quelconques avec les représentants du peuple palestinien.

Signatures

Réunis en assemblée générale lundi, les journalistes syndiqués de la rédaction du DEVOIR ont décidé collectivement de retirer leur signature des articles d'information publiés dans le journal. Ils entendent de la sorte exprimer leur volonté d'en arriver le plus tôt possible à un règlement dans les négociations en cours avec l'entreprise.

■ L'héritage de la CECO: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Un succès fragile: un commentaire de Lise Bissonnette



◆ Téhéran

viendrait difficilement tenable si l'Iran réussissait à présenter les travaux de la commission comme le procès des États-Unis, avant même que le principe de la libération des otages soit accepté.

Me Louis-Edmond Pettiti, ancien bâtonnier français s'est montré très confiant hier soir quant à un départ pour Téhéran demain de la mission d'enquête de l'ONU sur le régime impérial de l'Iran, dont il fait partie.

Alors que les observateurs à Genève sont de plus en plus nombreux à se demander si la commission partira effectivement pour Téhéran, le ministre iranien des Affaires étrangères Sadegh Ghotbzadeh, ayant déclaré que la commission était attendue en Iran au début de la semaine prochaine, Me Pettiti a précisé à l'AFP: «un départ samedi reste possible».

Selon Me Pettiti, l'ambassadeur d'Algérie aux Nations unies de New York, M. Mohamed Bedjaoui, qui a regagné son poste dans la nuit de mercredi à jeudi, sera de retour à Genève, dès aujourd'hui. «Il ne fait qu'un aller-et-retour et ce ne sont que ses obligations d'ambassadeur qui ont rendu nécessaire ce voyage», a-t-il dit.

Me Pettiti a déclaré que le travail des quatre membres de la commission avait été jusqu'à maintenant très fructueux et qu'il se poursuivrait ce matin avec l'audition d'Amnesty International et de Pax Romana. «Cette halte à Genève n'aura pas été inutile, a-t-il dit, et nous aurions même pu décider de nous-mêmes, de rester ici pour rencontrer les personnes compétentes qui sont retenues au Palais des Nations par la Commission des droits de l'homme».

Entre temps, de violents affrontements se sont produits hier dans plusieurs villes d'Iran entre moudjahiddines de gauche et intégristes religieux.

Chaque fois, ce sont des «Hesbollahi» (membres du parti de Dieu) qui ont perturbé des meetings organisés par les moudjahiddines en prévision des élections législatives de mars.

À l'Université de Téhéran, les affrontements se sont poursuivis pendant trois heures. Plusieurs personnes ont été blessées, rapporte l'agence Pars. M. Mosoud Rajavi, chef des moudjahiddines, s'adressait à quelque 60.000 partisans.

À Chiraz, dans le sud, soixante personnes se sont retrouvées à l'hôpital après

que des Hesbollahi eurent attaqué un défilé de 7.000 moudjahiddines. Des incidents semblables se sont également produits à Qu'em Sahrah, dans le nord, ainsi qu'à Tabriz et Rasht: Les affrontements entre ces deux groupes ne sont pas chose neuve, mais ceux d'aujourd'hui sont les plus graves jusqu'ici.

Enfin, six mille personnes ont été rayées jusqu'à présent des cadres de l'armée et du ministère de la Défense en Iran, a annoncé hier Radio-Téhéran captée à Paris.

Selon le vice-ministre de la Défense, «quelques centaines d'erreurs ont pu se produire lors de l'épuration des forces armées et ont provoqué certains remous». Ces incidents pourront être évités à l'avenir en abordant les problèmes de l'armée «de façon plus prudente et plus approfondie».

L'ayatollah Khamanei, qui est aussi «imam du vendredi» de la capitale iranienne et commandant des «gardiens de la révolution», a précisé: «L'armée républicaine islamique est essentiellement différente de l'armée royaliste, un plan de remaniement des forces armées est actuellement à l'étude et devrait être remis prochainement à l'approbation du président Bani-Sadr».

◆ Proportionnelle

N'importe quel député d'arrière-banc élu sous la bannière libérale en Alberta ou en Colombie-Britannique deviendrait aujourd'hui ministre alors que ces deux provinces pour être pleinement satisfaites, ont besoin de représentants du calibre de Hugh Harris, de Nick Taylor, de Robert Gibson, etc.

Les opposants au système de représentation proportionnelle mixte prétendent que cela créerait des députés de premier rang et d'autres de second rang. A cela on répond que, dans le système actuel les partis hiérarchisent leurs candidats: le premier ministre M. Clark et son épouse Maureen, en ne rendant visite pendant la campagne qu'à des candidats comme MM. Robert de Cotret, Marcel Masse ou Fernand Grenier, en ont fait des candidats déjà différents des autres!

Le professeur Irvine est pour sa part un partisan de la proportionnelle parfaite: un parlement où tous les députés seraient élus, comme en Allemagne, sur des listes. Mais, il se rallie personnellement à la formule Pepin-Robarts par réalisme politique. «On a tellement besoin d'un réforme du système au Canada, a-t-il déclaré hier au DEVOIR, qu'il ne faut pas laisser l'idéal bloquer le possible».

N'empêche que le Parlement du professeur Irvine, de 354 sièges, aurait porté les libéraux au pouvoir, mais avec 156 députés seulement donc minoritaires. Les conservateurs auraient obtenu, le 18 février, 116 sièges, et le NPD 72. Phénomène intéressant: des partis marginaux comme les créditistes et même le Parti rhinocéros auraient obtenu quatre à cinq députés.

Le professeur de Queens prétend qu'il ne faut pas brimer, en démocratie, l'opinion de certains courants, même marginaux. Sinon, ils ressurgissent ailleurs, à l'intérieur même des grands partis. Il cite l'exemple de la Grande-Bretagne où le National Front — raciste — n'a jamais réussi à faire élire un seul député. Mais les quelques voix qu'il représente intéressent quand même les grands partis et cela devait pousser Mme Margaret Thatcher à parler de révision des lois de l'immigration pour récupérer le potentiel électoral de ce mouvement raciste.

Le professeur Irvine était hier l'un des universitaires les plus occupés au Canada. Sentant l'aliénation profonde de régions importantes du Canada face au système politique, plusieurs vedettes des partis politiques ont communiqué avec lui. Il ne fait pas de doute qu'on est au bord d'une réforme de ce genre.

◆ Sénateurs

missions parlementaires devraient effectuer des séjours fréquents dans l'Ouest pour mieux se rendre compte des problèmes et des besoins.

Parmi les mesures à plus long terme, M. Perreault pense que le temps est venu

22 février

par la PC et l'AP

1979: l'ayatollah Khomeiny annonce un référendum par lequel les Iraniens pourront se prononcer pour ou contre la république islamique qu'il propose;

1975: le gouvernement militaire éthiopien annonce que 2.000 guerilleros ont été tués au cours d'opérations, en Erythrie;

1974: le Pakistan reconnaît l'indépendance de sa ancienne province orientale, devenue le Bangladesh;

1964: le Ghana devient un pays socialiste à parti unique;

1958: premières élections libres en Argentine depuis 20 ans: Arturo Frondizi est élu Président de la République;

1916: le tsar Nicolas II ouvre personnellement la Douma;

1848: révolution à Paris, contre Louis-Philippe;

1759: les Français lèvent le siège de Madras à l'arrivée d'une flotte anglaise;

1495: l'armée française de Charles VIII entre à Naples.

Il s'agit des 22 février: George Washington, premier président des États-Unis (1732-1799); Le philosophe allemand Arthur Schopenhauer (1788-1860); Le compositeur polonais Frédéric Chopin (1810-1849); L'acteur américain Robert Young (1907); Edward Kennedy, sénateur américain (1932).